

# Rapport annuel 2009

Allemagne

Groupe DAB bank

Autriche

**DAB bank**  
Die DirektAnlageBank

**direktanlage.at**  
Die Bank für Wertpapieranlagen

B2C

B2B

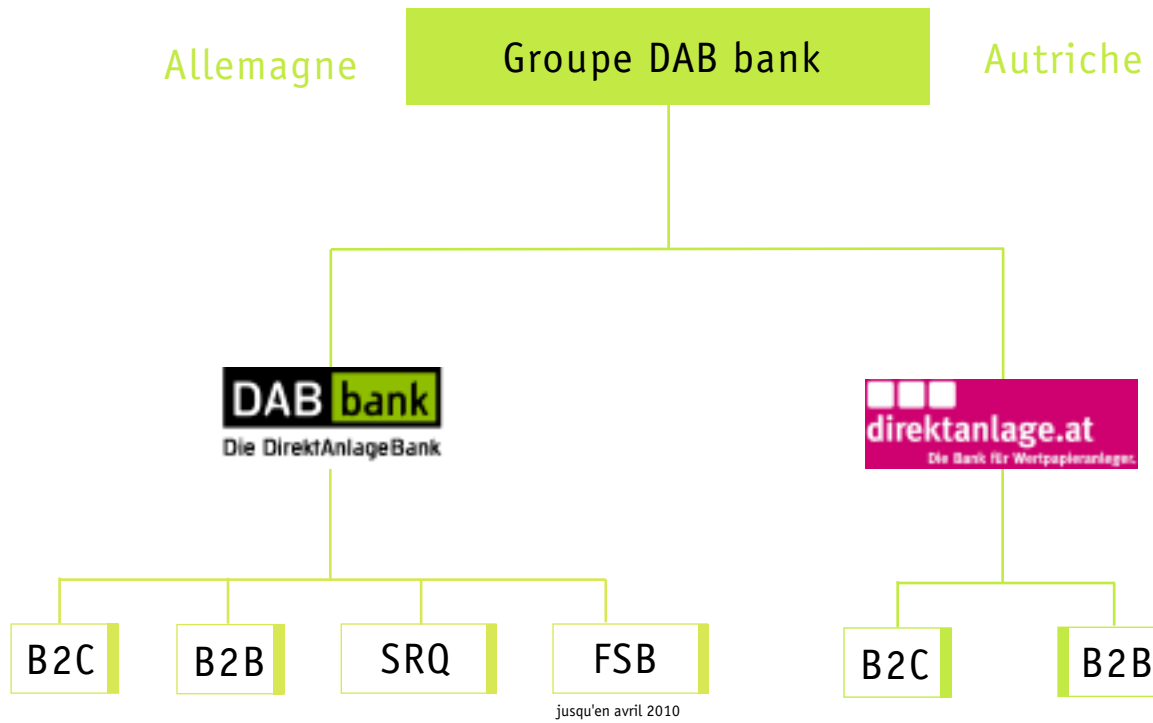
SRQ

FSB

jusqu'en avril 2010

B2C

B2B



## Aperçu de l'année 2009

### ▶▶ **La DAB bank réalise un bon résultat avant impôts**

En dépit de l'environnement difficile du marché, la DAB bank a réalisé un résultat avant impôts d'environ 33,6 millions d'euros en 2009.

### ▶▶ **Meilleur résultat financier depuis la création de la DAB bank**

Le résultat financier record de plus de 76 millions d'euros apporte une importante contribution au résultat avant impôts.

### ▶▶ **Proposition de verser un dividende**

En 2010 aussi, le Directoire et le Conseil de surveillance proposeront à l'Assemblée générale de distribuer intégralement le bénéfice net de l'exercice selon IFRS. Un dividende de 30 centimes sera ainsi versé aux actionnaires.

### ▶▶ **La DAB bank fête son 15<sup>ème</sup> anniversaire en offrant un très large éventail de produits**

Créée en 1994 en tant que premier courtier discount en Allemagne, elle continue à donner le ton.

### ▶▶ **La DAB bank monte sur le podium**

La DAB bank s'est vu décerner de nombreux prix témoignant de l'excellente qualité de son offre de produits et de services. Ainsi, elle est sortie grand vainqueur parmi tous les courtiers en ligne testés par le magazine « Euro am Sonntag » et a été élue « meilleur courtier en certificats de l'année 2009 » et « meilleur prestataire de plans d'épargne en fonds cotés en bourse ».

### ▶▶ **Des clients satisfaits grâce à un encadrement et une approche clientèle de qualité optimale**

La DAB bank a de nouveau obtenu d'excellents résultats dans les sondages sur la satisfaction de la clientèle réalisés auprès des clients des secteurs b-to-c et b-to-b, aussi bien en ce qui concerne leur satisfaction globale que leur disposition à recommander la DAB bank.

## Chiffres clés du groupe DAB bank selon IFRS

01.01. - 31.12.

		2009	2008	Variation en %	Page
<b>Résultat</b>					
Produit net des commissions	k€	82.912	108.419	-23,5%	45, 80, 94, 96
Résultat financier	k€	76.386	28.363	169,3%	45, 80, 94, 95, 96, 97
Charges générales d'exploitation	k€	119.885	129.206	-7,2%	46, 80, 97
Résultat avant impôts	k€	33.575	11.487	192,3%	46, 80
Bénéfice net de l'exercice	k€	23.310	8.486	174,7%	46, 80
Valeur ajoutée	k€	76.737	52.659	45,7%	101
Ratio coûts/revenus	en %	80,1	91,8	-12,7%	47, 116
Taux de rentabilité des fonds propres avant impôts	en %	19,4	6,6	193,9%	-
<b>Bilan</b>					
Total du bilan	millions d'€	3.120,6	3.866,7	-19,3%	47, 81
Capitaux propres	millions d'€	181,2	165,2	9,7%	47, 81, 110
Ratio global d'après le règlement sur la solvabilité des établissements bancaires (SolW)	en %	14,5	10,8	34,3%	47, 118
<b>Action</b>					
Résultat par action	€	0,31	0,11	181,8%	45, 80, 101
Dividende par action au porteur	€	0,30	0,11	172,7%	45, 101
Cours de clôture annuel de l'action DAB (Xetra)	€	4,24	2,57	65,0%	21
Valeur comptable par action	€	2,10	1,90	10,5%	21
Rendement du dividende	en %	7,1	4,3	65,1%	21
Rentabilité totale pour l'actionnaire	en %	71,3	-56,5	226,2%	21
Capitalisation boursière	millions d'€	318,8	193,2	65,0%	21
<b>Chiffres clés d'exploitation</b>					
Nombre de comptes	nombre	1.058.503	1.091.013	-3,0%	42, 43, 44
Encours géré	milliards d'€	27,23	23,16	17,6%	41, 42, 43, 44
Transactions	nombre	6.650.480	9.235.034	-28,0%	42, 43, 44
Transactions par compte (base annuelle)	nombre	6,21	8,43	-26,3%	43
<b>Effectifs</b>					
Effectifs (en personnes)	nombre	663	712	-6,9%	48, 49
Collaborateurs (à plein temps)	nombre	595	646	-7,9%	48, 49

La banque  
directe de services  
de placement

# Simplicité Transparence Équité : DAB bank

Tous les traders, investisseurs et gestionnaires de patrimoines indépendants qui accordent de la valeur à l'équité, à la transparence et à la simplicité, exécutent leurs opérations bancaires chez la DAB bank. Nous sommes pour eux la banque directe n°1.

Notre nom est synonyme de qualité et nous mesurons celle-ci à la satisfaction, à la fidélité et à l'activité de nos clients.

## **Nous sommes LE spécialiste :**

La DAB bank est le spécialiste du placement financier parmi les banques directes en Allemagne. En tant que premier courtier en ligne sur le marché allemand depuis 1994, nous fixons les critères de référence des opérations sur titres pour nos clients et partenaires. Nous proposons, à partir d'une seule et même source, aux investisseurs résolus souhaitant être soutenus dans leurs démarches ainsi qu'aux clients à la recherche de conseils, des services de qualité optimale dans nos compétences clés : le trading, le placement et les services bancaires. Nous sommes donc la meilleure alternative à l'agence bancaire classique.

## **Nous sommes uniques :**

En combinant de manière unique l'accès optimal et avantageux aux marchés financiers d'une part et le plus vaste réseau de gestionnaires de patrimoines indépendants et renommés d'autre part, nous suscitons l'enthousiasme de nos clients auxquels nous procurons un encadrement et un conseil répondant parfaitement à leurs besoins. Nous offrons les conditions préalables à leur succès financier. Nous sommes en effet un élément essentiel du groupe européen de banques directes à fort potentiel de croissance au sein du groupe UniCredit et permettons ainsi à nos clients de profiter d'une offre de prestations unique en son genre.

## **Nous nous caractérisons par trois valeurs : équité, transparence et simplicité**

Lors de la constitution, la protection et l'augmentation du patrimoine de nos clients, nous agissons avec équité, transparence et la plus grande simplicité possible. Chez nous, le client a la liberté de choisir dans notre offre indépendante de produits celui qui lui convient.

**Nous sommes la meilleure banque directe pour les traders, les investisseurs et les gestionnaires de patrimoines indépendants et donc la meilleure alternative à l'agence bancaire classique !**



◆◆◆ La DAB bank AG fait son entrée en bourse. ◆◆◆

◆◆◆ La DAB bank devient le plus grand courtier discount en Europe. ◆◆◆

◆◆◆ Le marché hors cote de la DAB est disponible aussi le weekend. ◆◆◆

◆◆◆ La DAB bank se classe meilleure banque directe dans la catégorie « Comptes-titres » dans le test des banques directes réalisé par le magazine « Geldidee » ◆◆◆



## Chers actionnaires, clients et partenaires,

En mai dernier, la DAB bank a fêté ses 15 ans d'existence. Créée en 1994 en tant que premier courtier discount en Allemagne, elle n'a cessé ces dernières années de donner le ton : cette banque directe de services de placement a été par exemple le premier courtier européen à permettre à ses clients de faire le trading de titres via Internet et la première banque à accorder aux investisseurs en Allemagne des rabais sur les frais de souscription de fonds. En 2009, la DAB bank a fêté encore un deuxième anniversaire : notre action, qui était cotée pour la première fois en novembre 1999 à la bourse de Francfort, a fêté ses dix ans. Autant de raisons qui justifient de faire dans ce rapport annuel une rétrospective aussi bien écrite qu'en images en présentant tous les rapports annuels parus jusque-là. Non dans le but de plonger dans la nostalgie et de nous reposer sur nos lauriers. Bien au contraire : avec « DAB one », nous présentons un programme d'avenir qui marquera la DAB bank au cours des prochaines années et contribuera à ce qu'elle continue à donner le ton en matière d'opérations bancaires directes et de courtage direct en Allemagne. Jetons un œil, tout d'abord, sur l'exercice 2009.

## Forte dans la crise

L'année boursière 2009 n'a pas été la plus simple depuis la création, il y a 15 ans, de la DAB bank. En effet, elle a eu son lot de surprises pour les investisseurs. Si de nombreux indices, dont notamment le DAX, enregistraient en mars leur plus bas sur plusieurs années, les cours n'ont cessé de remonter depuis – une tendance à la hausse d'une ampleur que nous n'avions plus vue depuis longtemps. Toutefois, seuls quelques rares investisseurs privés ont profité de cette hausse. Ils ont été trop peu nombreux à mettre à profit les faibles cours du printemps pour entrer sur le marché car l'inquiétude et la crainte de nouveaux renversements de tendance étaient encore trop grandes, la crise économique mondiale n'étant pas encore surmontée. Ceci se reflète aussi dans le nombre d'ordres de transactions passés par les clients de la DAB bank en 2009. Celui-ci est passé de 9,24 à 6,65 millions, soit une baisse de 28 %. Dans les secteurs d'activité de base, à savoir la clientèle privée (b-to-c) et les prestataires indépendants de services financiers (b-to-b), le nombre de transactions a reculé d'environ 21 %, passant de 5,21 à 4,11 millions.

Il faut donc apprécier d'autant plus le fait que la DAB bank présente pour 2009 un très bon résultat avant impôts s'élevant à 33,58 millions d'euros – soit trois fois celui de l'exercice 2008 fortement marqué par la crise et que la banque avait clôturé par un bénéfice avant impôts de 11,49 millions d'euros. Le résultat de 2009 montre que la DAB bank est très bien positionnée et en mesure de braver les tendances défavorables du marché et de poursuivre durablement ses activités rentables.

L'excédent de l'exercice se chiffre à 23,30 millions d'euros. Le Directoire et le Conseil de surveillance proposent à l'Assemblée générale de distribuer une fois de plus intégralement ce bénéfice et de verser un dividende de 30 centimes. Comme dans les années précédentes, le dividende versé est exonéré d'impôts.

Le moteur du succès des activités de la DAB bank en 2009 était le résultat financier record qu'elle a réalisé. Celui-ci s'élevait à 76,39 millions d'euros, contre 28,36 millions d'euros en 2008, et dépassait donc nettement la valeur de l'année record 2007 (36,89 millions d'euros). Cette progression concerne aussi bien le produit net des intérêts, qui est passé de 54,55 millions d'euros en 2008 à 64,73 millions d'euros en 2009, que le résultat des placements financiers. Celui-ci atteignait la valeur record de 10,94 millions d'euros, en raison également de la stratégie équilibrée de placement de notre portefeuille de trésorerie.



Markus Gunter



Dr. Markus Walch



Le produit net des commissions a reculé de 23,5 % par rapport à l'année précédente déjà difficile, passant de 108,42 à 82,91 millions d'euros. Cette baisse est due à l'inquiétude et à la réticence persistantes des clients en matière de transactions de titres. Les charges générales d'exploitation ont par contre évolué de manière satisfaisante, en raison notamment de notre gestion active des coûts. Elles se chiffraient à 119,89 millions d'euros, soit 7,1 % de moins qu'en 2008.

La vente de la FondsServiceBank (FSB) à la Fondsdepot Bank, sise à Hof, permettra à la DAB bank de continuer à l'avenir à augmenter sa rentabilité. Le transfert technique de la FSB se terminera comme prévu au deuxième trimestre 2010. La DAB bank pourra donc à l'avenir se concentrer davantage encore sur ses deux secteurs d'activité de base : b-to-c et b-to-b.

La légère baisse du nombre des comptes, chiffré désormais à 1.058.508, est due avant tout aux fermetures prévues de comptes à la FondsServiceBank. Dans le secteur d'activité de base b-to-c, le nombre de comptes a augmenté d'environ 8.000 et s'élevait à 511.526. L'encours géré s'est également développé de manière satisfaisante. Il a progressé de 17,6 % au cours de l'exercice, passant de 23,16 à 27,23 milliards d'euros, en raison notamment de l'évolution positive des marchés.

### **Offre innovante de produits et conditions avantageuses**

Mais, le franc succès connu par la DAB bank en 2009 ne s'est pas exprimé uniquement dans les chiffres mais aussi au niveau des produits et des services – en raison notamment des offres attrayantes que nous avons proposées à nos clients à l'occasion de notre 15<sup>ème</sup> anniversaire. Notre offre a en effet été récompensée à plusieurs reprises. Ainsi, nous sommes ressortis grand vainqueur du test réalisé par le magazine des investisseurs « Euro am Sonntag » qui a analysé la diversité des produits des courtiers en ligne opérant en Allemagne ainsi que les frais exigés par ceux-ci. Lors de l'élection du meilleur courtier (sur le site [www.brokerwahl.de](http://www.brokerwahl.de)), à laquelle près de 50 000 investisseurs et traders ont à nouveau participé en 2009, la DAB bank est sortie gagnante dans la catégorie Courtiers en certificats et s'est classée troisième dans la catégorie Courtiers en fonds. Dans un test, réalisé par l'Institut allemand de la qualité du service en collaboration avec le magazine des investisseurs « Focus Money », la DAB bank a obtenu une excellente deuxième place dans la catégorie « meilleure banque pour l'offre de fonds ».

En 2009, le sujet des conditions de taux a joué un grand rôle dans les médias. Les critiques portaient sur le fait que les banques ont certes adapté rapidement les intérêts créditeurs à l'évolution générale des taux d'intérêt mais ont maintenu à un niveau élevé les conditions de crédit, par exemple le taux d'intérêt de découvert. Une enquête réalisée en été par le magazine de consommateurs « Stiftung Warentest » a révélé combien l'offre de la DAB bank est équitable à cet égard pour ses clients. Parmi les 57 banques testées, elle proposait le taux d'intérêt de découvert le plus intéressant (6,95 %).

Notre offre de fonds indiciels cotés en bourse (ETF) est elle aussi équitable. De nombreuses banques établies sur le marché ne proposent pas activement ces produits en raison des faibles marges bénéficiaires. La DAB bank, par contre, a encore une fois étendu considérablement son offre d'ETF en 2009 et mis à disposition sur son site web un certain nombre d'informations sur cette catégorie de produits. Nous n'avons par conséquent pas été surpris d'être récompensés en 2009, par le magazine spécialisé Extra, en tant que meilleur prestataire d'offres de plans d'épargne en fonds cotés en bourse.

### **Des clients satisfaits grâce à un encadrement et une approche clientèle de qualité optimale**

La qualité de notre offre de produits nous a elle aussi valu d'obtenir à nouveau d'excellents résultats dans les sondages sur la satisfaction des clients, que nous avons réalisés en 2009 dans les secteurs b-to-c et b-to-b, aussi bien en ce qui concerne leur satisfac-

tion globale que leur disposition à recommander la DAB bank. Nous sommes fiers de ce résultat qui constitue aussi pour nous un engagement : nous ne relâcherons pas nos efforts et continuerons à susciter l'enthousiasme de nos clients en misant sur une approche et un encadrement d'une qualité optimale et en développant continuellement notre offre de produits et de services afin d'obtenir encore un feedback aussi positif de leur part.

Nous accordons beaucoup d'importance à un encadrement ciblé et personnel de nos clients. Ainsi, différentes équipes se tiennent à leur disposition pour les aider en fonction de leurs propres besoins : les divisions de notre service clientèle dans les secteurs de la clientèle privée et de la clientèle d'entreprises, l'équipe chargée des traders VIP ainsi que l'équipe « Private Banking » qui conseille les clients par téléphone. Mais, nous attachons aussi beaucoup d'importance aux rencontres personnelles. Ainsi, plusieurs soirées thématiques, notamment sur l'investissement, ont à nouveau été organisées sur place en 2009. Des séries de séminaires pour les traders et des journées de la bourse nous ont également offert l'occasion de nous entretenir avec de nombreux clients en Allemagne. L'événement marquant dans le secteur b-to-b a été le congrès sur l'investissement auquel plus de 1 000 prestataires indépendants de services financiers ont à nouveau participé fin septembre. En outre, nous aidons nos partenaires b-to-b à acquérir de nouveaux clients grâce à de nouvelles manifestations, par exemple le « dialogue financier ».

Notre magazine clients « DAB direkt » est de plus en plus apprécié, comme l'ont révélé aussi les derniers sondages réalisés auprès de ses lecteurs. Avec le numéro de novembre 2009, la DAB bank est entrée dans une nouvelle ère de l'infotainment : les quelque 100.000 abonnés en ligne ont reçu un e-magazine interactif qui exploite toutes les possibilités de la communication en ligne. Ainsi, les abonnés peuvent consulter notamment des informations de fond en cliquant sur la souris, ouvrir séparément des présentations et commander directement des produits mentionnés dans les articles. Cet e-magazine offre une option particulière aux lecteurs en mettant également à leur disposition sous forme de podcasts des interviews et des articles spécialisés de personnalités renommées.

### **Nos filiales couronnées de succès**

En 2009 aussi, nos deux filiales ont à nouveau contribué au succès de la DAB bank. Ainsi, la direktanlage.at AG a une fois de plus prouvé son leadership sur le marché autrichien. Ses clients enclins au trading ont fait leur entrée suffisamment tôt sur le marché, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de transactions qui atteignait 1,14 million, soit 7 % de plus que l'année précédente. La direktanlage.at enregistrait également une progression de son nombre de comptes et de son encours géré. En 2009, notre filiale à 100 % réalisait un résultat avant impôts de 11,28 millions d'euros et enregistrait ainsi le deuxième meilleur résultat depuis sa création. Après le décès subit de Bernhard Lackner, membre du Directoire, en octobre dernier, qui nous a fortement bouleversés, Thorsten Schwarting, jusque-là chef de la division Finances à la DAB bank, veillera à l'avenir avec Ernst Huber, Président du Directoire, à ce que le succès de notre filiale autrichienne se poursuive.

La SRQ FinanzPartner AG, dans laquelle la DAB bank détient 81,61 % des parts, a elle aussi continué à se développer considérablement en 2009. Ainsi, son nombre de comptes est passé de 10.333 à 11.743 en un an et son encours géré a encore progressé pour atteindre progressé, passant de 1,09 milliard d'euros à 1,37 milliard d'euros.

### **DAB one – Notre programme d'avenir**

Afin de garantir aussi le succès de nos activités pour les prochaines années, nous avons mis au point, ces derniers mois, une stratégie de marché qui marquera l'avenir de la DAB bank. Son nouveau programme d'avenir « DAB one » contribuera à faire de cette

banque directe de services de placement le premier interlocuteur des investisseurs et des traders en Allemagne. Ce groupe-cible, qui a trouvé refuge chez la DAB bank au cours des 15 dernières années, restera le centre de nos activités.

« DAB one » – le « un » dans le nom de notre programme d'avenir a plusieurs significations. Il indique que les clients de la DAB bank obtiendront à l'avenir encore plus de services bancaires à partir d'une seule et même source. Nous développerons donc encore notre offre de trading et de placement en lui ajoutant de nouveaux produits, services et fonctionnalités. Nous avons déjà mis sur le marché ces premiers produits. Ainsi par exemple, nos clients peuvent depuis quelques semaines profiter de notre trading de devises FOREX et négocier un plus grand nombre de SFD dans des conditions plus avantageuses.

En outre, nous accorderons plus d'attention aux opérations bancaires. Nous étendrons progressivement l'offre actuelle de comptes courants, de comptes au jour le jour et de cartes, en la complétant notamment par de nouveaux produits d'épargne et de crédit. Nous appelons ceci « one-stop shopping », les clients trouvant chez nous tous les principaux services d'une banque.

Mais « DAB one » signifie aussi que nous sommes une banque. Nous développons équitablement nos deux principaux secteurs d'activité b-to-b et b-to-c et exploitons largement les synergies qui en découlent. Ainsi, nous avons pour la première fois fait une publicité conjointe pour les deux secteurs dans notre campagne de prospection lancée en avril 2009 en mettant en avant le rapport qualité-prix imbattable dans le secteur de la clientèle privée par rapport aux banques établies et le savoir-faire des gestionnaires indépendants de patrimoines en matière de conseil. L'action d'analyse de portefeuille de placement « Depotcheck », que nous avons réalisée avec succès d'octobre à décembre 2009 en collaboration avec la chaîne de télévision n-tv, était elle aussi une initiative conjointe des deux secteurs b-to-b et b-to-c.

Nous continuerons à intensifier cette collaboration. Ainsi, nous proposons dès aujourd'hui une solution individuelle à chaque client. Celui qui souhaite effectuer ses opérations bancaires de manière autonome frappe à la bonne porte en s'adressant à la DAB bank, celle-ci lui offrant de nombreuses informations et diverses possibilités de trading. Celui qui, en revanche, cherche un interlocuteur pour discuter de ses idées de placement, pourra s'adresser aux collègues de l'équipe « Private Banking » de la DAB bank. Ceux-ci offrent aussi un conseil détaillé par téléphone. Quant aux clients qui souhaitent déléguer entièrement leurs affaires financières à un conseiller, ils trouveront l'interlocuteur qui leur convient dans le vaste réseau de conseillers et de gestionnaires indépendants de patrimoines de la DAB. La DAB bank offre ainsi à ses clients un « private banking » pour tout le monde – un conseil financier indépendant et de qualité dépassant largement ce que peuvent proposer les agences bancaires aujourd'hui. Et ce, dans des conditions nettement plus avantageuses.

En outre, « DAB one » représente aussi l'objectif que nous nous étions fixé et que nous n'avons jamais perdu de vue depuis 1994 : être la meilleure banque directe pour les traders, les investisseurs et les gestionnaires de patrimoines indépendants et donc la meilleure alternative aux agences bancaires classiques !



Markus Gunter  
Membre du Directoire



Dr. Markus Walch  
Membre du Directoire

## Chers actionnaires,

en 2009, le Conseil de surveillance a réalisé les tâches lui incombant en vertu de la loi, des statuts et du règlement intérieur. Nous avons conseillé régulièrement le Directoire sur la direction de l'entreprise et surveillé son activité. Nous avons été impliqués directement et suffisamment tôt dans toutes les décisions d'importance majeure pour l'entreprise. Le Directoire nous a informés régulièrement, rapidement et en détail, aussi bien par écrit qu'oralement, sur la planification de l'entreprise, la marche des affaires, le développement stratégique ainsi que la situation actuelle du groupe. Les écarts de l'activité par rapport aux projets nous ont été expliqués en détail. Le Directoire a adopté - en concertation avec nous - l'orientation stratégique de l'entreprise. Nous avons débattu en détail, sur la base des rapports du Directoire, des processus d'activité importants pour l'entreprise. Nous avons approuvé les propositions du Directoire soumises à délibération après les avoir minutieusement examinées et en avoir discuté exhaustivement.

Au total, quatre réunions à intervalles réguliers et une réunion extraordinaire ont eu lieu. Dans la mesure où ceci était nécessaire, nous avons pris des décisions par écrit. Le Président du Conseil de surveillance était, au delà des réunions de celui-ci, en contact régulier avec le Directoire et s'est informé de l'évolution actuelle des affaires et des principales opérations. Dans des entretiens stratégiques séparés, il a discuté avec le Directoire des perspectives et de l'orientation future des différentes activités.

Les délibérations régulières de l'assemblée plénière avaient pour objet l'évolution du résultat de la DAB bank AG, sa situation financière ainsi que les projets essentiels dans les domaines Marketing, IT, Opérations et Personnel. Le Directoire a rendu compte régulièrement et exhaustivement de la planification de l'entreprise, du développement stratégique, de la marche des affaires et de la situation actuelle de la DAB bank ainsi que de l'évolution dans les domaines Compliance, Audit interne, Droit et Contrôle de gestion des risques. De plus, des décisions ont été prises concernant les membres du Directoire.

### Gouvernement d'entreprise et Déclaration de conformité

Le Conseil de surveillance s'est intéressé aux contenus du code allemand de Gouvernement d'entreprise, notamment aux modifications entrées en vigueur le 18 juin 2009. En décembre 2009, le Directoire et le Conseil de surveillance ont délibéré sur les exigences du code allemand de Gouvernement d'entreprise, ont adopté la déclaration de conformité conformément au § 161 de la loi sur les sociétés par actions et l'ont rendue accessible durablement aux actionnaires sur le site web de la société.



*Dr. Theodor Weimer*



*Jan Wohlschiess*



*Werner Allwang*



Nikolaus Barthold



Gunter Ernst



Alessandro Foti

## Organes de direction et de contrôle

### Le Conseil de surveillance

En tant que société par actions de droit allemand (« AG »), la DAB bank est soumise à la législation allemande relative à ce type de sociétés et dispose par conséquent d'une structure de direction et de contrôle divisée en deux, représentée par les membres du Directoire et ceux du Conseil de surveillance. Conformément à la loi allemande sur la participation au tiers, le Conseil de surveillance se compose, pour deux tiers, de représentants des actionnaires et, pour un tiers, de représentants des salariés.

Le Conseil de surveillance surveille et conseille le Directoire lors de la conduite des affaires. Il examine à intervalles réguliers l'évolution et la planification des activités ainsi que la stratégie de la DAB bank et sa mise en œuvre. Il traite les rapports trimestriels, semestriels et annuels et approuve les comptes annuels du groupe DAB bank et de la DAB bank AG en tenant compte des rapports d'audit établis par le commissaire aux comptes et des résultats de la vérification effectuée par le comité d'audit. Le Conseil de surveillance a aussi pour obligation de surveiller que l'entreprise respecte les dispositions juridiques, les réglementations administratives et les directives internes à l'entreprise (« compliance »).

En outre, la nomination des membres du Directoire est aussi du ressort du Conseil de surveillance. Les décisions essentielles du Directoire – telles que d'importantes acquisitions, des désinvestissements et des mesures financières – dépendent de son approbation. Le Conseil de surveillance a établi un règlement intérieur pour le Directoire dans lequel sont stipulées les tâches revenant à celui-ci, notamment le domaine de compétence de ses membres, les affaires réservées à l'ensemble du Directoire ainsi que la majorité requise en son sein pour la prise de décisions. Ce règlement intérieur prévoit la constitution de comités qui sont actuellement au nombre de deux. Leurs tâches, responsabilités et procédures de travail sont conformes aux exigences du code de gouvernement d'entreprise. Le président de chaque comité informe régulièrement le Conseil de surveillance du travail de son comité.

Le comité de présidence se compose du Président, du Vice-président et d'un membre du Conseil de surveillance devant être élu par ce dernier. Le Président du Conseil de surveillance occupe la présidence du comité dont la vice-présidence est assumée par le Vice-président du Conseil de surveillance. Le comité de présidence assume les tâches d'un comité de rémunération dans la mesure où la législation allemande n'impose pas que ces tâches soient traitées par l'assemblée plénière du Conseil de surveillance. Le comité de présidence fait notamment des propositions pour la nomination des membres du Directoire, se charge des contrats conclus avec ceux-ci et prépare la délibération de l'assemblée plénière du Conseil de surveillance concernant la fixation de la rémunération du Directoire et la vérification régulière du système de rémunération de ce dernier. En outre, le comité de présidence assume les tâches d'un comité de nomination et donne des recommandations aux représentants des actionnaires au Conseil de surveillance pour choisir ceux qui seront proposés à l'élection des membres du Conseil de surveillance par l'Assemblée générale. De plus, le comité de présidence statue, à la place du Conseil de surveillance, sur l'approbation à donner aux activités et mesures soumises à acceptation.

Le comité d'audit (« audit committee ») se compose d'un Président – le Vice-président du Conseil de surveillance, d'un Vice-président – le Président du Conseil de surveillance - et d'un membre du Conseil de surveillance devant être élu par celui-ci. D'après la législation allemande, le comité d'audit doit comprendre au moins un membre du Conseil de surveillance qui soit indépendant et dispose de compétence dans les domaines de l'établissement et de la vérification des comptes. Le comité d'audit surveille le processus de reddition des comptes. Il examine, avec le commissaire aux comptes, les comptes trimestriels, semestriels et annuels de l'entreprise établis par le Directoire. Sur la base du rapport de vérification des comptes annuels établi par le commissaire aux comptes, il fait des propositions en vue de l'approbation des comptes annuels par le Conseil de surveillance. Il se charge du système de surveillance des risques de l'entreprise et surveille l'efficacité de son système de contrôle interne, notamment pour le compte-rendu des états financiers, ainsi que du système de gestion des risques et du système d'audit interne. L'audit interne du groupe informe régulièrement le comité d'audit. De plus, celui-ci surveille la vérification des comptes, en particulier l'indépendance et la qualification du commissaire aux comptes et ses prestations. En outre, le comité surveille que l'entreprise respecte les dispositions juridiques, les réglementations administratives et les directives internes à l'entreprise (« compliance »).

### **Le Directoire**

En tant qu'organe de direction du groupe, le Directoire est lié aux intérêts de l'entreprise et tenu d'augmenter durablement la valeur de celle-ci. Ses membres assument ensemble la responsabilité de toute la direction des affaires et statuent sur les questions de principe de la politique commerciale et de la stratégie d'entreprise ainsi que sur la planification annuelle et pluriannuelle.

Le Directoire est chargé d'établir les comptes trimestriels et semestriels de l'entreprise ainsi que les comptes consolidés de la DAB bank et les comptes annuels de la DAB bank AG. En outre, il doit veiller au respect des dispositions juridiques, des réglementations administratives et des directives internes à l'entreprise et fait en sorte que toutes soient respectées par les entreprises du groupe (« compliance »). Le Directoire travaille en étroite collaboration avec le Conseil de surveillance qu'il informe régulièrement, rapidement et en détail, sur toutes les questions pertinentes pour l'ensemble de l'entreprise concernant la stratégie, sa mise en œuvre, la planification, l'évolution des activités, la situation financière, les résultats réalisés et la conformité aux dispositions législatives et connexes, ainsi que sur les risques encourus par l'entreprise.

### **Membres du Conseil de surveillance et du Directoire**

Depuis le 8 mai 2008, le Conseil de surveillance se compose de quatre représentants des actionnaires et de deux représentants des salariés conformément aux dispositions de la loi sur la participation au tiers. A l'issue de l'Assemblée générale du 14 mai 2009, deux représentants des actionnaires, Messieurs Andreas Wölfer et Dr. Volker Jung, ont quitté leur fonction de membres du Conseil de surveillance. L'Assemblée générale du 14 mai 2009 a nommé Messieurs Dr. Theodor Weimer et Alessandro Foti comme représentants des actionnaires. Lors de sa réunion constitutive, le Conseil de surveillance a élu Monsieur Dr. Theodor Weimer au poste de Président. Monsieur Jan Wohlschiess reste Vice-président du Conseil de surveillance. Le Directoire a connu les changements de personnel suivants : Monsieur Alexander Freiherr von Uslar-Gleichen a quitté le Directoire de la DAB bank AG à partir du 30 juin 2009. Au nom de tout le Conseil de surveillance, je remercie Monsieur Alexander von Uslar-Gleichen ainsi que les membres de notre Conseil de surveillance, Messieurs Wölfer et Dr. Jung, pour leur excellent travail, leur engagement inlassable et l'élan qu'ils ont donné à la DAB bank.

### Relations avec les actionnaires

La DAB bank informe ses actionnaires, quatre fois au cours de l'exercice, de l'évolution de ses activités, de sa situation financière et des résultats réalisés. L'Assemblée générale ordinaire, qui a lieu une fois par an, se tient d'habitude dans les cinq premiers mois de l'exercice. La DAB bank permet à ses actionnaires de s'y faire représenter par des personnes habilitées à exercer, à leur place, le droit de vote.

L'Assemblée générale statue notamment sur l'affectation des bénéfices, le quitus à donner au Directoire et au Conseil de surveillance ainsi que sur l'élection du commissaire aux comptes. Toute modification des statuts et mesure modifiant le capital sont décidées exclusivement par l'Assemblée générale et mises en œuvre par le Directoire. Les actionnaires peuvent déposer des contre-propositions aux propositions faites par le Directoire et le Conseil de surveillance en vue de décisions et contester les décisions de l'Assemblée générale.

Dans le cadre de notre travail de relations aux investisseurs, nous organisons régulièrement des rencontres du Directoire avec des analystes et des investisseurs institutionnels. De plus, les analystes peuvent participer à une téléconférence qui a lieu à l'occasion de chaque publication des chiffres trimestriels.

### Directives du Gouvernement d'entreprise

Nos statuts, le règlement intérieur du Conseil de surveillance, celui du Directoire, toutes les déclarations de conformité, le rapport sur le respect des dispositions du Code de Gouvernement d'entreprise ainsi que d'autres documents concernant ce dernier peuvent être consultés sur Internet à l'adresse [www.dab-bank.de/servicenavigation/investor-relations/corporate-governance.html](http://www.dab-bank.de/servicenavigation/investor-relations/corporate-governance.html).

### Vérification des comptes annuels

Les comptes annuels et le rapport de gestion de la DAB bank AG ainsi que les comptes annuels et le rapport de gestion consolidés pour l'exercice 2009, auxquels s'ajoute la comptabilité courante, ont été vérifiés par le commissaire aux comptes du cabinet d'audit et d'expertise KPMG et paraphés avec la note sans réserve de certification des comptes. Dans le cadre de ses fonctions conf. au § 317 alinéa 4 du code de commerce allemand (HGB), le commissaire aux comptes a également vérifié les systèmes de surveillance utilisés par la banque pour la prévoyance des risques. Il a confirmé que ces systèmes sont en mesure de remplir leurs fonctions et que les rapports de gestion de la « AG » (S.A.) et du groupe exposent correctement l'évolution future des risques.

Les membres du comité d'audit du Conseil de surveillance étaient présents lors de la réunion finale du Directoire et des commissaires aux comptes. Les documents susmentionnés concernant l'exercice ainsi que le rapport des commissaires aux comptes ont été transmis en temps voulu au Conseil de surveillance. Le chef des commissaires aux comptes a fait part des résultats de la vérification des comptes et a répondu en détail aux questions des membres du Conseil de surveillance lors de la réunion de celui-ci, le 4 mars 2010. Le Conseil de surveillance a vérifié les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion de la DAB bank AG et du Groupe et approuve les résultats des commissaires aux comptes. Après le résultat final de notre contrôle, aucune objection n'a été émise. Le Conseil de surveillance a approuvé les comptes annuels présentés par le Directoire ; ceux-ci sont ainsi approuvés.

Nous approuvons la proposition du Directoire de demander à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 30 centimes d'euros par action pour l'exercice 2009.

### **Conclusions et contrôle des sociétés liées concernées**

Conformément au § 312 de la loi sur les sociétés par actions, le Directoire a établi, pour l'exercice 2009, un rapport sur les relations avec les entreprises liées et déclaré que la DAB bank AG a reçu une contrepartie appropriée pour chaque acte juridique concrétisé et selon les conditions qui étaient connues du Directoire aux moments donnés. Aucune autre mesure n'a été prise ou omise conformément au § 312 de la loi sur les sociétés par actions.

Le commissaire aux comptes a octroyé sans réserve la certification des comptes portant sur le résultat de son contrôle du rapport de dépendance, dont les termes sont les suivants : « Suite à notre vérification et à notre appréciation en conformité avec nos obligations, nous certifions que :

1. les mentions de fait du rapport sont correctes,
2. pour les actes juridiques présentés dans le rapport, la prestation de la société n'était pas démesurément élevée. »

Le Conseil de surveillance a également vérifié le rapport de dépendance du Directoire et confirme le résultat du contrôle du commissaire aux comptes. Après vérification du résultat final par le Conseil de surveillance, aucune objection n'est émise quant aux conclusions contenues dans le rapport du Directoire.

Le Conseil de surveillance remercie les membres du Directoire ainsi que tous les collaborateurs pour leur engagement et leur travail. Nous sommes convaincus que la DAB bank AG est bien positionnée et qu'elle agira avec succès sur le marché, en 2010 aussi, en tant que banque par excellence pour la négociation de titres avec une clientèle privée et une clientèle d'entreprises en Allemagne et en Autriche. Le programme d'avenir « DAB one », avec lequel la DAB bank élargira considérablement son offre de produits et de services, y contribuera également.

Munich, le 4 mars 2010



Dr. Theodor Weimer  
Président du Conseil de surveillance



◆◆◆ Slogan : « Die Bank sind Sie » (la banque, c'est vous) ◆◆◆ Acquisition de SelfTrade ◆◆◆

◆◆◆ Suppression des droits de garde à la DAB bank ◆◆◆

◆◆◆ Extension de l'activité de la DAB bank qui opère désormais  
dans six pays européens ◆◆◆



## Gouvernement d'entreprise

Depuis sa création en 1994, la DAB bank AG met en pratique un code de Gouvernement d'entreprise exemplaire. Le Directoire et le Conseil de surveillance le considèrent comme partie intégrante essentielle de leur travail de direction responsable et de surveillance de l'entreprise et sont, au-delà des devoirs qui leur incombent légalement, en dialogue permanent. La DAB bank a pour objectif de renforcer la confiance en une direction d'entreprise responsable tout en répondant à la demande d'informations en constante augmentation de la part des différents groupes d'intérêts. Ainsi, nous améliorerons durablement la valeur de notre entreprise et agirons dans l'intérêt d'investisseurs nationaux et internationaux. Le rapport annuel du Conseil de surveillance, qui est inclus dans les comptes annuels, fournit des informations détaillées à ce sujet.

Le Directoire et le Conseil de surveillance discutent régulièrement des nouveautés du code de Gouvernement d'entreprise et vérifient dans quelle mesure des ajustements sont nécessaires.

### Code de Gouvernement d'entreprise

Le nouveau code allemand de Gouvernement d'entreprise, qui est entré en vigueur en 2002, a mis en avant les directives légales essentielles pour la direction et le contrôle des sociétés allemandes cotées en bourse. En tenant compte des standards nationaux et internationaux reconnus concernant la gestion d'entreprises en bonne et due forme, le code a rendu le système allemand de Gouvernement d'entreprise plus transparent et plus compréhensible.

**Conformément aux réglementations du code de Gouvernement d'entreprise, la DAB bank AG a modifié la déclaration de conformité du 30 décembre 2003 de la manière suivante :**

### Déclaration de conformité

Déclaration de conformité 2009 au Code allemand de Gouvernement d'entreprise conformément au § 161 de la loi sur les sociétés par actions

« Le Directoire et le Conseil de surveillance de la DAB bank AG déclarent que celle-ci a satisfait en 2009 et satisfera à l'avenir aussi aux recommandations, publiées par le Ministère fédéral de la justice au bulletin officiel électronique, de la « Commission gouvernementale concernant le code allemand de Gouvernement d'entreprise » dans sa version du 18 juin 2009 (appelée ci-après « DCGK »), si ce n'est sur les points suivants :

- ▶ Franchise sur les assurances D&O (3.8 DCGK) :  
D'après le point 3.8 du Code de Gouvernement d'entreprise, une franchise appropriée sera convenue si la société souscrit une assurance D&O pour le Directoire et le Conseil de surveillance. Jusqu'à présent, l'assurance D&O de la DAB bank AG ne prévoyait aucune franchise pour l'activité des membres du Directoire et du Conseil de surveillance. Avec le changement de la couverture d'assurance D&O au premier semestre 2010, une franchise sera convenue pour le Directoire conformément à la nouvelle réglementation légale. Le Directoire et le Conseil de surveillance sont toujours d'avis que tous les membres de ces organes doivent évidemment endosser la responsabilité de leurs actes ; une franchise n'est par conséquent pas nécessaire pour les membres du Conseil de surveillance.
- ▶ Aucun porte-parole du Directoire (4.2.1 DCGK) :  
La DAB bank AG applique en toute conséquence le principe de collégialité de la loi sur les sociétés par actions.
- ▶ Aucun plafond d'indemnité (4.2.3 DCGK) :  
Les contrats passés avec les membres du Directoire sont conclus pour une durée de trois ans. En cas de cessation avant terme, sans motif grave, de l'activité au sein du Directoire, la rémunération se limite à la durée résiduelle du contrat de travail. Par conséquent, le Conseil de surveillance ne voit aucune nécessité de convenir, lors de la conclusion de contrats avec les membres du Directoire, d'une limitation d'indemnité à deux versements annuels.

## ► Aucun comité des nomination (5.3.3 DCGK) :

Le Conseil de surveillance se compose de six membres et effectue les tâches lui incombant dans deux comités (le comité de présidence et d'audit) et l'organe du Conseil de surveillance. Par conséquent, le Directoire et le Conseil de surveillance ne voient pas la nécessité de créer un comité de nomination. »

Munich, le 23.12.2009

Pour le Conseil de surveillance :



Dr. Theodor Weimer  
Président du Conseil de surveillance

Pour le Directoire :



Markus Gunter  
Membre du Directoire



Dr. Markus Walch  
Membre du Directoire

**Rapport sur la rémunération du Directoire et du Conseil de surveillance**

Le rapport sur les rémunérations regroupe les principes appliqués pour fixer la rémunération du Directoire de la DAB bank AG et présente le montant et la composition des revenus des membres de celui-ci. De plus, il décrit les principes et le montant de la rémunération du Conseil de surveillance. Le rapport se conforme aux recommandations du code allemand de Gouvernement d'entreprise et comprend des indications qui font partie intégrante de l'annexe ou du rapport de gestion d'après les exigences du code de commerce allemand (HGB) ou des normes internationales d'information financière (IFRS). Il fait donc partie intégrante des comptes consolidés certifiés. On renonce par conséquent à une présentation supplémentaire des informations développées dans l'annexe ou dans le rapport de gestion du présent rapport.

**1. Rémunération du Directoire**

Avec la loi sur l'adéquation de la rémunération des directoires (VorstAG), entrée en vigueur le 5 août 2009, le législateur a fixé de nouvelles exigences concernant la détermination de la rémunération des directoires. Son objectif était d'axer la rémunération du Directoire sur une gestion d'entreprise durable et orientée vers le long terme. Cet objectif coïncide avec les principes à la base du système de rémunération du Directoire de la DAB bank AG. Sa rémunération est fixée en respectant les directives de la loi sur les sociétés par actions et du code allemand de gouvernement d'entreprise.

La DAB bank AG vérifie régulièrement son système de rémunération du Directoire tout en examinant son adéquation aux pratiques du marché.

Dans sa réunion du 28 octobre 2009, le Conseil de surveillance s'est penché sur les nouvelles dispositions fixées par la loi. Le règlement intérieur du Conseil de surveillance et de ses comités a été adapté pour organiser la répartition des compétences entre ces organes conformément aux nouvelles dispositions légales. D'après celles-ci, le montant total des émoluments de chaque membre du Directoire est fixé par le Conseil de surveillance. Celui-ci décide du système de rémunération du Directoire et le vérifie aussi régulière-

ment. La présidence du Conseil de surveillance prépare les délibérations correspondantes du conseil.

En 2009, la rémunération directe comprend des composantes fixe et variable : un salaire fixe et une prime variable avec une composante basée sur les résultats. En outre, les membres du Directoire se voient proposer une composante de rémunération à effet incitatif à long terme (long-term incentive). Les composantes variables, liées à la réalisation des objectifs convenus pour l'exercice et de ceux figurant dans le plan stratégique, peuvent dépasser le salaire fixe.

Pour déterminer le système de rémunération, le plénum du Conseil de surveillance tient compte de la taille de l'entreprise, de sa situation économique et financière ainsi que du montant et de la composition de la rémunération de directoires d'entreprises comparables. Une rémunération compétitive liée aux résultats et un déplacement du versement dans un avenir à moyen et à long terme, dans le cadre de la participation au plan incitatif à long terme du groupe UniCredit, ont pour but de fidéliser le management à l'entreprise.

Les principales composantes de la rémunération du Directoire pour l'exercice 2009 sont les suivantes :

#### **Salaire fixe**

Le salaire fixe est versé en 12 mensualités.

#### **Prime variable avec composante liée aux résultats**

La prime variable peut osciller entre 0 et la valeur maximale de la prime individuelle (prime maximale) suivant les objectifs atteints par la personne. Conformément aux accords convenus dans les contrats de travail respectifs, la prime dépend de certains objectifs fixés en début d'année avec tous les membres du Directoire. Ces objectifs sont inscrits dans des « scorecards » et comprennent aussi bien des objectifs individuels que des objectifs d'équipe.

Les objectifs convenus sont essentiellement quantitatifs mais, en partie aussi, qualitatifs. Une fourchette est fixée pour chaque objectif quantitatif. La valeur inférieure correspond à une réalisation suffisante de l'objectif et la valeur supérieure à sa réalisation optimale. Si un membre du Directoire atteint la valeur supérieure, il obtient le nombre de points maximal fixé au préalable pour cet objectif. La réalisation d'objectifs qualitatifs est évaluée en conséquence.

Une prime n'est versée que si un nombre minimal de 80 points est atteint. Lorsqu'un résultat total de 120 points figure sur la « scorecard », la prime maximale peut être réclamée. La prime est donc plafonnée et lorsqu'un objectif est réalisé à 100 %, un pourcentage en conséquence inférieur de la prime maximale est versé.

#### **Composante de rémunération à effet incitatif à long terme (long-term incentive)**

Parmi les membres du Directoire, Monsieur Dr. Markus Walch a pris part aux plans de stock-options & d'actions de performance 2005 et 2008 du groupe UniCredit (« long-term incentive plan » ou plan LTI). Ces deux plans comprennent deux composantes.

D'une part, chaque participant se voit octroyer un certain nombre de stock-options pouvant être exercées si le bénéficiaire travaille encore pour le groupe UniCredit quatre ans après leur attribution (dans le cas du plan LTI 2005) ou trois ans après leur attribution (dans le cas du plan LTI 2008) (date d'acquisition définitive). Chaque stock-option donne le droit d'acheter une action d'UniCredit à un prix fixé avant l'émission de l'option. L'option peut être exercée dans une période de six ans à compter de la date d'acquisition définitive (neuf ans à compter de la date d'acquisition définitive pour les options émises jusqu'à 2006 compris). En 2009, il existait au total 55.642 stock-options au prix d'exercice de 4,185 € pour Monsieur Dr. Markus Walch. La juste valeur par option était de 0,6552 € à la date d'attribution.

D'autre part, le transfert gratuit d'un nombre déterminé d'actions de l'UniCredit est accordé à chaque participant si, à l'issue du troisième exercice après l'attribution, il a atteint les objectifs pertinents figurant dans le plan stratégique de l'UniCredit et s'il travaille encore pour le groupe UniCredit. En 2009, il existait au total des promesses d'octroi de 17.513 actions de performance pour Monsieur Dr. Markus Walch.

La DAB bank AG rembourse les frais de participation au plan incitatif à long terme d'UniCredit à la date d'imprescriptibilité. Les impôts sur les avantages acquis – à savoir, dans le cas de stock-options, la valeur de l'action déduction faite du prix d'achat fixé au moment de l'exercice de l'option et, dans le cas d'actions de performance, la valeur de l'action au moment de son attribution – doivent être payés par le bénéficiaire.

### Prestations vieillesse

Une rémunération différée sera accordée aux membres du Directoire, d'après les conditions en vigueur à l'UniCredit bank AG, Munich, dans la mesure où la DAB bank AG décide de participer à ce modèle, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent.

Pour Messieurs Markus Gunter et Dr. Markus Walch, membres du Directoire, des cotisations volontaires découlant de leurs salaires sont versées à une caisse de retraite.

### Prestations en nature

Les autres prestations en nature sont peu importantes. Les membres du Directoire peuvent utiliser à titre privé leur véhicule de fonction. En cas de résiliation avant terme, les contrats conclus avec les membres du Directoire pour l'exercice de leur mandat ne comprennent aucune promesse explicite d'indemnité et donc pas de limite d'indemnité. Une indemnité peut toutefois résulter d'un accord de résiliation de la convention primitive conclu individuellement. Monsieur Gunter perçoit une indemnité du montant de son salaire de base et de la prime maximale, au cas où son contrat en tant que membre du Directoire d'une durée de trois ans ne serait pas prolongé d'au moins un an au-delà du 30.06.2011.

En cas de changement de contrôle, aucun droit de résiliation unilatérale et aucun droit à indemnité n'ont été convenus avec les différents membres du Directoire.

Le Conseil de surveillance fixe le montant des primes après approbation du résultat annuel de la société et vérification de la réalisation des objectifs fixés au début de l'exercice.

La rémunération versée aux différents membres du Directoire pour l'exercice 2009 se présente de la manière suivante :

#### Emoluments versés aux membres du Directoire et au mandataire général sur une base individuelle :

en K€	Composantes basées		Composantes à effet		Total
	Fixe	sur les résultats	incitatif à long terme	Divers	
Markus Gunter	260	238	-	15	513
Dr. Markus Walch	250	233	13	16	512
Alexander von UsLAR (jusqu'au 30.09.2009)	187	125	-	12	324
<b>Total</b>	<b>698</b>	<b>596</b>	<b>13</b>	<b>43</b>	<b>1.349</b>

## 2. Rémunération du Conseil de surveillance

La rémunération des membres du Conseil de surveillance est stipulée au § 14 des statuts de la DAB bank AG. La réglementation statutaire actuellement en vigueur se base sur une décision de l'Assemblée générale du 22 mai 2003. La rémunération se compose d'une rémunération de base et d'une rémunération variable exigible après expiration de l'exercice. La rémunération de base pour chaque membre du Conseil de surveillance s'élève à 10.000,00 euros. Le Président du Conseil de surveillance touche le double de la rémunération de base et le Vice-président perçoit 1,5 fois la rémunération de base. La rémunération variable est due au Conseil de surveillance dans son ensemble ; son montant dépend de l'évolution du cours de l'action de la société. Il se calcule en faisant le quotient (cours de l'action à la fin de l'exercice : cours de l'action au début de l'exercice)<sup>2</sup> x 20.000,00 euros. La rémunération variable pour l'ensemble du Conseil de surveillance ne doit pas dépasser 80.000,00 euros et ne doit pas être inférieure à 20.000,00 euros. Le Conseil de surveillance décide chaque année de la répartition de la rémunération variable entre ses différents membres en tenant compte du travail accompli par ceux-ci en son sein.

De plus, les membres du Conseil de surveillance se voient rembourser leurs frais ainsi que la taxe sur le chiffre d'affaires imputable à leur activité au sein du conseil.

La rémunération des différents membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2009 se présente comme suit :

### Emoluments versés aux membres du Conseil de surveillance sur une base individuelle :

en K€	Composantes basées		Composantes à effet	
Membres du Conseil de surveillance	Fixe	sur les résultats	incitatif à long terme	Total
Dr. Theodor Weimer (Président depuis le 14 mai 2009)	12	12	-	24
Andreas Wölfer (Président jusqu'au 14 mai 2009)	7	7	-	14
Jan Wohlschiess (Vice-président)	15	14	-	29
Gunter Ernst	10	9	-	19*
Alessandro Foti	6	6	-	12*
Dr. Volker Jung (jusqu'au 14 mai 2009)	4	3	-	7*
Werner Allwang (représentant des salariés)	10	9	-	19*
Nikolaus Barthold (représentant des salariés)	10	9	-	19*
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>69</b>	<b>-</b>	<b>143</b>

\* plus T.V.A. de 19 %

## 3. Divers

Les membres des organes de la DAB bank AG sont couverts par une assurance D&O du groupe UniCredit. L'assurance couvre le risque de responsabilité personnelle au cas où un recours soit invoqué contre le groupe de personnes assuré pour cause de dommages immatériels commis dans le cadre de l'exercice de leur activité.

◆◆◆ Intégration paneuropéenne ◆◆◆

◆◆◆ Mise en place d'une nouvelle structure de services, de produits et de prix ◆◆◆

◆◆◆ Vainqueur du prix « IPO-Management-Award 2001 » ◆◆◆

2001



## Communication financière

### Action de la DAB bank

En dépit du redressement impressionnant des marchés boursiers mondiaux, l'année 2009 était avant tout marquée par la crise économique mondiale. Au cours des deux premiers mois en particulier, l'ensemble des valeurs et des indices accusaient d'importantes moins-values boursières. Celles-ci étaient dues en premier lieu aux prévisions conjoncturelles défavorables et à la méfiance persistante envers l'économie ainsi qu'à de nouveaux amortissements dans les bilans bancaires. Le manque de confiance dans les titres financiers s'est répercuté aussi sur l'action de la DAB bank au premier trimestre 2009. Avec de faibles volumes d'échanges, l'action oscillait dans une fourchette de prix entre 2,00 euros et 2,72 euros avant de tomber finalement à son plus bas annuel (2,00 euros) le 10 mars.

Au deuxième trimestre, l'action de la DAB bank était marquée par une dynamique positive. Alors que le DAX s'appréciait de 16 % d'avril à juin, l'action de la DAB bank engrangeait de copieuses plus-values de 35 %, ce qui lui a permis de compenser ses pertes du premier trimestre et de progresser de 14 % sur l'ensemble du semestre. Au deuxième trimestre, elle oscillait dans une fourchette de prix entre 2,11 euros et 3,15 euros.

Tous les marchés boursiers ont évolué à la hausse au troisième trimestre, portés par des indicateurs conjoncturels favorables et de bonnes données de référence en provenance des Etats-Unis. L'action de la DAB bank, marquée par une dynamique positive, s'est montrée encore plus forte que la plupart des indices au cours des mois d'été. Elle oscillait dans une fourchette de prix entre 2,81 euros et 3,78 euros. En enregistrant des plus-values de 25 % au troisième trimestre 2009 et de 45 % depuis le début de l'année, elle a connu un développement bien supérieur aux indices comparatifs.

Cette hausse s'est poursuivie finalement aussi au quatrième trimestre. Le cours de l'action a augmenté durablement en particulier après la publication anticipée des chiffres positifs du trimestre et la révision à la hausse des prévisions annuelles. Avec une fourchette de prix entre 3,60 euros et 4,47 euros, l'action de la DAB atteignait ainsi son record sur 52 semaines au dernier trimestre 2009. Elle clôturait l'année 2009 à un cours de 4,24 euros et avec une progression de 66 % au total. En comparaison, l'indice directeur allemand DAX progressait d'environ 24 %. Le MDAX et le SDAX enregistraient pour leur part une progression légèrement supérieure à celle du DAX se chiffrant respectivement à 30 % et 25 %.

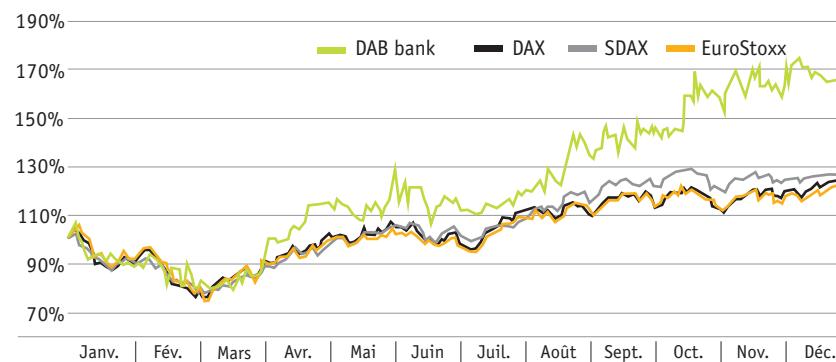
L'incertitude des investisseurs occasionnée par la crise bancaire et s'accompagnant d'un scepticisme général envers les valeurs financières s'est manifestée en particulier au premier semestre dans la baisse du volume des échanges de l'action. Bien que la liquidité de celle-ci ait fortement augmenté vers la fin de l'année, le nombre d'actions négociées était inférieur de moitié à celui de l'année précédente. En 2009, environ 24.060 actions (contre environ 58.884 l'année précédente) étaient négociées en moyenne chaque jour sur l'ensemble des places boursières allemandes.

En 2009, la DAB bank a réalisé un résultat avant impôts de 33,58 millions d'euros dont ses actionnaires profitent directement. Disposant d'une excellente base de capitaux propres, elle procèdera en 2009 aussi à une distribution intégrale du bénéfice. Le Directoire et le Conseil de surveillance proposent à l'Assemblée générale un dividende de 30 centimes d'euros par action après 34 centimes pour l'exercice 2007 et 11 centimes pour 2008. Le dividende est versé sans déduction de l'impôt sur le revenu des capitaux ou de l'impôt de solidarité appliqué sur ce dernier.



**Chiffres clés de l'action DAB bank**

Cours d'ouverture Xetra (02.01.2009)	2,65 €
Plus haut Xetra (09.12.2009)	4,39 €
Plus bas Xetra (10.03.2009)	2,00 €
Cours de clôture (30.12.2009)	4,24 €
Capitalisation boursière (30.12.2009)	318,79 millions d'euros
<b>Bénéfice par action</b>	<b>0,31€</b>
Rendement du dividende	7,1 %
Valeur comptable par action	2,10 €
Rentabilité totale pour l'actionnaire	71,30 %
WKN	507230
SICOVAM	22040
Code Reuters	DRNG
Bloomberg Ticker	DRN GR
Code ISIN	DE0005072300
Nombre d'actions	75.187.007
Segments boursiers	Prime Standard, Francfort ; Nouveau Marché, Paris
Places boursières	Xetra, Francfort, Munich, Stuttgart, Berlin, Düsseldorf, Hambourg, Hanovre, Brême, Paris
Sponsor désigné	HSBC Trinkaus & Burkhardt AG Lang & Schwarz Wertpapierhandels AG

**Comparaison des cours en 2009 : DAB bank, DAX, SDAX et EuroStoxx**

## Relations Investisseurs

La stratégie de la DAB bank est conçue pour une croissance rentable et une augmentation durable de la valeur de l'entreprise. En poursuivant notre communication ouverte et permanente, nous avons soutenu, en 2009 aussi, le dialogue basé sur la confiance avec nos actionnaires, investisseurs et clients potentiels.

Avant la publication du rapport annuel le 17 mars, nous avons communiqué au monde de la finance et aux parties prenantes nos résultats de l'exercice 2008 ainsi que les objectifs de la DAB bank, lors de la conférence de presse de présentation du bilan qui s'est tenue en février. Nous avons par ailleurs expliqué aux analystes, journalistes et actionnaires nos résultats trimestriels respectifs en avril, juillet et octobre lors de deux grandes téléconférences.

De plus, lors de notre Assemblée générale du 14 mai, nous avons informé nos actionnaires des succès remportés au cours de l'exercice 2008 et de nos objectifs futurs. Comme les années précédentes, l'Assemblée générale s'est tenue au Nockherberg à Munich. Pour la sixième fois consécutive, nos actionnaires ont statué sur la distribution intégrale du bénéfice et le versement d'un dividende. L'Assemblée générale a préconisé la proposition du Directoire et du Conseil de surveillance de verser un dividende de 11 centimes d'euros par action.

En 2009 aussi, nous avons eu de nombreux entretiens individuels avec des investisseurs institutionnels que nous avons tenus au courant de la stratégie et de l'évolution des activités de la DAB bank. Le Directoire a, pour sa part, présenté la stratégie ainsi que les évolutions actuelles et les futurs objectifs de la DAB bank dans le cadre de roadshows. En outre, il a présenté la DAB bank lors de la « German Investment Conference » de l'HypoVereinsbank à Munich et lors du « Deutsches Eigenkapitalforum » (forum allemand portant sur les capitaux propres) à Francfort.

Afin de garantir la liquidité des actions nécessaire à la continuité des transactions, la DAB bank a été encadrée par deux sponsors désignés. Outre la Lang & Schwarz Wertpapierhandels AG, la HSBC Trinkaus & Burkhardt AG est aussi mandatée comme teneur de marché.

En 2009, la DAB bank AG a été évaluée par sept analystes.

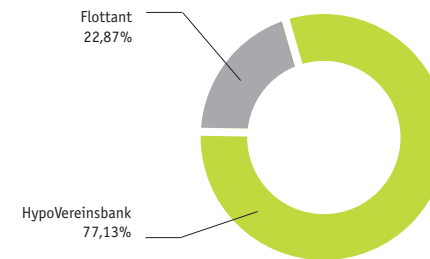
Nous mettons à la disposition de toutes les parties prenantes les toutes dernières informations concernant la DAB bank, l'évolution de ses activités et de son action, sur les pages Relations Investisseurs de notre site Internet. Nos rapports d'activité et rapports trimestriels peuvent être téléchargés en allemand, anglais et français. Sur demande, notre service de commande en ligne envoie gratuitement aux actionnaires, investisseurs et clients potentiels les versions des rapports imprimées sur papier. Au cours de l'exercice 2009, le service aux actionnaires a encore été développé. Ainsi, une liste FAQ énumérant les questions les plus fréquemment posées sur l'entreprise, son action et sa stratégie a notamment été mise en ligne.

Les bulletins d'information d'entreprise, les communiqués de presse et communiqués ad hoc sont également disponibles sur notre site Internet. Vous pouvez en outre consulter à tout moment et aisément les archives en ligne où vous trouverez les documents publiés dans le passé. Les présentations, que nous utilisons pour l'Assemblée générale et pour la publication des résultats, peuvent être téléchargées.

En 2010, nous poursuivons notre communication financière ouverte et active. Alors que l'intérêt des investisseurs pour les valeurs financières a quelque peu diminué au cours des deux dernières années en raison de la crise bancaire, nous nous attendons à un redressement du marché et à une augmentation de la demande de titres financiers. Une tendance dans ce sens s'est déjà dessinée au deuxième semestre 2009 au cours duquel on relevait un plus grand nombre de demandes de la part des investisseurs ainsi qu'une liquidité accrue de l'action. Pour répondre à l'augmentation de la demande, nous intensifierons en 2010 la communication avec le marché financier. Ainsi, nous avons publié les chiffres provisoires dans le cadre de la conférence de presse de présentation du bilan, le 22 février à Francfort, au cours de laquelle nous avons présenté au monde de la finance les chiffres non certifiés de l'exercice 2009. En 2010 aussi, nous répondrons à nouveau aux questions des investisseurs lors de la German Investment Conference de l'HypoVereinsbank et du Eigenkapitalforum de la Deutsche Börse. En outre, nous prévoyons un plus grand nombre de roadshows en Allemagne et à l'étranger et restons à tout moment à disposition pour des entretiens individuels.

22,87 % des actions de la DAB bank sont aux mains d'un actionariat flottant. La part majoritaire de l'UniCredit Bank AG (77,13 %) est attribuée au groupe UniCredit S.p.A., Rome, Italiano.

#### Structure de l'actionariat au 31 décembre 2009



## Etapes importantes en 2009

**Février** | La DAB bank clôture **l'exercice 2008** avec un résultat avant impôts de 11,5 millions d'euros.

**Avril** | La DAB bank s'adresse aux clients d'agences bancaires par de **nouveaux spots télévisés**.

La DAB bank a réalisé une enquête détaillée sur le comportement des hommes et des femmes en matière de placement. Le principal résultat est que **les femmes agissent en bourse avec plus de succès que les hommes** – aussi bien sur les marchés boursiers en hausse qu'en baisse.

**Juin** | La DAB bank ressort **vainqueur parmi cinq prestataires de plans d'épargne en fonds cotés en bourse (ETF)** comparés par le magazine Extra.

**Janvier** | Prix décerné au vainqueur du **Depot-Contest 2008** de la DAB bank.

**Mars** | La DAB bank est élue **meilleur courtier en certificats de l'année 2009**.

**Mai** | La DAB bank fête son **15<sup>ème</sup> anniversaire** en offrant un très large éventail de produits.

L'Assemblée générale décide de verser aux actionnaires un **dividende de 11 centimes** par action.

Dr. Theodor Weimer (porte-parole du Directoire de la UniCredit Bank AG, Munich, devient **nouveau Président du Conseil de surveillance** et Alessandro Foti (directeur général de la FincoBank S.p.A.) devient également membre du Conseil de surveillance.

**Vente de la FondsServiceBank** à la Fondsdepot Bank, Hof.

## Août

Selon une **analyse réalisée par la DAB bank**, Dresde est la ville comptant les investisseurs les plus performants en Allemagne.

Lors du grand **test des courtiers en ligne** réalisé par le magazine économique et financier « Euro am Sonntag » qui a examiné 11 banques, la DAB bank obtient le prix très convoité décerné au **vainqueur dans la catégorie Courtage**.

## Octobre

Thorsten Schwarting (chef de la division Finances à la DAB bank) devient **membre du Directoire de la direktanlage.at**.

La chaîne de télévision n-tv et la DAB bank lancent une **action d'analyse** gratuite **de portefeuilles de placement**.

## Décembre

La DAB bank élargit son **offre de SFD** dont elle diminue les coûts.

La DAB bank propose aux nouveaux clients des lots attrayants en matière de **trading de placement et d'opérations bancaires**.

## Juillet

La DAB bank organise, au Laimer Würfel, une **soirée sur l'investissement** pour environ 400 clients de son secteur b-to-c.

## Septembre

L'application « **DAB-Profitrader** » est introduite aussi à la direktanlage.at sous le nom de « **PowerTrader Pro** ».

La DAB bank organise le **12<sup>eme</sup> congrès de l'investissement** pour plus de 1 000 professionnels de la finance, avec la participation de Dr. Theo Waigel et Mattias Horx comme intervenants. Ce congrès constitue l'événement le plus important du secteur pour les prestataires indépendants de services financiers et les investisseurs institutionnels.

## Novembre

La DAB bank lance une **initiative portant sur les fonds cotés en bourse (ETF)**.

Le magazine clients « DAB direkt » est à présent disponible aussi sous forme **d'e-magazine**.

## Les collaborateurs de la DAB bank : la clé de la réussite !

Les collaborateurs de la DAB bank sont essentiellement à la base de son développement. En effet, seuls des collaborateurs qualifiés et motivés peuvent la rendre encore plus innovante et compétitive. C'est la raison pour laquelle nous poursuivons résolument les initiatives lancées ces dernières années. Dans le cadre de notre système de carrière offrant des possibilités d'avancement transparentes et équitables aussi bien pour le personnel spécialisé que les cadres, nous avons maintenu notre budget formation à un niveau stable en dépit d'une gestion active des coûts et donc de la baisse des charges générales d'exploitation.

### Investir dans les collaborateurs, c'est investir dans l'avenir

La formation professionnelle et la formation continue de notre personnel sont un investissement dans l'avenir de l'entreprise. C'est la raison pour laquelle les collaborateurs déterminent leurs propres besoins en formation dans le cadre d'un entretien annuel avec leur supérieur. En 2009, l'accent portait sur les séminaires concernant la gestion de projets et les systèmes bancaires informatisés, les formations spécialisées, les cours de langues ainsi que le développement de la communication et de la personnalité. Des sondages réguliers montrent que les participants jugent très bonne la qualité en particulier des séminaires internes à l'entreprise. Par conséquent, nous souhaitons mieux exploiter les mesures internes de formation de manière à ce que le plus grand nombre possible de collaborateurs profite de ces offres. En 2009, chaque collaborateur a suivi environ deux formations. Ce sont donc plus de 18 000 heures de formation ou 2 254 jours que nous avons investis dans le développement de nos collaborateurs.

### Succès du diplôme d'employé(e) de banque

Depuis septembre 2007, la DAB bank AG offre la possibilité aux jeunes débutants d'apprendre la profession d'employé(e) de banque. Dans le cadre de la formation qui, suivant le diplôme détenu, dure deux ou deux ans et demi, les apprentis interviennent dans presque tous les domaines de l'entreprise. Outre les cours de formation professionnelle, ils accomplissent en plus un stage de 11 semaines dans une agence de l'UniCredit Bank AG. En 2009, quatre apprentis sur 21 au total ont réussi leur formation d'employé(e) de banque. Cinq nouveaux contrats de formation ont déjà été convenus pour septembre 2010 avec de futurs banquiers.

### Développement des collaborateurs combinant théorie et pratique

Nos programmes de développement du personnel aident les participants à développer leurs compétences personnelles et leur qualification professionnelle et à se préparer aux exigences de l'avenir.

Nous misons à cet égard sur le lien entre théorie et pratique. En plus des modules de séminaires, les participants ont des tâches réelles à accomplir. Nous encourageons à ce niveau les relations entre les participants venant de divers domaines d'entreprise. Le groupe présente ensuite les résultats de ces travaux devant le Directoire, les donneurs d'ordre et les supérieurs hiérarchiques directs.

## Identification des collaborateurs à potentiel de responsabilité

Tous les collaborateurs aptes à assumer plus de responsabilité sont signalés chaque année. La vérification des recommandations se fait dans le cadre de la procédure de nomination. La décision de promotion d'un collaborateur est prise par un organe spécialisé sur la base d'un diagnostic uniforme s'appuyant sur les profils de compétences en vigueur à l'échelle de la banque et le profil individuel requis pour le poste.

Le sondage d'opinion réalisé chaque année auprès des collaborateurs a eu lieu pour la troisième fois. Il s'agit d'un instrument à présent bien établi. En 2009, la participation était de 91 %, soit 10 % de plus qu'en 2008. Les résultats de ce « People Survey » ont été discutés au sein de chaque équipe qui a identifié à cette occasion des potentiels d'amélioration supplémentaires. Les résultats auxquels sont parvenues les équipes ont été regroupés et les mesures déployées communiquées en permanence aux collaborateurs.

Les cadres dirigeants de la DAB bank reçoivent eux aussi régulièrement un feedback de leurs collaborateurs. Ainsi, un feedback intégral a été réalisé pour la deuxième fois à la DAB bank. Il s'agit d'une méthode fiable et éprouvée pour comparer l'image qu'on a de soi à celle perçue par autrui. Il est important – spécialement pour les cadres qui veulent donner une orientation aux autres – de savoir comment ils sont perçus, pas uniquement par leur supérieur mais par tous ceux qu'ils cotoient au sein de la banque. Etant donné que l'évaluation se fait sur la base du profil de compétence UCG/DAB, qui comprend les aptitudes et les capacités ainsi que certains comportements et valeurs, le processus de feedback vise aussi à promouvoir une compréhension uniforme de la culture de direction au sein de l'entreprise.

## Responsabilité sociale envers nos collaborateurs

La DAB bank assure la couverture sociale de ses collaborateurs. Outre de larges prestations de prévoyance, des modèles de réinsertion à temps partiel après un congé parental et un équilibre approprié entre travail et vie privée, la DAB bank donne la priorité à la santé de ses collaborateurs. Pour la deuxième fois, elle a organisé en 2009 une journée de la santé, lors de laquelle ses collaborateurs ont pu s'informer sur d'importants sujets ayant trait à la santé.

## Soutien de l'engagement bénévole

En outre, la DAB bank soutient des organisations et des projets locaux auxquels ses collaborateurs attachent une importance particulière. Dans le cadre de l'actuel sondage d'opinion, les collaborateurs ont proposé – comme l'an dernier – de faire un don à des organisations à but non lucratif pour lesquelles ils travaillent eux-mêmes à titre bénévole.

## Notre clientèle privée (secteur b-to-c)

En raison de l'inquiétude régnant sur les marchés suite à la crise économique mondiale, l'évolution des cours était marquée par de faibles volumes d'échanges et une nette réticence des traders, des investisseurs et des gestionnaires de patrimoines. A partir du deuxième semestre, la situation sur les marchés s'est améliorée à vue d'œil. Cette amélioration n'était pas due uniquement aux perspectives de croissance annoncées par les groupements économiques mais aussi à un certain nombre de résultats d'entreprise étonnamment positifs. Pourtant, le nombre de transactions est resté à un niveau plutôt bas.

La DAB bank a elle aussi réalisé un résultat très satisfaisant pour l'exercice 2009. Elle doit également cette évolution positive à la confiance de ses clients qui ont été aussi actifs pendant les mois d'été, habituellement plutôt calmes, qu'au deuxième trimestre. Beaucoup d'entre eux ont déjà eu recours au nouveau conseil multidimensionnel axé sur leurs besoins individuels. Les conseillers certifiés, actuellement au nombre de 20, ne sont soumis à aucune directive de la politique du groupe lors du choix des produits mais sélectionnent, dans un éventail de produits totalement indépendant, celui qui convient au client. De plus, l'avantage du conseil par téléphone par rapport à celui fourni par une agence bancaire est la plus grande flexibilité des conseillers qui sont également joignables après les heures d'ouverture habituelles ainsi que le week-end. Ce service est apprécié par les clients. Ceux-ci ont en effet jugé excellente la prestation de conseil de la DAB bank dans un sondage actuel portant sur la satisfaction de la clientèle.

### Des valeurs records historiques en matière de satisfaction de la clientèle

Un leitmotiv revenait partout : « La confiance dans les banques a fortement souffert au cours des douze derniers mois. » En effet, de nombreux clients se sont sentis délaissés par leurs prestataires de services financiers. Pour sa part, la DAB bank n'était pas concernée, bien au contraire, comme le montrent les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle réalisé en 2009 : 96 % des clients particuliers interrogés par un institut neutre se disent satisfaits de la DAB bank, 87 % le sont même tant qu'ils sont prêts à la recommander. Ces valeurs records depuis la création de la banque sont particulièrement réjouissantes dans l'environnement de marché actuel.

### La DAB bank monte sur le podium

Les prix décernés à la DAB bank en 2009 ont montré eux aussi que la grande satisfaction des clients à l'égard de celle-ci est justifiée. Lors de l'élection du meilleur courtier 2009, les clients ont confirmé que la DAB bank suit toujours la bonne voie. Le prix du meilleur courtier en certificats et du troisième meilleur courtier en fonds en est une confirmation, d'autant plus satisfaisante à l'heure actuelle. Selon le test le plus récent réalisé par le magazine des investisseurs « Euro am Sonntag », l'offre de titres de la DAB bank est au total la plus avantageuse de toutes les grandes banques en ligne. D'après le magazine de consommateurs « Stiftung Warentest », la DAB bank propose le taux d'intérêt de découvert le plus intéressant (6,95 % p.a.) parmi 57 banques testées. Autre distinction particulièrement satisfaisante : le prix décerné par « Euro am Sonntag » à la DAB bank en tant que grand vainqueur parmi tous les courtiers en ligne testés dans la catégorie « Banques directes de courtage ». Enfin, la DAB bank est sortie gagnante de l'étude détaillée réalisée par le magazine Extra, spécialisé dans les ETF, qui a examiné de très près l'offre de plans d'épargne en fonds cotés en bourse des banques allemandes en analysant l'étendue de l'offre, les coûts et la flexibilité proposée.

### Le client est roi

Afin de se présenter à ses clients en tant que banque en ligne, la DAB bank a participé, en 2009 aussi, à des salons s'adressant aux investisseurs. De plus, elle a organisé des soirées sur l'investissement et des journées de la bourse pour sa clientèle privée.

Une offre « indépendante », « avantageuse » et « équitable » - tel est le leitmotiv de la campagne publicitaire affirmée de la DAB bank, qui s'adresse avant tout aux clients des agences bancaires.

A l'occasion de ses 15 ans d'existence, la DAB bank a offert à ses clients de nombreux produits anniversaire. Elle leur a par exemple fait cadeau des frais de souscription pour 15 fonds de ses partenaires produits de longue date, présenté plusieurs offres anniversaire dans le domaine « Produits structurés et emprunts obligataires », réalisé des actions de promotion sans frais et lancé un grand jeu-concours en ligne avec des prix attrayants.



De plus, dans le cadre de son action anniversaire, elle a proposé gratuitement à l'essai le « DAB Profi Trader » à tous les clients intéressés. Ceci lui a permis de faire mieux connaître la performance de cette application de trading moderne à un nombre encore plus grand de clients et clients potentiels externes.

### Des services en ligne

Il y a deux ans précisément, la DAB bank entrait dans une nouvelle ère de l'infotainment en lançant le premier numéro de son magazine clients. Outre sa version imprimée, ce magazine est aussi disponible sous forme de fichier PDF pour les abonnés par e-mail et pour le téléchargement sur Internet. Ce dernier est certes pratique mais pas vraiment convivial pour le lecteur. Depuis l'automne 2009, « DAB direkt » existe aussi sous forme d'e-magazine interactif exploitant toutes les possibilités de la communication en ligne.

La DAB bank se concentre sur les clients actifs dans le domaine du courtage et des opérations sur titres. A cet égard, la plateforme IT est l'élément essentiel de la banque sur le plan technique. C'est la raison pour laquelle nous travaillons non seulement à élargir notre offre de produits mais aussi à améliorer sans cesse notre portail Internet. Outre l'adaptation générale du lay-out, la restructuration des formulaires en ligne et la distinction de la page d'accueil pour les nouveaux clients et les clients en portefeuille, nous avons entièrement remanié et réorganisé l'offre concernant les cours et le marché.

### Innovations 2009

Un certain nombre d'innovations produits ont vu le jour au cours de l'exercice 2009 :

Ainsi, la DAB bank a lancé une initiative concernant les fonds cotés en bourse (ETF). Au mois de juin, elle a étendu aux clients b-to-c tout l'éventail de fonds ETF proposé sur son site web. Par conséquent, tous les clients de la DAB bank ont désormais accès à plus de 600 fonds ETF et 58 plans d'épargne en fonds cotés en bourse. Depuis le mois de décembre, ils peuvent aussi négocier un plus grand nombre de Straight Forward Dealings (SFD) – et ce, moyennant des frais inférieurs à ce qu'ils étaient jusqu'à présent. Depuis trois ans déjà, la DAB bank offre des SFD, une forme de placement innovante, apparantée au warrant, permettant aux investisseurs expérimentés de participer, 1 contre 1, à chaque

mouvement de la valeur de base moyennant un investissement réduit. S'il n'existait jusqu'à présent que des SFD basés sur les valeurs du DAX 30 et du MDAX, la DAB bank a complété son éventail de produits par des SFD basés sur l'indice DAX30, le pétrole, l'or et la paire de devises dollar/euro.

D'autre part, une mesure importante en direction d'un système de paiement uniforme en Europe a également été mise en œuvre : outre l'introduction réussie du virement SEPA (virement en euro) chez la DAB bank en janvier 2008, le prélèvement SEPA y est aussi possible depuis novembre 2009. Auparavant, les virements ou les avis de prélèvement depuis un autre pays européen s'accompagnaient souvent de problèmes et de frais importants. Il en est désormais autrement. La procédure uniformisée assure à présent des opérations de paiement sans problème en Europe. Les virements ou les avis de prélèvement peuvent désormais être exécutés de manière aussi efficace, avantageuse et sûre que seuls les paiements nationaux l'étaient jusqu'à présent.

### Produits 2010

De nombreuses innovations sont à nouveau attendues aussi pour l'exercice 2010. Ainsi, la DAB bank a lancé dès le mois de mars le trading de devises FOREX. Le marché des changes est le plus grand et le plus liquide du monde. Notre offre FOREX permet aux professionnels de la bourse de profiter 24h/24, avec un grand effet de levier, des fluctuations des cours des devises internationales. Ces devises sont toujours négociées par paires, par exemple l'euro par rapport au dollar américain ou la livre britannique par rapport au yen. Chez nous, les clients disposent d'un très grand choix de paires de devises qu'ils peuvent négocier, la DAB bank fixant des écarts de taux étroits et équitables. L'effet de levier peut être sélectionné de manière variable et être utilisé jusqu'à 50 fois. Les clients négocient directement via la DAB bank.

Outre de nombreuses autres innovations produits, la DAB bank a également mis en place le numéro d'authentification de transactions « Mobile TAN » permettant aux clients de valider leurs transactions de manière simple, rapide et surtout sécurisée.

Dans le cadre du programme d'avenir « DAB one », nous étendrons encore notre offre, en 2010, dans les domaines du trading, du placement, des opérations bancaires et des services en ligne.

## Notre clientèle d'entreprises (secteur b-to-b)

Le secteur d'activité b-to-b est la plateforme partenaire n°1 pour les professionnels. Des services conçus spécialement pour les gestionnaires de patrimoines, les intermédiaires financiers et les clients institutionnels y sont proposés aux professionnels de la finance pour leurs contacts clients directs et indirects, l'activité de base étant la garde et la négociation de titres de qualité et à des prix avantageux. En outre, la DAB bank offre à sa clientèle d'entreprises des services supplémentaires innovants et créatifs.

Ainsi, un nouveau service d'information a été mis en place en 2009 pour les émissions de nouvelles obligations. Avec le « dialogue financier » et l'« entretien complet sur l'investissement », la DAB bank a conçu deux séries de manifestations permettant aux gestionnaires de patrimoines d'exploiter à fond les potentiels de clientèle. De plus, la DAB bank a conclu un partenariat stratégique avec Dr. Christian Waigel, spécialiste de la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MiFID), qui se concrétise notamment par une chronique mensuelle sur des sujets juridiques actuels.

Les applications techniques sont elles aussi continuellement actualisées. Ainsi, la nouvelle version du système de gestion de portefeuilles « Triple A » pourra être utilisée par tous les partenaires b-to-b à partir du printemps 2010. Elle offrira un nombre nettement supérieur de fonctionnalités dans les domaines de la passation d'ordres, de la coordination de stratégie, du contrôle et du reporting.

En combinant son excellente activité de base et des services supplémentaires de valeur, la DAB bank AG recueille la satisfaction de ses clients.

### Satisfaction de la clientèle

Cette année, le sondage représentatif sur la satisfaction des clients b-to-b envers les services de la DAB bank a eu lieu pour la sixième fois. Il a débouché sur un résultat encore meilleur que celui de l'année précédente déjà excellent. La satisfaction globale des clients a été justifiée en premier lieu par la très bonne qualité du service, une importance primordiale étant accor-

dée en l'occurrence à l'interlocuteur personnel. Résultat particulièrement satisfaisant du sondage : plus de la moitié des clients interrogés prévoient d'augmenter leur volume d'actifs en portefeuille chez la DAB bank.

### Conquête de nouveaux clients

Une des prestations de services importantes de la DAB bank est le soutien de nos gestionnaires de patrimoines lors de la prospection de clientèle. La DAB bank utilise pour cela l'instrument bien connu qu'est le « Profi-Depotcheck ». A cette occasion, les partenaires média acquis par la DAB bank invitent leurs lecteurs à se faire conseiller, sans engagement, par un gestionnaire de patrimoines indépendant dans le cadre d'un entretien personnel. La série « Profi-Depotcheck » s'est poursuivie aussi en 2009, paraissant dans des journaux connus à grand tirage tels que le Süddeutsche Zeitung, Frankfurter Allgemeine Zeitung am Sonntag, Frankfurter Rundschau, Stuttgarter Zeitung, Börse online et d'autres magazines nationaux et régionaux.

C'est en étroite collaboration avec le secteur de la clientèle privée b-to-c qu'a été réalisée pour la première fois l'analyse de portefeuilles de placement sur la chaîne n-tv en coopération avec la DAB bank. A cette occasion, de nombreux téléspectateurs de n-tv ont profité, pendant six semaines, de la possibilité de se faire conseiller par un gestionnaire de patrimoines indépendant.

A l'occasion du salon des investisseurs INVEST à Stuttgart, la DAB bank, en collaboration avec « Börse online », a offert aux gestionnaires de patrimoines, établis sur place, la possibilité de se présenter à un large public dans le cadre d'un débat et d'établir des relations avec de nouveaux clients.

Le Depot-Contest, jeu boursier de la DAB bank pour ses gestionnaires de patrimoines, a connu un grand succès pour la neuvième fois. Au cours de l'année 2009, 26 participants ont profité de la possibilité de faire leurs preuves au sein d'une équipe conservatrice ou misant sur les opportunités. Cette plateforme unique permet aux gestionnaires de patrimoines de se présenter

à un large public, de se construire une image à long terme et de conquérir directement de nouveaux clients. A cet égard, des coopérations avec des médias tels que la chaîne d'information n-tv et les magazines « Euro » et « Markt und Mittelstand » sont un soutien efficace. De plus, la série de manifestations « Depot-Contest » organisée sur le terrain au printemps et à l'automne a eu de nouveau un grand succès auprès d'investisseurs privés dans de nombreuses villes allemandes.

Afin d'accroître encore le succès de ces actions, la DAB bank complétera à partir de 2010 ses coopérations actuelles avec les médias par une collaboration avec Focus Money.

## Fidélisation de la clientèle

Le congrès sur l'investissement, qui a eu lieu en 2009 à Munich, a une fois encore prouvé l'importance de la DAB bank dans les activités avec les intermédiaires financiers et les clients institutionnels. Le nombre d'inscriptions à ce congrès – plus de 1 300 – montre que cette rencontre des professionnels de la finance est désormais bien établie. Dr. Theo Waigel, ancien ministre fédéral des finances, et Matthias Horx, célèbre futurologue, y ont apporté une contribution remarquable par leurs exposés sur la situation économique mondiale et sur l'avenir après la crise.

En 2009, nous avons non seulement fourni des prestations de services sélectionnées mais avons aussi continué à organiser et développer l'académie DAB. Dans l'époque agitée que nous vivons, la formation continue efficace et suivie sert de base à un conseil de qualité, performant à long terme. C'est la raison pour laquelle des spécialistes de premier plan interviennent sur des sujets actuels et novateurs, spécialement adaptés aux besoins des gestionnaires de patrimoines indépendants. En 2009, la série de séminaires intitulée « Solutions de traçabilité des conseils prodigués conformément à la MiFID » a été la plus fréquentée depuis la création de l'académie.

## Perspectives

Notre objectif est de faire en sorte, en collaboration avec nos partenaires, que le « private banking » soit possible pour tout le monde. Nos partenaires b-to-b sont des prestataires de services financiers très qualifiés, guidés par les principes de gestion d'entreprise et implantés la plupart du temps dans les régions. Les services de conseil et de gestion qu'ils proposent sont avantageux, orientés sur le long terme et suivent une stratégie globale.

Nous ne souhaitons pas être uniquement un opérateur mais aussi un sponsor et partenaire pour ces gestionnaires de patrimoines dans toutes les phases du marché et du développement. Nous déployons pour cela une stratégie novatrice associant notre position de leader à une grande exigence de qualité. Un exemple actuel de celle-ci est notre participation au développement d'un logiciel qui facilitera, pour les intermédiaires financiers, l'enregistrement des conseils de placement prodigués dont la traçabilité sera nécessaire à partir de 2010. L'an prochain, nous aiderons activement les agents de banque souhaitant s'établir à leur compte grâce à notre service « DAB Start! » conçu pour les créateurs d'entreprise. Celui-ci leur fournira non seulement un conseil personnalisé mais mettra aussi à la disposition du créateur potentiel un outil en ligne qui le guidera à travers les différentes étapes de la création de son entreprise et établira, à la fin du processus, un plan d'affaires finalisé.

Nous sommes convaincus des avantages de la gestion indépendante de patrimoines et assumerons à l'avenir aussi la responsabilité de ce marché.

## SRQ FinanzPartner AG – des conseillers mobiles en patrimoine

La DAB bank détient, depuis trois bonnes années, une participation majoritaire dans la SRQ FinanzPartner AG, une des sociétés de conseil en patrimoine jouissant de l'expansion la plus rapide en Allemagne. Au premier trimestre 2009, elle a augmenté sa participation de 52,52 % à 81,61 % en rachetant les actions de deux actionnaires.

### Une année performante pour la SRQ

En dépit de la situation difficile du marché qui s'est accompagnée de la réticence de nombreux investisseurs, la SRQ a développé solidement son volume d'affaires en 2009, enregistrant des progressions dans plusieurs domaines.

Les 114 experts en planification financière de la SRQ s'occupaient d'environ 11.743 clients en 2009 et géraient ainsi un encours de 1,30 milliard d'euros au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 19 % par rapport à l'année précédente (1,09 milliard d'euros).

## **direktanlage.at – la banque autrichienne**

### **pour les investisseurs intéressés par les titres**

Des opérations sur titres de qualité optimale, aux meilleures conditions : telle est la recette du succès de notre filiale direktanlage.at. Leader du marché autrichien dans le domaine du courtage, elle développe constamment ses prestations de services et ses offres en veillant surtout à proposer des conditions les plus avantageuses et un service optimal pour les investisseurs.

En dépit de l'environnement restant difficile pour les banques, la direktanlage.at a continué à se développer favorablement au cours des mois passés. Pour cela, elle a toujours misé sur une croissance continue de ses activités d'exploitation. Ainsi, elle réalisait un résultat avant impôts de 11,28 millions d'euros (contre 11,02 millions d'euros l'année précédente) et gérait un encours de 2,95 milliards d'euros. Le nombre de ses clients a continué à augmenter, s'élevant à 56.715 (contre 53.023 l'année précédente). La direktanlage.at a par conséquent atteint en 2009 aussi son objectif : maintenir et développer continuellement son excellente position dans les secteurs de la clientèle privée (b-to-c) et de la clientèle d'entreprises (b-to-b).

### **Nouvelle application de trading pour les professionnels de la bourse**

La direktanlage.at affirme son rôle de pionnière en matière de solutions innovantes en mettant en place le « PowerTraderPro » – pendant de l'application allemande « DAB Profi Trader ». Le PowerTraderPro a été conçu spécialement pour les besoins des professionnels de la bourse et satisfait à toutes les exigences nécessaires pour l'observation, l'analyse et la négociation de titres. Les réactions positives des clients à cet outil haut de gamme montrent qu'il fait désormais partie du quotidien. Il offre de nombreuses fonctions, notamment le trading en un clic et une fonction d'alarme pouvant être sélectionnée individuellement par les gros traders souhaitant être informés sur les cours.

Outre un nouvel outil pour les certificats et des modifications de la « page personnelle », la nouvelle zone d'opérations en temps réel sur le site web de la direktanlage.at fait aussi l'objet d'une forte demande.

Les cours en temps réel de différentes bourses et d'émetteurs sélectionnés y sont proposés à l'aide de la méthode "push", ainsi que la surveillance des cours avec fonction d'information.

### **La direktanlage.at offre des produits innovants et des conditions optimales**

Lorsqu'on dispose de lingots d'or, on peut se prémunir contre les périodes de crise et répartir son risque de placement. Depuis juillet 2009, la direktanlage.at propose des lingots d'or de 50 grammes, 100 grammes, 250 grammes, 500 grammes et 1.000 grammes. A la demande du client, ce métal précieux peut lui être livré aussi à domicile.

L'éventail de produits de la direktanlage.at comprend un autre service : le compte courant gratuit sur Internet. En raison de l'extension de sa gamme de produits, la direktanlage.at est de plus en plus considérée par ses clients comme leur banque principale.

En début d'année, la direktanlage.at a lancé une campagne offensive d'offres de fonds. Celle-ci prévoyait la suppression générale des droits de garde des fonds et une réduction des frais de souscription pouvant aller jusqu'à 80 %. Chaque mois, la direktanlage.at organisait l'élection du « fonds du mois » qui bénéficiait d'une promotion spéciale. En outre, elle établissait, chaque trimestre, une liste énumérant les « meilleurs fonds » (c.-à-d. les fonds bénéficiant d'une réduction de 80 % de leurs frais de souscription et de la meilleure garantie de prix). Cette campagne offensive d'offres de fonds s'est accompagnée de publipostages directs, d'annonces dans la presse écrite et d'un spot radiodiffusé.

Les actions de prospection se sont concentrées principalement sur les clients de l'épargne et du trading et se sont appuyées sur des annonces dans la presse écrite et à la radio. En outre, la direktanlage.at a mené avec succès des campagnes axées sur des produits attrayants productifs d'intérêts associés à des offres d'entrée et des conditions de trading intéressantes.

### **Grande participation au jeu boursier**

Le jeu boursier « AktieX » a redémarré, en mars 2009, en coopération avec le quotidien autrichien « Salzburger Nachrichten ». Plus de 5 000 participants ont essayé de remporter un des prix attrayants en optant pour la bonne stratégie et le bon placement.

### **Soirées sur l'investissement organisées par la direktanlage.at**

Les séries de conférences de la direktanlage.at sont devenues un rendez-vous annuel régulier pour les clients et les clients potentiels – mais aussi pour les collaborateurs. Ainsi, la série intitulée « Comment préserver mon patrimoine ? » a accueilli en mai environ 1 400 visiteurs. A l'automne 2009, plus de 200 personnes ont suivi à Innsbruck des conférences sur le thème « Les solutions pour sortir de la crise ». Les soirées sur l'investissement et les séries de séminaires pour les clients et les clients potentiels sont une excellente occasion pour la direktanlage.at d'établir des contacts personnels et de présenter ses grandes compétences à un large public.

### **Succès du secteur b-to-b**

La direktanlage.at est un partenaire fiable pour les courtiers et gestionnaires de patrimoines. En 2009, elle est parvenue à gagner 18 partenaires de coopération supplémentaires disposant d'une licence professionnelle. L'encadrement des partenaires b-to-b comprend aussi bien l'exécution professionnelle des opérations quotidiennes qu'une offre excellente d'ateliers et de conférences spécialisées. En septembre 2009, environ 60 prestataires indépendants de services financiers ont participé à un événement b-to-b de plusieurs jours organisé par notre filiale autrichienne et se sont informés sur le marché auprès d'experts, dont notamment l'économiste Dr. Martin Hüfner, intervenant principal.

L'offre a été complétée en milieu d'année par un propre service de gestion de patrimoines b-to-b. « Managed Portfolios » a été développé en coopération avec la DJE Kapital AG et offre au prestataire de services financiers une gestion de patrimoines professionnelle lui laissant le choix entre trois variantes – Rendement, Croissance et Chances de succès – suivant sa propension au risque.

### **Perspectives pour 2010**

Notre filiale autrichienne travaille continuellement à satisfaire les grandes exigences de ses clients. Pour 2010, elle prévoit notamment de lancer le trading sur FOREX et le trading sur marge ainsi qu'un système central de contrôle dans le domaine IT.

◆◆◆ Mise en place du marché obligataire de la DAB ◆◆◆

◆◆◆ Plus grande orientation vers les besoins de la clientèle grâce à des outils en ligne et à une meilleure offre de fonds ◆◆◆ Acquisition de la direktanlage.at (Autriche) ◆◆◆

◆◆◆ Vente de SelfTrade et de DAB bank (Suisse) ◆◆◆

2002



## Rapport économique

### Evolution du résultat

En dépit de marchés irréguliers, le groupe DAB bank a enregistré 2009 un très bon résultat avant impôts d'un montant de 33,575 millions d'euros. Son résultat financier, chiffré à 76,386 millions d'euros, s'est développé de manière remarquable et son résultat des commissions a lui aussi suivi une évolution favorable en atteignant 82,912 millions d'euros.

Notre encours géré s'est également développé de manière satisfaisante. Chiffré à 27,23 milliards d'euros, il affiche une progression qui dépasse largement l'évolution des indices et laisse présager un bon développement des rentrées nettes de fonds.

### Evolution du marché

#### Développement de l'économie mondiale en 2009

En début d'année, la situation économique mondiale était marquée par une grande incertitude. Les signes d'un début de récession, fin 2008, ont débouché sur un net effondrement des marchés boursiers mondiaux. A l'époque, les prévisions dépassaient en partie largement la comparaison avec la crise économique de 1929 et dressaient le tableau d'un nouveau plancher historique dans l'évolution économique des 100 dernières années.

Une crise d'une ampleur comparable à celle de 1929 ne s'est toutefois pas produite. Tous les grands pays industrialisés enregistraient des taux de croissance négatifs sur l'ensemble de l'année. Les pays d'Amérique du sud, d'Europe centrale et de l'Est connaissaient eux aussi une situation comparable. En revanche, les nouveaux pays industrialisés asiatiques atteignaient, sur un an, des taux de croissance dans l'ensemble positifs, en dépit de leur grande dépendance vis-à-vis de l'évolution économique des pays industrialisés. Le PIB de l'espace économique global se rapprochait des 6 %, dont une grande partie revenait aux deux poids lourds économiques, à savoir la Chine, dont le PIB augmentait de 8,6 % et l'Inde qui parvenait à un taux de croissance de 6,4 %. L'espace économique asiatique a par conséquent contribué à la relance de l'économie mondiale.

Aux Etats-Unis, une réduction des sureffectifs s'est produite en 2009, touchant principalement les secteurs automobile et du bâtiment. General Motors et Chrysler, premier et troisième groupe automobile aux Etats-Unis, ont déposé le bilan en 2009. Pour éviter l'effondrement financier complet, le gouvernement américain a soutenu les deux entreprises en leur accordant au total 50 milliards de dollars.



Dans l'ensemble, le nombre de chômeurs aux Etats-Unis a fortement augmenté. Avoisinant les 10 %, le taux de chômage a atteint son record depuis la crise pétrolière du début des années 70. Un redressement rapide de l'économie américaine est entravé par la retenue des consommateurs et la faiblesse du marché immobilier qui servait souvent de moteur conjoncturel dans le passé. En raison de la gravité de la crise, le président américain Barack Obama a fait du développement économique le sujet central de son discours d'investiture et lancé dans la foulée le plus grand programme conjoncturel de l'histoire des Etats-Unis, d'un montant de 787 milliards de dollars.

Selon une estimation de l'institut de l'économie mondiale, le PIB 2009 de la zone Euro a diminué de 4 % en décembre. Depuis l'automne, l'activité économique des différents pays de la zone - à l'exception de l'Espagne - s'était à nouveau développée de manière positive. Les taux de croissance n'étaient toutefois pas suffisants pour compenser le fort déclin conjoncturel du premier semestre. L'activité économique a été soutenue en particulier par les mesures de politique monétaire et fiscale prises par les différents pays, l'amélioration des exportations et la stabilisation de la situation sur les marchés financiers. Comme aux Etats-Unis, le nombre de chômeurs dans la zone euro a également augmenté. Le taux de chômage actuel de 10 % reste toutefois inférieur aux prévisions négatives de début d'année. De plus, les investissements étaient en baisse en raison de la faible utilisation des capacités des entreprises.

L'Allemagne, nation exportatrice, a été fortement touchée par les conséquences de la crise financière. La récession qui en a découlé a été la plus dure dans l'histoire de l'après-guerre. Le PIB a diminué de 5 % sur l'ensemble de l'année 2009. Le commerce extérieur en particulier a été confronté à de fortes baisses en début d'année. La faiblesse du dollar américain a rendu plus difficile l'activité avec les Etats-Unis tandis que les échanges avec les pays de l'OPEC souffraient de la baisse des recettes générées par la vente de pétrole brut. Le commerce extérieur s'est redressé à partir du milieu de l'an-

née ce qui s'explique essentiellement par la reprise des échanges. Les exportations dans les pays n'appartenant pas à l'UE ont certes augmenté aussi en milieu d'année mais ont à nouveau reculé fin 2009. Les investissements ont eux aussi connu de fortes baisses début 2009. Même s'ils ont à nouveau légèrement augmenté au cours de l'année, un réel revirement de tendance n'est pas encore en vue. Une amélioration de la situation est freinée par la faible utilisation des capacités des entreprises.

En raison de la crise économique, des entreprises connues et installées depuis longtemps sur le marché ont été contraintes de déposer le bilan. La débâcle notamment des entreprises Märklin, Opel, Escada et Arcandor, dont faisaient partie Quelle et Karstadt, a en l'occurrence fait beaucoup de bruit. Après avoir adopté un premier programme conjoncturel l'an dernier, le gouvernement fédéral allemand en a élaboré un deuxième en 2009 pour lutter contre la crise. D'un montant de 50 milliards d'euros, c'est le plus gros programme conjoncturel dans l'histoire allemande de l'après-guerre. Les mesures qu'il prévoit sont très variées et concernent les domaines suivants : emploi, investissements, allègements fiscaux, sécurisation du crédit et prime à la casse pour les vieilles voitures. Ainsi, le Bund (République fédérale) a débloqué 18 milliards d'euros pour le redressement et le développement d'écoles, de jardins d'enfants, d'universités, d'hôpitaux et d'infrastructures.

Outre les banques, l'industrie automobile est fortement touchée par la crise économique. Pour soutenir ce secteur, le gouvernement fédéral allemand a introduit la prime à la casse. Celle-ci a été si bien accueillie que de nouveaux fonds ont été débloqués en sa faveur dans une deuxième phase.

La situation budgétaire du Bund s'est nettement détériorée du fait de ces programmes conjoncturels et plans de sauvetage. Pour venir à bout de l'augmentation constante des dettes, le gouvernement fédéral a inscrit, en 2009, dans la constitution allemande un mécanisme de frein à la dette. Ce règlement prévoit de limiter à 0,35 % du PIB/an les emprunts nets contractés à l'échelle fédérale pour des raisons non conjoncturelles. Cette limite fixée

doit être respectée impérativement par le Bund à partir de 2016. De plus, les Länder (états fédérés) s'engagent, à partir de 2020, à ne plus contracter de nouvelles dettes pour compenser leurs budgets.

L'Allemagne a connu de nombreux effets négatifs liés à la gravité de la crise. En dépit de l'évolution médiocre dans de nombreux domaines, le marché de l'emploi est resté très stable. L'introduction de l'allocation de chômage partiel, les réductions de coûts négociées entre les syndicats et les entreprises ainsi que la pénurie prévisible de main d'oeuvre qualifiée ont eu des répercussions positives.

### Evolution des marchés financiers

Comme 2008, l'année 2009 a été marquée par la crise économique et financière. De nombreux marchés importants ont enregistré de fortes variations au cours de l'année.

Les principaux marchés de matières premières, à l'exception des produits agricoles, ont suivi une évolution comparable. En début d'année, les bourses ont souffert de la crise financière et enregistraient de nouveaux cours planchers. Les mesures et programmes conjoncturels engagés par les différents pays pour endiguer la crise ont entraîné une forte liquidité sur le marché. Celle-ci a été favorisée en particulier par une politique de taux d'intérêt bas, une politique monétaire souple et la faiblesse du dollar américain. Les matières premières ont profité de cette liquidité à partir du printemps 2009, entraînant une forte remontée des prix.

Si le prix du pétrole avait atteint un nouveau record absolu en 2008 à 147 dollars le baril, il est tombé à son plus bas annuel au printemps 2009 : 33 dollars/baril. Depuis, il suit une tendance durablement positive. Le prix du pétrole clôturait l'année 2009 sur un record annuel d'environ 80 dollars le baril. Le marché des métaux connaissait une évolution similaire. En ce qui concerne les métaux précieux, l'or en particulier s'est distingué par une forte progression : il enregistrait un nouveau record absolu d'environ 1.220 dollars l'once au quatrième trimestre et clôturait l'année à env. 1.100 dollars l'once. Les prix des métaux industriels affichaient de fortes tendances à la hausse.

Une partie d'entre eux, notamment le cuivre, progressaient dans une fourchette de pourcentage à trois chiffres. A l'inverse, les marchés agricoles s'avéraient irréguliers, ce qui s'explique notamment par le fait qu'ils dépendent plus fortement des données économiques fondamentales.

Pour les investisseurs en actions, 2009 a été une bonne année. Les principaux indices boursiers mondiaux se sont nettement détachés de leurs cours planchers au premier trimestre. Le DAX s'appréciait de 24 % sur l'année qu'il clôturait à 5.957 points. Les indices directeurs américains ont eux aussi clôturé l'année par des plus-values : le Dow Jones gagnait 19 % et clôturait à 10.428 points, le S&P 500 progressait de 23 % et se hissait à 1.115 points et le Nasdaq 100 atteignait 1.860 points, soit une progression de 54 %. Ces reprises aussi bien sur les marchés allemands qu'américains se sont accompagnées d'une diminution constante de la volatilité tout au long de l'année.

En 2009, le marché des changes a été marqué principalement par les fluctuations du dollar. Celui-ci s'est apprécié jusqu'à la fin du premier trimestre si bien que le cours EUR/Dollar enregistrait son plus bas annuel à 1,25 EUR/Dollar. En raison de la politique de taux d'intérêt bas menée par les Etats-Unis, le dollar convient parfaitement pour les « carry trades ». Mais, ces opérations ont affaibli de plus en plus le dollar au cours de l'année de telle sorte que le cours EUR/Dollar enregistrait son plus haut annuel à 1,51 EUR/Dollar en fin d'année qu'il clôturait à 1,43 EUR/Dollar.

### Evolution du secteur

En 2009 aussi, la situation du secteur financier a été influencée principalement par la crise financière qui s'est traduite par un grand nombre de faillites bancaires aux Etats-Unis. Tandis que trois banques en 2007 et 25 en 2008 étaient obligées de déposer le bilan, elles étaient au total 140 à faire faillite en 2009, ce qui représente le chiffre le plus élevé depuis 1992.

Pour stabiliser la situation sur les marchés financiers, le gouvernement fédéral allemand a pris de nombreuses mesures au cours de l'année. De nouvelles

dispositions dans la loi de stabilisation des marchés financiers ont été décidées, permettant au Bund de procéder à la nationalisation d'établissements de crédit en guise d'ultime mesure de sauvetage. D'autre part, il a été décidé en milieu d'année de donner la possibilité aux banques d'affaires de créer une « bad bank ». Celle-ci a pour but de permettre aux établissements de crédit de transférer leurs titres non rentables et de contribuer ainsi à faciliter leur dotation en fonds propres. De plus, les contributions au fonds de garantie des dépôts ont été augmentées. Afin d'empêcher un resserrement du crédit, le Bund a débloqué 17,5 milliards d'euros et proposé en plus aux banques 10 milliards d'euros par le biais de prêts globaux.

La situation sur les marchés financiers s'est sensiblement apaisée au cours de l'année 2009. Des indicateurs importants, tels que la marge entre le marché monétaire garanti et non garanti ainsi que les écarts de taux des CDS, ont évolué dans une direction similaire à celle avant l'effondrement de la banque d'affaires Lehman Brothers. En Allemagne comme aux Etats-Unis, plusieurs établissements bancaires enregistraient à nouveau des bénéfices significatifs et commençaient à rembourser les aides de l'Etat.

### Environnement économique des banques directes

Comme en 2008, les banques directes ont été confrontées en 2009 aussi à la crise des marchés financiers qui a eu des effets négatifs mais aussi positifs sur leur activité. Si les banques directes enregistraient en début d'année de bons résultats grâce à des offres de dépôts intéressantes, l'attrait de ces produits a constamment diminué en raison de taux d'intérêt en baisse continue. Les activités de transaction étaient elles aussi modérées en 2009 en dépit de l'augmentation des cotations sur les marchés. En effet, l'inquiétude des investisseurs continue à se faire sentir. Selon notre estimation suite aux expériences tirées de la crise, de nombreux clients de banques voient dans le service de conseil prodigué par celles-ci une activité réalisée uniquement pour servir les intérêts des banques et optimiser leurs bénéfices. Dans ce contexte, les banques directes, avec leur vaste éventail de produits indépendant et leur stratégie résolument axée sur les besoins des clients, apparaissent comme des prestataires particulièrement intéressants.

### Stratégie : « DAB one », notre programme d'avenir

Les banques directes jouissent d'une popularité de plus en plus grande. Une étude réalisée en 2009 a révélé que plus de cinq millions de clients d'agences bancaires pourraient très bien s'imaginer passer à une banque directe ou seraient intéressés par un tel changement, sans toutefois vouloir renoncer pour cela à un service complet et à un large éventail de produits. Outre les opérations sur titres, que propose traditionnellement un courtier en ligne tel que la DAB bank, les clients exigent de plus en plus aussi des comptes-épargne, des comptes courants et des comptes au jour le jour, des cartes de crédit et des produits de crédit. Dans le cas d'une banque directe, ils s'inquiètent de ne pas avoir d'interlocuteur personnel et de ne pas pouvoir bénéficier d'un service de conseil. En plus d'un niveau de prix avantageux, les clients attendent d'une banque simplicité, confiance, qualité du service et bonne joignabilité.

La DAB bank souhaite à l'avenir conquérir davantage ce type de clients d'agences bancaires. Pour cela, elle ne vise pas toutefois l'épargnant classique qui utilise uniquement le compte courant et le compte-épargne mais elle reste au contraire fidèle à son groupe-cible : les investisseurs en titres et les traders.

### La crise économique mondiale offre de bonnes opportunités pour les banques directes

Les chances des banques directes de conquérir de nouveaux clients sont bonnes actuellement car nombreux sont ceux qui sont déçus par les agences bancaires classiques en raison de la crise économique mondiale. La qualité du conseil bancaire est de plus en plus souvent critiquée. Par conséquent, beaucoup sont prêts à devenir clients d'une banque qui fasse preuve d'équité et de transparence à leur égard, à tous points de vue.

Afin de tenir compte de cette situation, la DAB bank a élaboré ces derniers mois un programme d'avenir complet qui lui permettra de se développer au cours des prochaines années. Dans le cadre de ce programme, appelé « DAB one », elle étendra son modèle d'affaires et investira fortement dans son

offre de produits et de services au cours des trois prochaines années dans le but d'élargir sa gamme de produits de base en matière de placement et de trading. Celle-ci comprendra de nouveaux produits de trading tels que le trading de devises FOREX mis en place il y a quelques semaines déjà. De plus, la DAB bank offrira à ses clients encore plus de possibilités de placement financier à long terme. Ainsi, elle permettra par exemple le négoce de l'or et la garde en dépôt de ce métal précieux. Son objectif est de pouvoir offrir encore plus de possibilités de placement convenant à toute situation boursière et de marché et, par conséquent, de rendre son activité encore plus indépendante des fluctuations des marchés financiers.

### Une offre complète disponible à partir d'une seule et même source chez la DAB bank

En outre, la DAB bank développera les services bancaires classiques qu'elle proposait jusque-là uniquement comme produits complémentaires. Son objectif est que les clients puissent trouver chez elle tout ce qu'ils attendent d'une banque, c'est-à-dire pas uniquement la négociation de titres mais aussi par exemple une vaste gamme de cartes de crédit, des crédits à tempérament ou des financements immobiliers. Toutefois, les investisseurs et les traders restent au cœur des activités de la DAB bank chez laquelle ils obtiendront tout à l'avenir en une seule et même source : c'est le « one-stop shopping », principe clé chez la DAB bank.

La DAB bank est une banque en ligne. A ce titre, elle exploitera de plus en plus le potentiel qu'offrent les nouveaux développements de l'Internet en matière de Web 2.0 et de « social communities ». De plus, elle fera en sorte que ces processus soient à l'avenir de plus en plus accessibles en ligne pour les clients, le but étant de mettre peu à peu à leur disposition, sur Internet, tous les formulaires de demande et autres qui, jusqu'à présent, étaient remis en partie sous forme papier. Ceci facilitera encore les opérations bancaires, d'investissement et de trading.

### Un conseil personnalisé de qualité

La DAB bank dispose en outre d'une stratégie de conseil convaincante et unique. D'une part, son équipe « Private Banking » propose un service de

conseil par téléphone pour sa clientèle privée (b-to-c). Les conseillers aident les clients en leur fournissant une évaluation du marché, un soutien lors de la répartition des placements entre différentes catégories d'actifs ainsi que des recommandations concrètes de produits. Ils se tiennent aussi à la disposition du client lorsque celui-ci souhaite avoir l'avis d'un tiers concernant sa propre décision de placement. D'autre part, lorsqu'un client souhaite un conseil financier personnalisé et complet sur place, la DAB bank le met en relation avec un conseiller ou un gestionnaire indépendant de patrimoines. Elle détient le leadership du marché dans ce domaine depuis de nombreuses années : plus de 60 % des gestionnaires de patrimoines agréés en Allemagne travaillent en collaboration avec la DAB. Celle-ci offre donc un « private banking » pour tout le monde, un conseil équitable et compétent sur place et des modèles tarifaires avantageux et transparents.

La DAB bank répond aux besoins de chacun : celui qui souhaite effectuer ses opérations bancaires de manière autonome y trouve de nombreuses informations et diverses possibilités de trading simples et avantageuses. Celui qui, en revanche, cherche un interlocuteur pour discuter de ses idées de placement, trouve le partenaire optimal dans notre « Private Banking ». Enfin, pour ceux qui souhaitent un conseil complet et personnalisé sur place, nos gestionnaires de patrimoines sont à leur disposition via le secteur b-to-b.

### Une banque pour les traders, les investisseurs et les gestionnaires de patrimoines

Grâce à l'amélioration des synergies entre ses secteurs b-to-c et b-to-b, la DAB bank peut susciter l'enthousiasme de ses clients en leur offrant un encadrement et un conseil répondant parfaitement à leurs besoins. « DAB one » indique que la DAB bank est une banque à la fois pour la clientèle privée et la clientèle d'entreprises. Cette cohésion la rend unique et la distingue non seulement des agences bancaires classiques mais aussi des autres banques directes. La DAB bank est la meilleure banque directe pour les investisseurs, les traders et les gestionnaires indépendants de patrimoines.

Dans le secteur b-to-b, elle sauvegardera et étendra son leadership en participant très largement au marché porteur des gestionnaires de patrimoines et en conquérant de nouveaux clients. Dans le secteur b-to-c, elle s'affirme comme réelle alternative aux agences bancaires classiques.

## Simplicité, transparence et équité

Ce qui fait le caractère unique de la DAB bank, ce n'est pas uniquement la cohésion de ses secteurs d'activité mais aussi les valeurs qu'elle s'est engagée à respecter, à savoir l'équité, la transparence et la simplicité. Lors de la constitution, la protection et l'augmentation du patrimoine de ses clients, elle agit donc avec équité, transparence et la plus grande simplicité possible pour le succès financier de ses clients.

Elle parvient ainsi à réaliser ses objectifs : grande satisfaction et fidélité de ses clients et partenaires, progression de ses principaux chiffres clés tels que le nombre de clients, de transactions et l'encours géré, augmentation de sa rentabilité et plus grande indépendance de ses revenus à l'égard des fluctuations du marché financier.

Avec sa « consoeur », la banque italienne Fineco, et sa filiale autrichienne direktanlage.at, la DAB bank forme la division « Asset Gathering » au sein du groupe UniCredit. Le succès de cette division est largement lié à la croissance de la DAB bank qui bénéficie entièrement du soutien du groupe pour la mise en œuvre de son programme d'avenir.

Celui-ci est déjà d'actualité pour les clients de la DAB bank puisque ses premiers nouveaux produits et services sont déjà sur le marché. La mise en œuvre intégrale du programme d'ici 2012 fournira les conditions préalables qui permettront à la DAB bank de continuer à se développer de manière rentable.

## Evolution de l'activité et chiffres clés

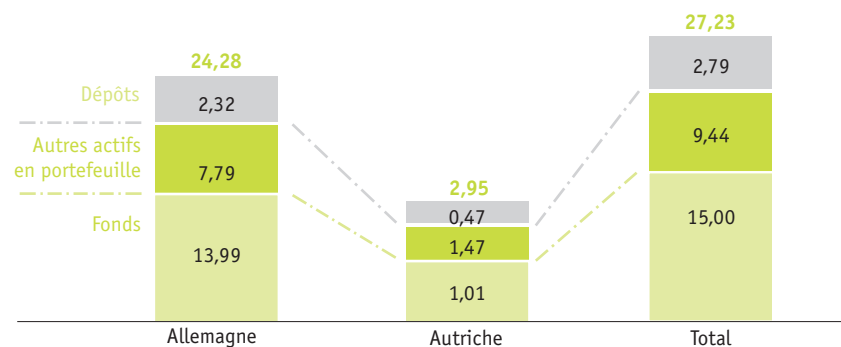
### Encours géré

Fin 2009, nous enregistrons un encours géré de 27,23 milliards d'euros, soit une hausse de 17,6 % ou de 4,07 milliards d'euros par rapport à l'année précédente. A l'échelle du groupe, le volume des comptes a augmenté de 4,49 milliards d'euros, s'élevant à 24,44 milliards d'euros. Le volume de fonds a lui aussi connu une hausse de 2,66 milliards d'euros le portant à 15,00 milliards d'euros. Le montant des dépôts clients a par contre diminué, passant de 3,21 milliards d'euros à 2,79 milliards d'euros.

A l'échelle du groupe, 10,14 milliards d'euros (+27,9 % par rapport à 2008) étaient à porter au compte de nos clients du secteur b-to-c, dont 8,30 milliards d'euros en Allemagne (+24,8 %) et 1,84 milliard d'euros (+43,8 %) en Autriche. L'encours géré dans le secteur b-to-b affichait lui aussi une nette augmentation, de 14,7 %, et s'élevait à 13,16 milliards d'euros. En Allemagne, il se chiffrait à 12,05 milliards d'euros (+12,9 %) et était de 1,11 milliard d'euros en Autriche (+38,8 %).

En Allemagne, nous gérons un encours de 24,28 milliards d'euros en fin d'année 2009 (+15,2 %). En Autriche, l'encours géré se chiffrait à 2,95 milliards d'euros.

### Volume d'actifs en portefeuille et de dépôts en milliards d'euros



### Volume des dépôts et actifs en portefeuille

		2009	2008	Variation en %
Dépôts et actifs en portefeuille	milliards d'euros	27,23	23,16	17,6
Allemagne	milliards d'euros	24,28	21,08	15,2
Autriche	milliards d'euros	2,95	2,08	41,8
Actifs en portefeuille	milliards d'euros	24,44	19,95	22,5
Allemagne	milliards d'euros	21,96	18,27	20,2
Autriche	milliards d'euros	2,48	1,68	47,6
dont en fonds	milliards d'euros	15,00	12,34	21,6
Allemagne	milliards d'euros	13,99	11,63	20,3
Autriche	milliards d'euros	1,01	0,71	42,3
Dépôts	milliards d'euros	2,79	3,21	-13,1
Allemagne	milliards d'euros	2,32	2,81	-17,4
Autriche	milliards d'euros	0,47	0,40	17,5

### Nombre de comptes clients

A l'échelle du groupe DAB bank, nous gérons 1.058.503 comptes au 31 décembre 2009 (contre 1.091.013 fin 2008), soit une baisse de 32.510 comptes par rapport à l'année précédente. Celle-ci est due en grande partie à la FondsServiceBank chez laquelle nous enregistrons une baisse prévue de 36.549 comptes, portant leur nombre à 434.750 (contre 471.299 fin 2008). Le nombre de comptes a évolué de manière opposée dans le secteur de la clientèle privée (b-to-c) et celui de la clientèle d'entreprises (b-to-b). Tandis qu'il a augmenté de 8.018 comptes sur l'année dans le secteur b-to-c, s'élevant à 511.526 (contre 503.508 fin 2008), il a légèrement diminué dans le secteur b-to-b où il reculait à 112.227 comptes (contre 116.206 fin 2008).

En Allemagne, nous enregistrons 1.001.788 comptes au 31 décembre 2009 (1.037.990 fin 2008). En Autriche, notre filiale direktanlage.at a élargi sa base de clientèle de 3.692 comptes, en chiffres nets, portant son nombre de comptes à 56.715 (53.023 fin 2008).

### Nombre de comptes

		2009	2008	Variation en %
Nombre de comptes	nombre	1.058.503	1.091.013	-3,0
Allemagne	nombre	1.001.788	1.037.990	-3,5
Autriche	nombre	56.715	53.023	7,0

### Transactions

En 2009, l'incertitude sur les marchés financiers internationaux s'est fortement répercutée sur le comportement de nos clients en matière de transactions. Au total, la DAB bank a exécuté 6.650.480 transactions en 2009, soit une baisse de 28,0 % par rapport à l'année précédente (2008 : 9.235.034). A l'échelle du groupe, le nombre d'ordres passés par nos clients b-to-c a diminué de 20,5 %, passant à 3.518.447 (4.426.682 en 2008). Sur ces 3.518.447 transactions, 2.566.712 ont été exécutées en Allemagne (3.550.775 en 2008) et 951.735 en Autriche (875.907 en 2008).

## Nombre de transactions exécutées

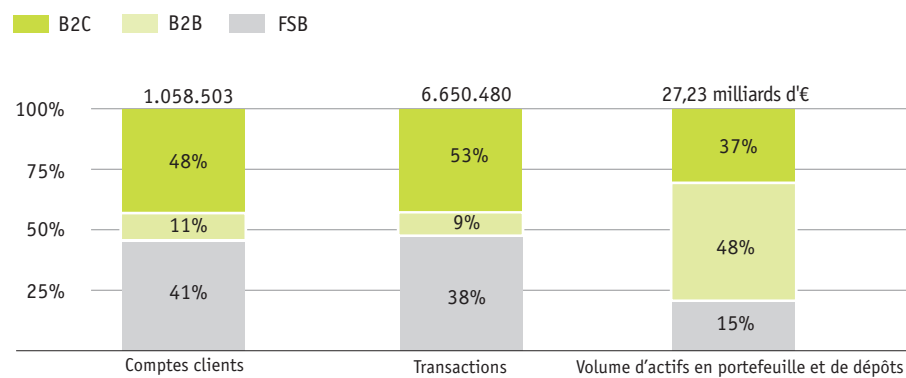
		2009	2008	Variation en %
Transactions exécutées	nombre	6.650.480	9.235.034	-28,0
Allemagne	nombre	5.512.492	8.173.794	-32,6
Autriche	nombre	1.137.988	1.061.240	7,2

Dans le secteur b-to-b, le nombre de transactions a baissé de 24,5 % par rapport à l'année précédente, passant de 784.202 en 2008 à 592.367 en 2009. Le nombre de transactions exécutées en Allemagne a diminué de 32,2 % pour tomber à 406.114 (598.869 en 2008), tandis que les transactions exécutées en Autriche restaient stables (186.253) par rapport à l'année précédente (2008 : 185.333). Au sein de la FondsServiceBank, nous avons enregistré, comme prévu, une baisse de 36,9 % par rapport à l'année précédente, portant le nombre de transactions exécutées à 2.539.666 (4.024.150 en 2008).

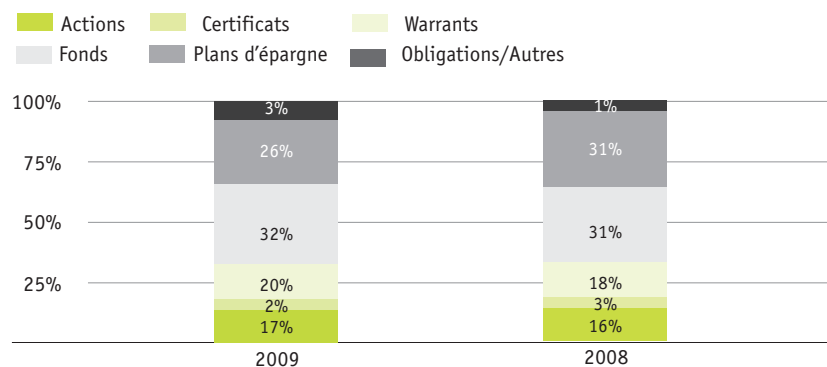
L'activité en matière de transactions a évolué de manière bien différente en Allemagne et en Autriche. En Allemagne, nos clients – y compris ceux de la FondsServiceBank – exécutaient 5.512.492 transactions au total, soit 32,6 % de moins que l'année précédente (2008 : 8.173.794). Cette baisse était due en partie aux effets d'anticipation liés à l'introduction, en 2008, de l'impôt libérateur sur les revenus des capitaux. Les secteurs b-to-b et b-to-c en Allemagne enregistraient 2.972.826 transactions, soit une baisse de 28,4 % par rapport à l'année précédente (2008: 4.149.644). En Autriche, le nombre d'ordres a augmenté de 7,2 % au total pour passer à 1.137.988 (1.061.240 en 2008).

A l'échelle du groupe, le nombre de transactions exécutées par compte et par an a baissé, passant de 8,43 en 2008 à 6,21 en 2009. Sans la FSB, ce chiffre était de 6,65 (8,58 en 2008). En Allemagne, nos clients exécutaient 5,42 transactions (5,28 sans la FondsServiceBank) par compte et par an (7,83 en 2008 ; 7,47 sans la FondsServiceBank) et, en Autriche, 20,74 transactions par compte et par an (20,41 en 2008).

## Répartition des comptes clients, des transactions, du volume d'actifs en portefeuille et de dépôts sur les secteurs b-to-c, b-to-b et FondsServiceBank



## Transactions par catégorie de titres en % (b-to-c, b-to-b, FondsServiceBank)



**b-to-c (business-to-consumer)**

		2009	2008	Variation en %
Nombre de comptes	nombre	511.526	503.508	1,6
Allemagne	nombre	471.277	465.855	1,2
Autriche	nombre	40.249	37.653	6,9
Transactions exécutées	nombre	3.518.447	4.426.682	-20,5
Allemagne	nombre	2.566.712	3.550.775	-27,7
Autriche	nombre	951.735	875.907	8,7
Dépôts et actifs en portefeuille	en milliards d'euros	10,14	7,93	27,9
Allemagne	en milliards d'euros	8,30	6,65	24,8
Autriche	en milliards d'euros	1,84	1,28	43,8
Actifs en portefeuille	en milliards d'euros	8,44	6,33	33,3
Allemagne	en milliards d'euros	6,96	5,34	30,3
Autriche	en milliards d'euros	1,48	0,99	49,5
dont en fonds	en milliards d'euros	2,69	1,95	37,9
Allemagne	en milliards d'euros	2,33	1,69	37,9
Autriche	en milliards d'euros	0,36	0,26	38,5
Dépôts	en milliards d'euros	1,70	1,60	6,3
Allemagne	en milliards d'euros	1,34	1,31	2,3
Autriche	en milliards d'euros	0,36	0,29	24,1

**SRQ FinanzPartner AG**

		2009	2008	Variation en %
Encours géré	en milliards d'euros	1,30	1,09	19,2
dont dépôts et actifs en portefeuille	en milliards d'euros	0,58	0,55	4,2
dont autre volume	en milliards d'euros	0,72	0,53	34,7
Nombre de clients gérés	nombre	11.743	10.333	13,6
dont clients de comptes-titres	nombre	7.465	7.150	4,4
Effectifs	nombre	12	14	-43,3
Experts en planification financière	nombre	114	108	5,6
Résultat avant impôts	en K€	90	404	-77,7

**b-to-b (business-to-business)**

		2009	2008	Variation en %
Intermédiaires financiers	nombre	1.114	1.071	4,0
Allemagne	nombre	887	879	0,9
Autriche	nombre	227	192	18,2
Nombre de comptes clients	nombre	112.227	116.206	-3,4
Allemagne	nombre	95.761	100.836	-5,0
Autriche	nombre	16.466	15.370	7,1
Transactions exécutées	nombre	592.367	784.202	-24,5
Allemagne	nombre	406.114	598.869	-32,2
Autriche	nombre	186.253	185.333	0,5
Dépôts et actifs en portefeuille	en milliards d'euros	13,09	11,47	14,1
Allemagne	en milliards d'euros	11,98	10,67	12,2
Autriche	en milliards d'euros	1,11	0,80	38,8
Actifs en portefeuille	en milliards d'euros	12,02	9,89	21,5
Allemagne	en milliards d'euros	11,02	9,20	19,7
Autriche	en milliards d'euros	1,00	0,69	44,9
dont en fonds	en milliards d'euros	8,40	6,66	26,1
Allemagne	en milliards d'euros	7,75	6,21	24,8
Autriche	en milliards d'euros	0,65	0,45	44,4
Dépôts	en milliards d'euros	1,07	1,58	-32,3
Allemagne	en milliards d'euros	0,96	1,47	-34,7
Autriche	en milliards d'euros	0,11	0,11	0,0

**FondsServiceBank**

		2009	2008	Variation en %
Allemagne				
Intermédiaires financiers	nombre	32	30	6,7
Nombre de comptes clients	nombre	434.750	471.299	-7,8
Transactions exécutées	nombre	2.539.666	4.024.150	-36,9
Dépôts et actifs en portefeuille	en milliards d'euros	3,93	3,76	4,5
Actifs en portefeuille	en milliards d'euros	3,91	3,73	4,8
dont en fonds	en milliards d'euros	3,91	3,73	4,8
Dépôts	en milliards d'euros	0,02	0,03	-33,30



## Evolution du résultat

En dépit d'un environnement de marché exigeant, la DAB bank a nettement augmenté son résultat en 2009. Le résultat consolidé avant impôts selon IFRS s'élevait à 33.575 KEUR pour l'exercice 2009, soit 192,3 % de plus que le résultat de l'année précédente (11.487 KEUR). Le résultat net consolidé s'élevait à 23.310 KEUR et dépassait ainsi de 174,7 % celui de l'année précédente (2008 : 8.486 KEUR).

Le résultat par action s'élève à 0,31 euro (0,11 euro l'année précédente).

### Distribution de dividende

Le Directoire et le Conseil de surveillance proposeront à l'Assemblée générale, qui aura lieu le 20 mai 2010, de distribuer intégralement le bénéfice consolidé de l'exercice 2009 - déterminé conformément aux IFRS - d'un montant de 22.556 KEUR (8.271 KEUR en 2008). Ceci correspond à un dividende non imposable de 0,30 euro par action (0,11 euro par action en 2008) et donc à un rendement de dividende de 7,1 % au 31 décembre 2009.

### Résultat financier

Le résultat financier de 2009 se chiffrait à 76.386 KEUR (contre 28.363 KEUR l'année précédente) et affichait par conséquent un très fort développement. Le produit net d'intérêts avant provisions pour risques de crédit a évolué de manière très positive en dépit de la baisse du niveau des taux d'intérêt et suite au succès de notre stratégie de placement. Il s'élevait à 64.732 KEUR, soit une augmentation de 18,7 % par rapport à l'année précédente (2008 : 54.549 KEUR). Le résultat des opérations boursières découlant du résultat d'évaluation et de réalisation des titres que nous détenons dans notre portefeuille dans le cadre du marché obligataire DAB a augmenté et atteignait 714 KEUR (-5 KEUR l'année précédente). En ce qui concerne le résultat des placements financiers, les pertes, réalisées et non réalisées sur des titres détenus dans notre portefeuille et axés sur l'évolution des taux

d'intérêt, ont fortement augmenté et s'élevaient à 10.940 KEUR (-26.181 KEUR en 2008). Les variations de valeur, sans incidence sur le résultat et concernant les titres détenus dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente (AFS - « Available for Sale »), affichaient une évolution positive de 1.849 KEUR.

### Dotations aux provisions pour risques de crédit

Face à une dotation aux provisions pour risques de crédit de 828 KEUR, nous enregistrons une reprise sur provisions d'un montant de 233 KEUR si bien que, par différence, nous affichons une dotation de 595 KEUR. Les récupérations sur créances amorties s'élevaient au total à 23 KEUR.

### Produit net des commissions

A l'échelle du groupe, le produit net des commissions se chiffrait à 82.912 KEUR en 2009. Même s'il était par conséquent inférieur à celui de l'année précédente (108.419 KEUR), il doit être évalué de manière positive compte tenu de l'environnement de marché exigeant. De plus, un nombre inférieur de transactions a été exécuté au premier trimestre ce qui est dû en partie aux effets d'anticipation liés à l'introduction, en 2008, de l'impôt libératoire sur les revenus des capitaux. En chiffres bruts, les produits des commissions ainsi que les charges des commissions ont diminué proportionnellement.

### Autre résultat d'exploitation

Le poste Autre résultat d'exploitation fait apparaître une série d'effets exceptionnels en 2009. D'une part, nous y faisons figurer le produit de la vente de la FSB et, d'autre part, les effets fiscaux d'exercices précédents qui ont influencé l'Autre résultat d'exploitation. Pour plus de détails concernant la vente de la FSB, nous renvoyons aux notes n°33.

## Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation du groupe DAB bank s'élevaient à 119.885 KEUR en 2009 et ont par conséquent été réduites de 7,2 % par rapport à l'année précédente (129.206 KEUR) grâce aux mesures engagées pour l'optimisation des coûts. Mesurées à l'évolution des produits d'exploitation totaux (+14,1 %), il apparaît que les charges générales d'exploitation ont été réduites en dépit de l'augmentation des produits d'exploitation.

Pour tenir compte de la vente réalisée de la FSB, nous faisons figurer séparément, en dehors des charges générales d'exploitation dans le compte de résultat, les frais de transfert s'y rapportant en tant que frais de restructuration. Les éléments contenus dans cette rubrique se composent des frais de personnel de 2.993 K€, des autres charges d'exploitation de 6.538 K€ et des amortissements de 3.708 K€. Pour plus de détails concernant la vente de la FSB, nous renvoyons ici aussi aux notes n°32.

Les frais de personnel, non liés à la vente de la FSB, se chiffraient à 40.169 KEUR en 2009 et étaient donc légèrement en baisse par rapport à l'année précédente (2008 : 41.149 KEUR). Nous sommes convaincus que la qualité des services de la DAB bank dépend de manière décisive de ses collaborateurs dont nous avons encore promu le développement en 2009 par des investissements.

Les autres charges d'exploitation, qui ne sont pas liées à la vente de la FSB, ont reculé à 70.003 KEUR, soit une baisse de 10,6 % par rapport à l'année précédente (2008 : 78.323 KEUR) due à notre gestion active des coûts.

Les amortissements planifiés sur immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles, qui ne sont pas liés à la vente de la FSB, se chiffraient à 9.713 KEUR en 2009 et restaient donc quasiment constants par rapport à l'année précédente (2008 : 9.734 KEUR). Ceci prouve que la DAB bank investit, pour ses clients, dans le développement de ses technologies, dans toutes les phases de marché.

## Amortissements sur le fonds de commerce

Le jour de l'arrêté des comptes, nous avons soumis le fonds de commerce revenant à la SRQ FinanzPartner AG à un « impairment test » pour en évaluer la solidité et avons procédé, dans ce contexte à un amortissement d'un montant de 1.923 KEUR (cf. à ce sujet la Note n°34).

## Résultat avant impôts

Au total, nous avons enregistré un résultat avant impôts de 33.575 KEUR en 2009 (11.487 KEUR en 2008). La DAB bank AG a contribué à ce résultat à hauteur de 22.205 KEUR (66 KEUR en 2008), la direktanlage.at AG pour un montant de 11.280 KEUR (11.017 KEUR en 2008) et la SRQ Finanzpartner AG à hauteur de 90 KEUR (404 KEUR en 2008). Notons que non seulement la DAB bank mais aussi la direktanlage.at sont parvenues à augmenter leur résultat par rapport à l'année précédente.

## Résultat de l'exercice

Après avoir pris en compte les impôts sur les bénéfices, nous enregistrons un résultat net consolidé de 23.310 KEUR (8.486 KEUR en 2008). Après déduction des intérêts minoritaires de la SRQ Finanzpartner AG, le résultat de l'exercice se chiffre à 23.299 KEUR (8.359 KEUR en 2008). Il en ressort un résultat par action de 0,31 euro (0,11 euro en 2008).

## Ratio coûts/revenus

Le ratio coûts/revenus se définit comme étant le rapport entre les charges générales d'exploitation (ou charges de restructuration et amortissements sur le fonds de commerce) et la somme du produit net d'intérêts après provisions pour risques de crédit, du produit net des commissions, du résultat des placements financiers, du résultat des opérations boursières, du solde des

autres produits et charges d'exploitation ou autres produits et charges. Le ratio coûts/revenus pour 2009 s'élève à 80,1 % et est donc nettement inférieur à sa valeur de l'année précédente (91,8 %).

A l'échelle du groupe, les produits pris en compte pour calculer le ratio coûts/revenus s'élevaient au total à 168.641 KEUR en 2009 (140.716 KEUR en 2008) et les charges étaient de 135.047 KEUR (129.206 KEUR en 2008).

## Situation patrimoniale et financière

### Bilan et évolution des différents postes du bilan

Le total du bilan de la DAB bank s'élevait à 3.120.588 KEUR au 31 décembre 2009 (3.866.651 KEUR en 2008). Cette baisse par rapport à l'année précédente est due essentiellement au recul des dépôts clients étant donné que nos clients ont acheté à nouveau davantage de titres et ont ensuite récupéré en partie leurs capitaux après l'expiration d'offres à taux d'intérêt élevé.

Les créances sur la clientèle d'un montant de 227.973 KEUR ont légèrement baissé par rapport à l'année précédente (268.572 KEUR). La réserve de dotations aux provisions pour risques de crédit s'élevait à 2.290 KEUR (contre 1.863 KEUR en 2008). Tandis que les créances sur les établissements de crédit ont baissé, passant de 1.282.764 KEUR en 2008 à 475.932 KEUR en 2009, les placements financiers ont par contre augmenté, passant de 2.123.224 KEUR au 31 décembre 2008 à 2.245.076 KEUR le jour de l'arrêt des comptes. Cette évolution s'est accompagnée d'une baisse des dettes sur la clientèle. Celles-ci se chiffraient à 2.786.216 KEUR le jour de l'arrêt des comptes (contre 3.261.370 KEUR en 2008). Le capital subordonné a légèrement baissé par rapport à l'année précédente. A la date d'arrêt des comptes, les capitaux propres du groupe s'élevaient à 181.160 KEUR contre 165.189 KEUR l'année précédente. Après déduction du dividende prévu, ils se chiffreront à 158.604 KEUR.

## Contexte juridique

La tendance à augmenter les réglementations dans le secteur bancaire et les marchés financiers, qui s'est dessinée au cours des années précédentes, s'est poursuivie sans relâche en 2009 aussi. De nombreuses directives détaillées sont venues compléter les dispositions légales européennes et nationales basées en partie sur des standards fondamentaux. Ainsi par exemple, la mise en application de la législation relative à l'impôt libérateur sur les revenus des capitaux a demandé beaucoup de travail. Dans le même temps, les décisions prises par les tribunaux ont eu des répercussions sur le secteur bancaire et des titres, comme par exemple dans le domaine de la responsabilité en matière de conseil.

Les dispositions juridiques révisées de la directive européenne sur les services de paiement pour les paiements nationaux et internationaux, celles de la loi sur la modernisation des bilans ainsi que les nouvelles exigences minimales en matière de gestion des risques ont été mises œuvre en 2009. De plus, la mise en place d'un protocole sur l'activité de conseil a été décidée dans le cadre de l'amendement, en 2009, de la loi allemande sur la négociation de titres.

## Chiffres clés prudentiels de la DAB bank AG

Dans le cadre des exigences réglementaires stipulées dans le « règlement sur la solvabilité des établissements bancaires » (SolvV), la DAB bank AG s'est décidée à appliquer la méthode standard pour la mesure des risques de crédit et celle des risques de marché et à adopter, à partir de 2009, la méthode de mesure avancée (Advanced Measurement Approach - AMA) pour les risques opérationnels.

La surveillance des chiffres clés à l'échelle du groupe est assurée par la société mère de la DAB bank AG, l'UniCredit Bank AG (UCB), Munich. Ce principe est appliqué conformément au § 10a de la loi bancaire allemande (KWG) en relation avec l'article 25 al. 2b du décret allemand réglementant les gros crédits (GroMiKV).

La planification des capitaux propres prudentiels au sein de la DAB bank AG se fait sur la base des fonds propres ainsi que des exigences de fonds propres pour les risques de défaillance, les risques opérationnels et les positions exposées à un risque de marché.

En outre, on procède, conf. au « SolvV », à une planification du ratio global qui représente le ratio des fonds propres sur les fonds propres minimum exigés et doit satisfaire au moins aux 8 % fixés par ledit règlement.

On surveille chaque jour que les chiffres clés prudentiels soient respectés, ce qui était le cas tout au long de l'année du rapport.

Les capitaux propres de la DAB bank AG, calculés sur la base du droit commercial allemand, se chiffrent à 93 millions d'euros. En raison du nombre inférieur de créances sur les établissements de crédit et d'obligations, les fonds propres minimum exigés pour le risque de défaillance ont diminué en 2009, passant de 53 millions d'euros à 41 millions d'euros ; ceux pour le risque opérationnel se chiffrent à 10 millions d'euros fin 2009 d'après la méthode de mesure avancée, contre environ 17 millions d'euros mesurés l'année précédente d'après la méthode standard. Quant aux fonds propres minimum exigés pour les positions exposées à un risque de marché, ils ont baissé par rapport à l'année précédente, passant de 0,58 million d'euros en 2008 à 0,36 million d'euros en 2009, étant donné que le portefeuille d'actions négociées s'est réduit.

Il en résulte par conséquent un ratio global (« overall ratio »), conf. au « SolvV », de 14,5 % fin 2009, qui a augmenté de 3,7 % par rapport à l'année précédente (10,8 %). Ce ratio dépasse ainsi encore nettement le taux minimum prudentiel exigé de 8 %. Le ratio des fonds propres (ratio de catégorie 1) s'élevait à 13,41 au 31 décembre 2009 contre 9,22 l'année précédente. Les variations du ratio global conf. au « SolvV » et du ratio des fonds propres résultent en premier lieu d'une forte baisse des fonds propres minimum exigés pour les risques de défaillance, les risques du marché et les risques opérationnels.

La liquidité d'un établissement de crédit est évaluée au moyen du coefficient applicable d'après la règle prudentielle d'adéquation des liquidités. Celui-ci met la trésorerie disponible au cours d'un mois en rapport avec les obligations de paiement exigibles dans cette période. La liquidité est considérée comme suffisante si la valeur du coefficient se chiffre au moins à 1,0. Chez la DAB bank AG, cette valeur était de 6,30 le 31 décembre 2009 (contre 3,08 l'année précédente), satisfaisant ainsi à l'exigence prudentielle. La variation du coefficient de liquidité est présentée dans le rapport de risques.

La DAB bank est membre du fonds de garantie des dépôts de la Bundesverband deutscher Banken e.V., Cologne. Grâce à ce fonds, les clients de la DAB bank sont assurés actuellement jusqu'à un montant de dépôt de 28,508 millions d'euros par client.

## Nos collaborateurs

En 2009 aussi, nos collaborateurs ont effectué un excellent travail.

Les effectifs du groupe DAB bank ont diminué par rapport à l'année précédente, passant de 712 à 663 collaborateurs ou de 646 à 595 postes. En Allemagne, l'effectif était de 489 collaborateurs à plein temps au 31.12.2009 (532 en 2008) ; en Autriche, la direktanlage.at employait 106 collaborateurs (114 l'année précédente).

Le salaire des collaborateurs de la DAB bank se compose d'un fixe et d'une partie variable en fonction, d'une part, du résultat et, d'autre part, du rendement fourni. Le montant de la partie variable fluctue en fonction de l'échelon hiérarchique du collaborateur, le personnel qualifié et de direction étant toutefois placé sur le même pied d'égalité. Les composantes du salaire des membres du Directoire de la DAB bank s'orientent elles aussi à cette structure. Des informations détaillées sur le salaire des membres du Directoire figurent dans le rapport sur leur rémunération, p. 15 et suiv., et dans les notes n°72. La direktanlage.at en Autriche et la SRQ appliquent un système similaire de composante salariale axée sur le rendement fourni et le résultat.

#### Effectifs

		2009	2008	Variation en %
<b>Effectifs (en personnes)</b>	nombre	663	712	-6,9
dont Allemagne	nombre	544	585	-7,0
dont Autriche	nombre	119	127	-6,3
<b>Collaborateurs (à plein temps)*</b>	nombre	595	646	-7,9
dont Allemagne	nombre	489	532	-8,1
dont Autriche	nombre	106	114	-7,0

\* Nombre de salariés à plein temps, spécifique au pays.

## Rapport supplémentaire

Aucun événement d'importance particulière ayant eu des conséquences majeures sur le cours des affaires de notre groupe n'est à noter à la fin de l'exercice.

## Rapport sur les relations avec les entreprises liées

Au 31 décembre 2009, l'UniCredit S.p.A., Rome, Italie, détenait indirectement, par sa participation majoritaire à l'UniCredit Bank AG, Munich, 77,13 % des parts de la DAB bank AG détenues directement par l'UniCredit Bank AG. En raison de cette participation majoritaire, la DAB bank AG est une entreprise directement dépendante de l'UniCredit Bank AG. Les droits de vote associés à cette participation sont attribués à l'UniCredit S.p.A. conformément aux § 21 alinéa 1 et § 22 alinéa 1 phrase 1 numéro 1 de la loi sur la négociation de titres (WpHG). Un contrat de domination n'existe pas. Le Directoire de la DAB bank AG a par conséquent établi pour l'exercice 2009 un rapport sur les relations avec les entreprises liées (rapport de dépendance) conformément aux directives du § 312 de la loi sur les sociétés par actions (AktG).

Ce rapport se termine par la déclaration suivante :

« Notre société a reçu une contrepartie appropriée pour chaque acte juridique énuméré dans le rapport sur les relations avec les entreprises liées selon les conditions qui nous étaient connues aux moments donnés. Aucune autre mesure conforme au § 312 de la loi sur les sociétés par actions n'a été prise ou omise. »

## Déclarations d'après le § 315 al. 4 du code de commerce allemand (HGB)

1. Le capital social de la DAB bank AG s'élève à 75.187.007 €. Il est réparti en 75.187.007 actions sans valeur nominale qui sont libellées au porteur et octroient les mêmes droits. Chaque action octroie une voix.
2. Il n'existe pas de restrictions concernant les droits de vote ou le transfert d'actions. Du reste, le Directoire n'a pas connaissance d'accords entre les associés fixant des restrictions en ce qui concerne le transfert de droits de vote et d'actions.
3. Au 31 décembre 2009, l'UniCredit S.p.A., Rome, Italie, détient indirectement 77,13 % des parts de la DAB bank AG détenues directement par l'UniCredit Bank AG, Munich. A la connaissance du Directoire, il n'existe pas d'autres participations directes ou indirectes au capital qui dépassent 10 % des droits de vote.
4. Il n'y a pas de détenteurs d'actions disposant de droits spéciaux conférant des pouvoirs de contrôle.
5. Dans la mesure où les salariés de la DAB bank AG sont intéressés au capital de la société, ils exercent directement le contrôle par leur droit de vote.
6. Les membres du Directoire sont nommés et destitués par le Conseil de surveillance conformément aux dispositions des lois sur les sociétés par actions. Toute modification des statuts requiert une résolution de l'Assemblée générale qui doit être prise à la majorité simple des voix ou du capital représenté lors de la délibération. Le pouvoir habilitant à modifier les statuts, uniquement dans leur version, a été transmis au Conseil de surveillance conformément au § 12 al. 1 des statuts en accord avec le § 179 al. 1 phrase 2 de la loi sur les sociétés par actions (AktG).
7. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale du 14 mai 2009, la société est autorisée à acheter de ses propres actions conformément au § 71 al. 1 n°7 et 8 de l'AktG. La DAB bank AG a acquis un certain nombre de ses propres actions au cours de l'exercice 2009. Cette opération a été réalisée dans le cadre de corrections d'erreurs et pour l'exécution d'ordres clients. Pendant la période susmentionnée, 550 actions ont été négociées au total, soit une quote-part de 550 € ou 0,001 % du capital social. De ce total, 550 actions ont été utilisées pour la correction d'erreurs, ce qui correspond également à une quote-part de 0,001 % du capital social. L'émission de nouvelles actions est possible en particulier dans le cadre des autorisations conformément au § 4 al. 2 à 4 des statuts (Capital autorisé I et III et Capital conditionnel I et II).
8. Il n'existe pas d'accords essentiels entre la DAB bank AG et des tiers qui entreraient en vigueur, se modifieront ou expireront en cas de changement de contrôle (« change of control ») suite à une offre d'achat.
9. Il n'existe pas d'accords d'indemnisation conclus entre la DAB bank AG et les membres du Directoire ou les salariés en cas d'une offre d'achat.

+++ Evolution vers une banque de commercialisation +++

+++ Adoption d'une approche clientèle active par l'équipe de vente et le centre d'appel +++

+++ Succès de l'approche clientèle grâce à des produits structurés +++

+++ Restructuration complète de la plateforme IT +++

+++ Versement pour la première fois d'un dividende de 15 centimes suite à la réalisation d'un résultat avant impôts de 13,4 millions +++

2003



## Rapport de risques

### Système de surveillance et de gestion des risques de la DAB bank

La prise délibérée de risques est un élément essentiel de l'activité bancaire car il n'est pas possible de dégager des revenus d'opérations bancaires sans prendre de risques. Parmi les principaux facteurs de succès, on compte la capacité d'un établissement de crédit à identifier les chances et les risques découlant de ses activités et à garantir et préserver, par des processus appropriés de gestion et de surveillance, sa situation bénéficiaire positive à long terme ainsi que sa capacité à verser des dividendes, et ce en procédant à une mesure différenciée des risques et en tenant compte des ressources en capitaux existantes. Par conséquent, le succès de notre groupe dépend essentiellement de notre capacité à identifier, à gérer et à surveiller les risques encourus dans le cadre du déroulement de nos activités.

Une spécificité importante de notre processus de gestion des risques est l'imbrication étroite d'aspects de rentabilité et de risque dans tous les domaines de la DAB bank. Celle-ci dispose d'un vaste système de gestion des risques et de contrôle de gestion des risques clairement défini et intégré dans la gestion bancaire globale ainsi que dans les structures d'organisation correspondantes. Dans le cadre du principe de gestion, les catégories de risque et les divisions du groupe se voient attribuer un capital-risque. Les collaborateurs de notre groupe d'établissements sont largement sensibilisés aux risques et sont impliqués activement dans la gestion des risques et le contrôle de gestion des risques.

Les douze principes suivants décrivent les principaux éléments de la gestion des risques et du système de contrôle de gestion des risques de la DAB bank.

#### ▶ Principe I : la direction est responsable de la stratégie de la banque

La direction fixe la stratégie qui tient compte aussi bien de la propension de la banque à encourir des risques que du ratio risque/rendement visé. C'est au Directoire qu'il incombe de définir et d'établir les principes, les directives, les processus ainsi que les responsabilités du système de contrôle interne de telle manière qu'ils garantissent une inscription au bilan rapide et correcte de toutes les transactions et fournissent en permanence des informations fiables sur la situation financière de l'entreprise destinées à une utilisation interne et externe. A cet égard, notre politique de gestion des risques se conforme à notre objectif visant une croissance rentable et l'augmentation de la valeur de l'entreprise tout en essayant de minimiser les risques. Etant donné que la gestion des risques est un élément essentiel de la planification et de l'exécution de notre stratégie, notre politique en la matière est prédéfinie par le Directoire. La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de risques et des directives du Directoire a lieu dans les différents secteurs d'activité ainsi qu'au sein du comité de crédit et de placement. La stratégie sert également de base au calcul de la capacité de la banque à supporter des risques ainsi qu'à la structure de limites cohérente.

En outre, la détermination des objectifs de la banque est une prérogative de base de la direction qui est ancrée dans la stratégie. Outre les objectifs fondamentaux, qui sont poursuivis dans les opérations productives de commission, les opérations d'intérêts et les transactions, la direction adopte aussi des objectifs concernant la structure de portefeuilles visée sous l'angle risque/rendement et gère les activités de la banque au moyen de ratios risque/rendement suivis à l'aide d'instruments de reporting appropriés.

La direction ainsi que les chefs de division sont responsables d'établir des structures organisationnelles en fonction des conditions générales de gestion des risques et de prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre de la stratégie et des directives correspondantes.



### ▶ Principe II : définition claire de la structure organisationnelle et des processus de gestion des risques et de contrôle de gestion des risques

Les tâches et responsabilités de tous les participants au processus de risque - allant de la direction aux collaborateurs en passant par les services et comités - sont clairement définies par une structure organisationnelle appropriée et couvrent toutes les catégories de risques pertinentes pour la DAB bank. A cet égard, le Contrôle de gestion des risques est la division centrale qui se charge de la transparence des résultats et des risques au sein de la DAB bank. Il est notamment responsable de l'identification, de l'analyse, de la mesure, de la limitation et de la surveillance des risques de la banque, de l'information appropriée du Directoire ainsi que de la surveillance et de l'actualisation des paramètres et modèles de risque. De plus, le Contrôle de gestion des risques est chargé, à l'échelle du groupe, de la définition, la quantification, la totalisation et la surveillance des capitaux-risques et de leur utilisation ainsi que de l'application de standards uniformes du groupe en tenant compte des exigences prudentielles et fixées par la loi. Le Contrôle de gestion des risques est notamment responsable de répertorier à l'échelle du groupe les types de risques Risque du marché, Risque de défaillance, Risque opérationnel, Risque commercial, Risque de participation ainsi que les risques non quantifiables de la DAB bank.

Les supports d'information sont transparents et publiés dans l'ensemble de la DAB bank. Les exigences juridiques concernant la structure organisationnelle sont prises en compte à tous les échelons hiérarchiques. Il s'agit par ex. d'appliquer le principe du double contrôle, de préserver la confidentialité des données et des informations et d'éviter les conflits d'intérêt.

### ▶ Principe III : séparation des fonctions

Dans le cadre du processus de gestion des risques et de contrôle de gestion des risques, le principe de l'indépendance du contrôle de gestion des risques (y compris la responsabilité concernant les méthodes et le contrôle de gestion de la qualité des données pertinentes en termes de risques) par rapport à la gestion des risques conforme aux exigences minimales en la matière (MaRisk) est respecté pour garantir l'objectivité et éviter aussi les conflits d'intérêt.

### ▶ Principe IV : forte sensibilité aux risques et culture du risque

Une forte sensibilité aux risques de tous les collaborateurs, même au-delà de leur domaine de compétence respectif, ainsi qu'une culture du risque appropriée à tous les échelons hiérarchiques sont encouragées par une structure organisationnelle et des mesures adéquates, telles que des séminaires de formation et des exposés. L'audit interne vérifie régulièrement que la gestion des risques et le système de contrôle de gestion des risques conviennent.

### ▶ Principe V : fiabilité de la gestion des risques

L'observation des risques est une partie essentielle de toute décision commerciale. Toutes les activités, pouvant entraîner des risques pour la DAB bank, sont gérées par des directives appropriées et – si le risque en question est quantifiable – par des limites adéquates. Pour toute catégorie de risque, des critères, des conditions générales et des directives à appliquer formellement, sont définis et pris en compte au niveau opérationnel. Ceux-ci garantissent que toutes les activités à risques se maintiennent dans un cadre pré-défini par la direction et les autorités de contrôle. Les conditions générales et directives sont vérifiées en permanence et communiquées aux collaborateurs dans la forme qui convient.

### ▶ Principe VI : surveillance détaillée des risques et des limites

Un processus uniforme et valable à l'échelle de l'entreprise s'applique à tous les types de risques quantifiables. Il comprend la mesure et la surveillance permanente des risques en tenant compte des effets de diversification. Les risques quantifiables sont soumis à des limites maximales de pertes qui, après approbation par l'ensemble du Directoire, entrent dans le calcul économique de la capacité de la DAB bank à supporter des risques (capital économique). Chaque trimestre, la DAB bank effectue une comparaison entre l'utilisation de ces limites globales liées aux types de risques (capital-risque) et les actifs de couverture du risque disponibles.

En cas de dépassement des limites, un système strict et clairement défini de processus d'indexation veille à ce que le dépassement des limites soit rapidement rectifié ou que les limites en question soient adaptées.

Les risques non quantifiables sont analysés et surveillés à court terme sur la base d'une série de critères qualitatifs. S'ils évoluent de manière défavorable, des mesures appropriées les corrigent dans le cadre de la gestion des risques.

### ▶ Principe VII : allocation du capital économique en relation avec les budgets et les limites de risque

L'allocation de capital aux différentes catégories de risques se base sur une analyse du capital-risque économique et est étroitement liée au processus de budgétisation et de limitation des risques. Le capital-risque est réparti entre les différentes catégories de risques. Ce processus soutient la gestion des activités conformément aux ratios risque/rendement convenus tout en tenant compte de la propension aux risques de la DAB bank. Il est entièrement intégré dans les processus de gestion comme la planification stratégique, la budgétisation et la mesure du rendement.

### ▶ Principe VIII : communication et compte rendu des risques

Les risques identifiés sont communiqués ouvertement et activement aux services responsables correspondants. En outre, la direction de la DAB bank est informée en détail et rapidement du profil de risque parmi les différentes catégories de risques ainsi que des pertes et profits sur la base de notre système interne d'informations de gestion. Le Conseil de surveillance reçoit aussi régulièrement les informations nécessaires pour pouvoir remplir sa fonction de surveillance conformément aux exigences fixées par la loi.

La communication et le compte rendu des risques au sein de la DAB bank sont complétés par la déclaration des risques en dehors de l'entreprise qui s'oriente aux exigences prudentielles et garantit leur respect.

▶ Principe IX : mise à disposition d'un système actuel, complet et sûr d'informations relatives aux risques

Le flux complet et rapide d'informations relatives aux risques, pertinentes et cohérentes en soi, est assuré par les moyens d'information disponibles. Ceci est essentiel pour la gestion et la surveillance appropriées des risques au sein de la DAB bank.

▶ Principe X : soutien de tout le processus de risque par des experts qualifiés

La direction garantit que des experts qualifiés encadrent et soutiennent activement et à court terme tout le processus de risque. L'importance de ce soutien ainsi que la qualification des collaborateurs sont adaptées à la complexité et à l'ampleur des risques encourus.

▶ Principe XI : vérification de l'efficacité de la surveillance

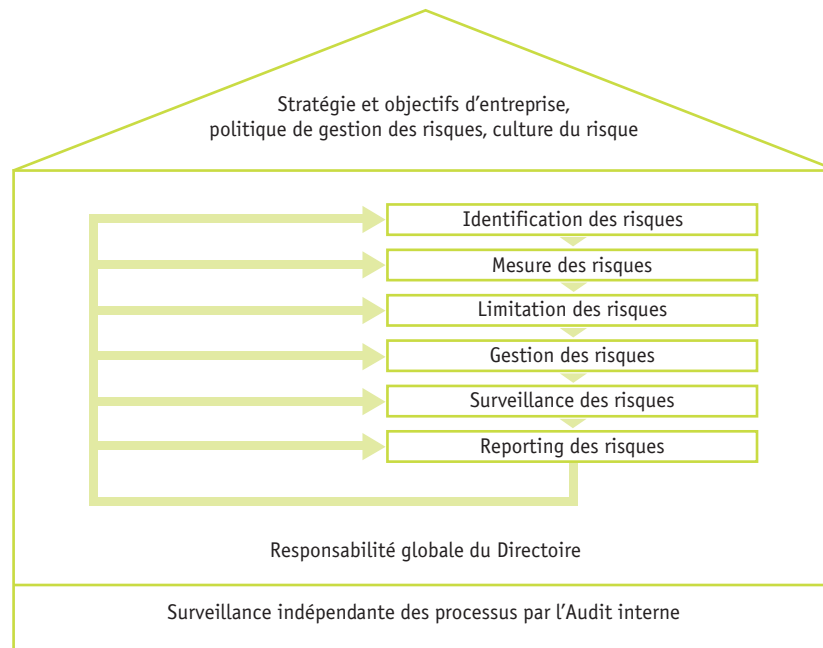
Des mécanismes de contrôle appropriés et efficaces ont été mis en place pour tous les processus pertinents pour l'établissement des comptes importants. Ils sont vérifiés et surveillés régulièrement par des collaborateurs impliqués directement ou indirectement dans les contrôles. Les mécanismes de contrôle concernent les réglementations et procédures relatives à l'identification, la mesure, l'analyse et l'évaluation des risques ainsi qu'à la gestion, la surveillance et la signalisation actives de ceux-ci. En outre, l'audit interne vérifie, en tant qu'instance indépendante des processus, l'adéquation de la gestion des risques et du système de contrôle de gestion des risques ainsi que le respect des procédures existantes. Ceci garantit tout le fonctionnement et l'efficacité de la gestion des risques et du système de contrôle de gestion des risques ainsi que des procédures apparentées.

▶ Principe XII : planification en cas d'urgence

Tous les secteurs essentiels de la DAB bank disposent de procédures appropriées, adaptées à leur activité respective et documentées pour poursuivre les processus d'activité (planification en cas d'urgence), évitant ainsi une interruption des opérations courantes et minimisant les retards.

## Structure de la gestion et de la surveillance des risques

Le diagramme ci-dessous décrit le processus de gestion des risques et de contrôle de gestion des risques de la DAB bank qui est applicable à toutes les catégories de risques et divisions du groupe essentielles.



## Culture du risque et politique de gestion des risques

La direction fixe la stratégie qui tient compte aussi bien de la propension de la banque à encourir des risques que du ratio risque/rendement visé. L'objectif de notre gestion du capital-risque afférente est d'optimiser l'allocation des capitaux propres disponibles dans l'optique du rapport risque/rendement et de garantir à tout moment la capacité de la DAB bank à supporter des risques. Une distinction est faite entre les capitaux propres et les capitaux d'emprunt dans les critères de définition appliqués pour le calcul des actifs de couverture du risque. Par actifs de couverture du risque, nous entendons en l'occurrence les ressources figurant au passif du bilan et dont nous disposons pour combler les pertes. Les actifs de couverture du risque désignent le potentiel financier de la banque à absorber des pertes imprévues. Ils sont constitués de composantes de ressources de capitaux et de résultat qui sont à la disposition de la banque pour couvrir des risques se concrétisant.

Les procédures appliquées chez la DAB bank pour l'identification, la mesure et l'analyse des risques sont principale en conformité avec les standards du groupe UCG afin de garantir leur adéquation et cohérence aussi bien au sein de la DAB bank que du groupe :

- ▶ Les limites de risque s'orientent dans la mesure du possible au potentiel de perte.
- ▶ Les pertes attendues et le risque de pertes inattendues sont calculés à l'aide de méthodes statistiques.
- ▶ La validité de toutes les méthodes statistiques utilisées est constamment vérifiée par ce qu'on appelle un « backtesting ».

La gestion des risques et le contrôle de gestion des risques travaillent en coopération et mettent leur savoir respectif au service du développement de standards appropriés pour la quantification des risques à l'échelle de la banque.

La culture du risque est une condition préalable essentielle pour la mise en œuvre réussie de la stratégie et par conséquent de la politique de gestion des risques. En font aussi partie l'allocation des ressources en fonction des risques, le système de rémunération, le système d'évaluation professionnelle, la sélection du personnel, la promotion des collaborateurs et la communication en entreprise.

- ▶ **Système de rémunération** : le salaire d'un collaborateur se compose d'une partie fixe sur 12 mois et d'une partie variable qui fluctue, en fonction de l'échelon hiérarchique et du domaine de compétence, dans un rapport adéquat avec le salaire fixe.
- ▶ **Système d'évaluation professionnelle** : l'évaluation professionnelle de chaque collaborateur est effectuée par son supérieur immédiat. Le service Ressources humaines est chargé du système d'évaluation professionnelle.
- ▶ **Sélection du personnel** : les postes à pourvoir sont toujours signalés par voie d'affiches et sont pourvus par du personnel qualifié en conséquence. La qualification est évaluée à l'aide d'un profil de compétences uniforme à l'échelle du groupe.
- ▶ **Promotion des collaborateurs** : une partie de l'évaluation professionnelle consiste à identifier les forces et les potentiels du collaborateur, à définir les interventions nécessaires et à les mettre en œuvre en conséquence. On a recours pour cela à des mesures de qualification internes et externes.
- ▶ **Communication en entreprise** : la communication des risques au sein de l'entreprise est structurée de telle manière que les divisions compétentes puissent reconnaître la nécessité d'intervenir et prendre des mesures appropriées.

## Identification des risques

L'identification des risques désigne l'analyse continue des sources de risques ainsi que le classement des risques identifiés dans les catégories de risques correspondantes (profil de risque). De nouveaux risques jusque-là non identifiés peuvent résulter par exemple d'une modification de l'environnement commercial ou du développement et de l'introduction de nouvelles combinaisons produit/marché. Si les risques nouvellement identifiés ne se laissent pas classer dans le profil de risque existant jusque-là, celui-ci doit être complété en conséquence. Un ajout au profil de risque ou un élargissement de ce dernier doit dans tous les cas être approuvé par tous les services concernés afin que ceux-ci puissent procéder aux adaptations éventuellement nécessaires de la gestion des risques et du système de contrôle de gestion des risques. L'identification des risques incombe à tous les collaborateurs de la DAB bank.

## Mesure des risques

L'identification et l'évaluation détaillées et correctes des risques constituent la base de la gestion des risques auxquels la DAB bank est exposée. Des méthodes quantitatives et qualitatives sont utilisées pour déterminer de manière adéquate le profil de risque de la DAB bank. Les risques non quantifiables sont analysés à l'aide d'une série de critères qualitatifs et font l'objet d'une surveillance. Les méthodes appliquées pour l'évaluation des risques sont soumises aux standards de risque valables à l'échelle de l'entreprise afin d'en garantir la cohérence et l'adéquation au sein de la DAB bank. Outre les évaluations de risques, des concentrations de risques ainsi que des stress-tests sont réalisés pour les différentes catégories de risque et pris en compte activement lors de la gestion des risques. La mesure des risques incombe au Contrôle de gestion des risques.

## Limitation des risques

Dans le cadre de la limitation des risques, des systèmes et des procédures appropriés aux risques sont développés pour limiter ceux-ci. Pour les risques quantifiables, l'indication de montants limites est nécessaire. Il faut s'assurer que toutes les opérations de trading et de crédit soient imputées le plus rapidement sur les limites correspondantes et que chaque opérateur ou responsable de la division « Marché » soit informé à court terme des limites pertinentes pour son champ d'activité et de leur utilisation actuelle. En ce qui concerne les types de risques non quantifiables, la propension au risque est documentée par des explications appropriées. Toutes les limites sont déterminées dans le cadre du calcul de la capacité de l'établissement à supporter des risques, conformément aux exigences minimales en matière de gestion des risques (MaRisk), et leur conformité avec les capitaux propres de la banque est évaluée au moyen de structures de limites uniformes (décomposées jusqu'au niveau de limites pour risques individuels). Les limites de risque sont approuvées au moins chaque année par le Directoire et ne peuvent être dépassées que dans des cas exceptionnels, après l'accord des personnes compétentes. La limitation des risques incombe à la direction.

## Gestion des risques

Par gestion des risques, on entend la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de risques par les divisions à risques sur la base des actifs de couverture du risque disponibles. Les différentes divisions mettent celle-ci en application en prenant des risques de manière ciblée et contrôlée tout en étant responsables du résultat. La DAB bank a défini à ce sujet un système de limites détaillé. Elle utilise des méthodes quantitatives et qualitatives pour déterminer de manière adéquate, complète et cohérente son profil de risque. Sur la base de celles-ci, elle adopte des stratégies et des décisions appropriées pour limiter les risques dans le cadre de la gestion des risques. Celle-ci peut être effectuée de manière active ou passive. La gestion active des

risques utilise des instruments appropriés pour limiter les risques (par ex. diversification des risques, transfert des risques, prévention des risques) afin d'influencer le ratio risque/rendement aussi bien au niveau des transactions que des portefeuilles. Le but de la gestion passive des risques est d'influencer les causes de risque, aussi bien au niveau des transactions que des portefeuilles, en appliquant des stratégies évitant ou diminuant le risque (par ex. en limitant certains volumes ou risques et en fixant des conditions appropriées pour les nouvelles opérations). La gestion des risques incombe à la direction ainsi qu'à toutes les divisions concernées de la DAB bank, telles que les divisions Marché/Ventes.

## Surveillance des risques

La surveillance des risques comprend la surveillance continue des limites de risque à tous les niveaux de limitation des risques quantitatifs, la vérification du profil de risque général ainsi que le contrôle qualitatif de tous les types de risques. La surveillance des risques incombe au Contrôle de gestion des risques. Pour les risques opérationnels, les responsables concernés procèdent à une vérification régulière des systèmes, des processus, des produits et des activités relativement aux risques potentiels pour les opérations courantes.

## Reporting des risques

Les décideurs – le Directoire, les responsables de divisions/d'unités concernées, les personnes compétentes – ainsi que le Conseil de surveillance reçoivent le plus rapidement possible des informations pertinentes en termes de risque. Celles-ci comprennent aussi bien des comptes rendus réguliers que des notifications individuelles signalant des risques pour des raisons spéciales et/ou pour cause d'événements particuliers. Outre le compte rendu interne de la DAB bank, la signalisation des risques comprend aussi l'information des organes externes de surveillance tels que l'Office fédéral de surveil-

lance de la profession bancaire (BaFin) et la banque centrale allemande. De plus, les informations nécessaires concernant les risques sont également mises à disposition dans le cadre de contrôles externes effectués par des commissaires aux comptes. Le reporting des risques incombe au Contrôle de gestion des risques.

## Audit interne

La DAB bank AG veille à disposer de procédures de contrôle internes appropriées au sein de sa structure consolidée. Ces procédures comprennent aussi bien le système de contrôle interne (IKS) dépendant des processus que la division Audit interne (surveillance indépendante des processus). En tant que service interne à l'entreprise et par mandat du Directoire, l'Audit interne contrôle et évalue l'efficacité et l'adéquation de la gestion des risques en général et du système de contrôle interne en particulier ainsi que la régularité de tous les processus et activités de la DAB bank. Il exécute également des tâches de conseil et d'accompagnement de projets en préservant son indépendance et en évitant tout conflit d'intérêts.

Conformément aux exigences minimales de l'Office fédéral de surveillance de la profession bancaire relatives à la gestion des risques (MaRisk), tous les processus et activités de la DAB bank – même s'ils sont externalisés – sont contrôlés à des intervalles appropriés, en principe tous les trois ans. En cas de risques particuliers, un contrôle au moins annuel est requis. Toutes les activités de l'Audit interne sont orientées dans un sens préventif afin d'éviter que la banque et ses clients n'encourent des dommages et pour optimiser l'efficacité et la rentabilité des opérations commerciales.

Les éléments faisant l'objet d'audits internes sont déterminés par un plan d'audit mis à jour chaque année et tenant compte du degré de risque des processus.

Afin de garantir une surveillance complète de l'entreprise, les divisions Audit interne de la DAB bank AG, de la direktanlage.at AG coopèrent sous la direction et coordination compétente de la division Audit interne de la DAB bank AG. Ces tâches ont également été transférées à la division Audit interne par la SRQ AG.

## Système de gestion des risques et de contrôle interne appliqué pour la reddition des comptes

La loi de modernisation des règles d'établissement des comptes (BilMoG) a élargi les directives pour les entreprises axées sur le marché des capitaux de telle manière que celles-ci doivent décrire aussi bien les caractéristiques essentielles du système de gestion des risques (RMS) existant que celles du système de contrôle interne (IKS) appliqué, en ce qui concerne la présentation des comptes (consolidés).

Ce faisant, le groupe DAB bank poursuit les principaux objectifs indiqués ci-après en accord avec le projet de norme allemande de modification de la présentation des comptes (E-DRÄS 5) :

- ▶ Identification et évaluation des risques qui pourraient s'opposer à l'objectif fixé, à savoir la conformité des comptes (consolidés) aux réglementations
- ▶ Limitation des risques identifiés et
- ▶ Vérification des risques identifiés en ce qui concerne leur influence sur les comptes consolidés et la représentation correspondante de ces risques.

Ces objectifs ont été intégrés dans le système de gestion des risques du groupe DAB bank. Le système de contrôle interne fait partie intégrante du système de gestion des risques et assure la surveillance et le contrôle de ceux-ci. Le système de contrôle interne pour la présentation des comptes (consolidés) et le reporting financier du groupe DAB bank doit garantir de manière appropriée, en accord avec les dispositions légales déterminantes pour le groupe DAB bank, l'établissement fiable et la présentation fidèle des chiffres financiers publiés – en ce qui concerne la conformité aux réglementations aussi bien des comptes consolidés que du reporting financier.

Le Directoire de la DAB bank AG est chargé d'établir et de maintenir un système de contrôle interne approprié pour la présentation des comptes consolidés et le reporting financier du groupe.

Les processus appliqués sont intégrés dans les éléments clés suivants :

- ▶ les directives de comptabilisation (uniformes à l'échelle du groupe)
- ▶ les directives de présentation des comptes annuels (uniformes à l'échelle du groupe)
- ▶ la séparation des fonctions et des tâches concernant la comptabilité et l'établissement des comptes
- ▶ les réglementations concernant l'accès à tous les systèmes informatiques pertinents

Le système de contrôle interne du groupe DAB bank comprend notamment des directives réglementant la conservation de documents qui donnent des renseignements suffisants, détaillés et adéquats sur les mouvements d'affaires et l'utilisation des actifs et garantissent avec la certitude requise que toutes les transactions nécessaires à l'établissement et à la présentation fidèle du reporting financier soient enregistrées.

Tous les processus comprennent des contrôles qui doivent garantir l'exactitude de la présentation des comptes et du reporting financier, les processus et les contrôles en découlant étant vérifiés en permanence pour s'assurer qu'ils sont bien à jour et adéquats.

De plus, les mesures essentielles suivantes servent à garantir l'efficacité du système de contrôle interne :

- ▶ Réunion hebdomadaire à « jour fixe » pour échanger des informations
- ▶ Vérification mensuelle de la plausibilité du bilan et du compte de résultat
- ▶ Compte rendu mensuel au Directoire
- ▶ Compte rendu régulier du Directoire au Conseil de surveillance
- ▶ Contrôles dans le cadre du reporting du groupe par sa maison mère
- ▶ Vérification régulière par l'Audit interne

Les comptes consolidés de la DAB bank AG sont intégrés dans les comptes consolidés de l'UniCredit S.p.A., Rome, Italie (UCG), par l'intermédiaire des comptes du sous-groupe UniCredit Bank AG, Munich (HVB). L'UCG est soumis aux dispositions du droit de surveillance italien et doit dans ce contexte satisfaire aussi aux exigences de la loi appelée « Law 262 » (2005). Celle-ci a été mise en place dans le but d'augmenter la confiance dans l'exactitude et la fiabilité des publications périodiques des états financiers.

Dans le cadre de l'introduction chez la DAB bank AG d'un système de contrôle interne en accord avec les dispositions de la loi 262, tous les processus spécialisés et de nature informatique qui pourraient avoir un effet sur le reporting financier ont été définis conformément aux exigences propres aux lois respectives. A cette occasion, la DAB bank AG a identifié, évalué et documenté en conséquence les risques en liaison avec ces processus. Elle vérifie en permanence l'actualité des processus déjà élaborés et de leurs risques. De cette manière, elle peut satisfaire aux exigences de plus en plus nombreuses concernant la qualité et la fiabilité de la présentation des comptes consolidés et du reporting financier.



+++ Développement de la banque de commercialisation grâce au succès de l'approche clientèle et à la stratégie marketing +++

+++ Acquisition de la FondsServiceBank GmbH (FSB) +++

+++ Versement d'un dividende de 18 centimes suite à la réalisation d'un résultat avant impôts de 16,1 millions +++

2004



## Définition des catégories de risques pertinentes

Au sein de la DAB bank, nous distinguons les catégories de risques suivantes :

- ▶ Risque de défaillance
- ▶ Risque du marché
- ▶ Risque opérationnel
- ▶ Risque commercial
- ▶ Risque de participation
- ▶ Risque d'illiquidité
- ▶ Risque de réputation
- ▶ Risque stratégique

Le risque d'illiquidité, le risque stratégique et le risque de réputation seront traités comme des risques non quantifiables (qualitatifs) et tous les autres comme des risques quantitatifs.

D'autres catégories de risques ne sont pas pertinentes pour les tâches du contrôle de gestion des risques de la DAB bank.

### Risque de défaillance

Le risque de défaillance décrit le risque de perte de valeur suite à la défaillance ou à la dégradation de la cote de crédit de clients ou de contreparties. Chez la DAB bank, il comprend le risque classique de crédit, le risque de contrepartie et de l'émetteur ainsi que le risque souverain.

Le risque de crédit englobe les pertes de valeur possibles sur le marché du crédit commercial. Ce risque est pris en compte pour la constitution de provisions pour risques de crédit.

Le risque de l'émetteur désigne le risque de perte de valeur de titres ou celui de non-exécution de droits découlant de titres suite à la dégradation de la cote de crédit de l'émetteur ou à la défaillance de ce dernier.

Le risque de contrepartie comprend le risque de non-règlement et le risque de réapprovisionnement. Il y a risque de non-règlement lorsque la contrepartie manque à ses obligations de livraison ou de paiement alors que la banque a déjà honoré son engagement. Un risque de réapprovisionnement apparaît dans toutes les opérations au cours desquelles la date de conclusion de la transaction et celle de son règlement divergent. Le risque est alors qu'un engagement de la banque doive être couvert à des conditions éventuellement défavorables sur le marché, du fait de la défaillance de la contrepartie.

Le risque souverain désigne le risque de pertes de valeur en raison de restrictions ou d'interdictions de transfert/de conversion ou autres mesures souveraines du pays de l'emprunteur (risque de transfert). Un risque souverain existe lors de transactions transfrontalières en devise étrangère. En outre, le risque souverain prend aussi en compte le risque de défaillance de gouvernements souverains et de banques centrales.

### Risque du marché

Le risque du marché décrit le risque d'une perte de valeur en raison de variations des prix du marché ou de paramètres influant sur les prix. Les paramètres généraux de risque du marché sont des facteurs influencés par des aspects macroéconomiques, géopolitiques et d'autres éléments liés au marché – et ce, quel que soit l'instrument ou le titre. Ils comprennent les variations de niveau, de pente ou de forme des courbes de rendement (taux d'intérêt), le niveau d'indices boursiers, les taux de change, les prix de l'énergie, des métaux et des matières premières et la prime de risque devant être versée comme différence de rendement par rapport au taux d'intérêt d'un investissement sans risque. Chez la DAB bank, le risque du marché comprend le risque lié aux variations des taux d'intérêt, celui lié aux variations du cours des actions et enfin le risque lié aux opérations en devises étrangères.

## Risque opérationnel

Le risque opérationnel désigne le risque de pertes dues à des processus internes erronés, à une erreur humaine, à des défaillances techniques ou à des événements externes. Cette définition comprend aussi les risques juridiques, mais pas les risques stratégiques ni les risques de réputation.

## Risque commercial

Le risque commercial est l'écart possible entre le résultat annuel d'une entreprise et la valeur attendue en raison de variations imprévues des marges et/ou des volumes d'activité. Les risques commerciaux peuvent résulter avant tout de la nette dégradation des conditions du marché, de changements de la position concurrentielle ou du comportement de la clientèle mais aussi de modifications des conditions générales juridiques.

Compte tenu de la grande dépendance des revenus vis-à-vis des transactions, nous entendons par risque commercial notamment le fait que des revenus et charges prévus, découlant de transactions, ne puissent pas être générés suite à la dégradation des conditions de marché et de concurrence.

## Risque de participation

Les risques de participation sont des pertes potentielles découlant de la mise à disposition de capitaux propres, de risques de responsabilité (par ex. lettres de confort) ou de contrats de transfert de bénéfices (reprises de pertes), à l'égard de sociétés de participations.

## Risque d'illiquidité

La liquidité désigne tous les moyens de paiement dont dispose une banque, déduction faite de ses obligations de paiement. Une entreprise est considérée comme solvable lorsqu'elle peut satisfaire à tout moment aux exigences

de remboursement de capital à son égard et à ses besoins de refinancement parce qu'elle dispose de liquidités suffisantes ou a librement accès à des sources de refinancement. Le risque d'illiquidité est donc le risque que la banque ne puisse pas satisfaire dans les délais et/ou de manière suffisante aux exigences de remboursement de capital à son égard ou à ses besoins de refinancement et, de ce fait, devienne éventuellement insolvable ou ne puisse garantir sa liquidité qu'au prix de dépenses accrues.

La DAB bank classe aussi le risque du marché dans le risque d'illiquidité. On entend par risque du marché le risque que certains engagements du portefeuille de la banque ne soient pas réalisables sans variations de valeur significatives au cours d'une période donnée.

## Risque de réputation

Il y a risque de réputation lorsqu'une publicité négative concernant la pratique et les relations commerciales de la banque porte préjudice, à tort ou à raison, à la confiance placée dans l'intégrité de l'établissement et se répercute, par conséquent, de manière négative sur l'évolution de ses activités.

## Risque stratégique

Le risque stratégique apparaît lorsque la direction ne reconnaît pas à temps ou n'évalue pas correctement des évolutions et des tendances importantes dans le secteur bancaire. Ceci peut par conséquent déboucher sur des décisions de principe qui s'avèrent, ex post, désavantageuses pour la réalisation des objectifs d'entreprise à long terme et sont en partie difficilement réversibles.

## Adaptations et développements de la surveillance et de la gestion des risques au cours de l'exercice 2009

Nos méthodes de mesure et de surveillance des risques sont soumises à un processus permanent de développement et d'amélioration. Celui-ci résulte aussi bien de nos propres exigences élevées en matière de qualité que des exigences fixées par la loi – notamment par le droit de surveillance – dont nous tenons compte.

En 2009, nous avons procédé avant tout aux adaptations suivantes :

- ▶ Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, nous avons modifié le calcul des fonds propres de couverture au 01.01.2009, après le contrôle par l'autorité allemande de surveillance bancaire qui a confirmé qu'en 2008, la DAB bank AG avait respecté les exigences concernant l'application d'une méthode de mesure avancée (AMA).
- ▶ En ce qui concerne le risque commercial, nous avons procédé à de légères adaptations, à moins d'un an, de la méthode de calcul de l'évaluation des risques, suite à des améliorations de la qualité.
- ▶ Dans le cadre des nouvelles exigences minimales en matière de gestion des risques (MaRisk), nous avons commencé dès 2009 à mettre en application des sujets importants tels que le développement de la gestion des risques d'illiquidité (amélioration de la mesure des risques) ainsi que la mesure et la gestion de concentrations de risques.
- ▶ Nous avons encore amélioré la méthode de calcul de notre capacité à supporter les risques.

En 2010, nous finaliserons la mise en œuvre des nouvelles exigences minimales en matière de gestion des risques et perfectionnerons la méthode et la qualité de nos procédures internes pour la détermination des actifs de couverture du risque ainsi que du capital-risque. Nous continuerons aussi à améliorer la mesure de certaines catégories de risque, en particulier le risque d'illiquidité.

## Système de surveillance et de gestion des risques de la DAB bank au cours de l'exercice 2009

### Situation de risque globale ou capacité à supporter les risques

Les actifs de couverture du risque de la DAB bank se chiffrent à 256,47 millions d'euros en fin d'année 2009 (contre 296,84 millions d'euros l'année précédente). Cette variation résulte essentiellement de la méthode de calcul plus conservatrice que nous avons appliquée. Si l'on tient compte des effets de diversification, l'octroi de limite maximal se chiffre à 278 millions d'euros. Les besoins en capital-risque s'élevant au total à 212,36 millions d'euros (contre 188,73 millions d'euros l'année précédente), l'utilisation des limites de risque est de 76,39 % pour la DAB bank. Les variations des besoins en capital-risque résultent principalement de l'application d'une méthode de calcul plus conservatrice qui sera expliquée plus en détail dans les différentes catégories de risque.

Le capital-risque requis par les divisions opérationnelles/du groupe est établi, en étroite interaction entre celles-ci et la division Contrôle de gestion des risques, dans le cadre du processus annuel de planification, en tenant compte des actifs de couverture du risque, des potentiels de risques calculés et de la politique actuelle de gestion des risques, avant d'être adopté par le Directoire. Les chiffres du capital-risque sont intégrés dans les instruments de gestion et de reporting de la banque. Le capital-risque total est soumis chaque trimestre à une analyse de la capacité de la banque à supporter des risques ; pour cela, il est comparé aux actifs de couverture du risque dont nous disposons en tenant compte des effets de diversification. Les résultats sont communiqués, chaque trimestre, au Directoire de la DAB bank.

La gestion active du capital a pour but d'optimiser le profil risque/rendement du groupe. Nous évaluons les trois entreprises du groupe d'après leur résultat en tenant compte de leur contribution au risque. Pour cela, le contrôle de gestion des risques mesure la part relative des sociétés du groupe dans le risque encouru par celui-ci.

A la fin de l'exercice 2009, la DAB bank faisait état des besoins en capital-risque et de l'utilisation des limites de capital-risque suivants :

en millions d'euros au 31.12.	Capital- risque 2009	Besoins en capital-risque 2009	Utilisation 2009	Capital- risque 2008	Besoins en capital-risque 2008	Utilisation 2008
<b>Risque du marché</b>						
Allemagne	85,00	61,46	72,30%	57,50	47,73	83,01%
Autriche	20,00	17,16	85,82%	5,50	3,97	72,18%
<b>Risque de défaillance</b>						
Allemagne	90,00	71,62	79,58%	125,00	74,05	59,24%
Autriche	10,00	5,17	51,67%	10,00	3,67	36,70%
<b>Risque commercial</b>						
Allemagne	40,00	33,37	83,41%	60,00	32,42	54,03%
Autriche	10,00	6,06	60,62%	7,50	5,63	75,07%
<b>Risque opérationnel</b>						
Allemagne	15,00	10,15	67,67%	17,00	16,81	98,88%
Autriche	4,00	3,60	90,00%	4,00	3,26	81,50%
<b>Risque de participation</b>						
Allemagne	4,00	3,76	93,97%	2,00	1,19	59,50%
<b>Total</b>	<b>278,00</b>	<b>212,36</b>	<b>76,39%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>

## Risque de défaillance

### Processus de gestion des risques et de contrôle de gestion des risques

En ce qui concerne le risque de crédit, la séparation stricte et fonctionnelle du marché et du back-office est assurée, sur le plan organisationnel, à tous les niveaux des divisions de la DAB bank octroyant le crédit. Ceci étant et en raison de nos connaissances professionnelles spécifiques aux branches d'activité, aux produits et la grande qualité de la décision concernant le crédit – et donc de la décision concernant la prise de risque – est garantie à tout moment. Les engagements de crédit à partir de deux millions d'euros sont décidés par le comité de crédit. Actuellement, celui-ci se compose de huit membres dont fait aussi partie l'ensemble du Directoire. Conformément aux réglementations internes en conformité avec les MaRisk, le comité est structuré de telle manière que l'instance de back office chargée de l'octroi de prêt ne puisse pas être mise en minorité. En outre, seuls sont approuvés les engagements correspondant à la stratégie de la DAB bank en matière de risques de crédit.

Le risque de contrepartie et de l'émetteur résulte exclusivement de nos activités de placement. La gestion du risque de contrepartie est assurée en conséquence par le comité de placement.

Les risques souverains jouent dans l'ensemble un rôle secondaire chez la DAB bank. Des risques souverains peu importants surviennent aussi bien dans les opérations de crédit que de placement. Leur gestion incombe donc aux responsables des portefeuilles correspondants.

Pour calculer notre risque de défaillance, nous utilisons aussi bien des critères quantitatifs que des facteurs qualitatifs. La surveillance des risques de défaillance découlant de transactions (risques de contrepartie, risques de l'émetteur et risques souverains) est effectuée via un système uniforme de limites qui limite le potentiel de perte découlant de risques de défaillance.

Dans sa logique de limitation des risques de défaillance, la DAB bank fait la différence entre :

- ▶ les limites de « Credit-Value-at-Risk » qui sont déterminées par le concept de capacité de la DAB bank à supporter des risques. Le risque de défaillance devant être comparé à ces limites est calculé chaque trimestre à l'aide du modèle de portefeuille du UCG. L'utilisation de ces limites fait l'objet d'un compte rendu trimestriel.
- ▶ les limites de volume ou d'équivalence-risque qui sont définies pour les émetteurs, les contreparties et les pays ; le calcul des risques de l'émetteur et de contrepartie est effectué chaque jour ouvrable bancaire, celui des risques souverains chaque mois. Un compte rendu mensuel fait état des limites et des taux d'utilisation de celles-ci.

Lorsque des limites de risque de contrepartie et de l'émetteur sont dépassées, on enclenche immédiatement un processus d'indexation et on surveille les mesures prises pour rétablir les positions affectées à un niveau s'inscrivant dans les limites définies.

Le système de limites de la DAB bank a pour but d'empêcher une augmentation involontaire et incontrôlée de nos positions exposées aux risques. Sitôt conclue, chaque transaction est enregistrée immédiatement et imputée rapidement sur la limite correspondante. De cette manière, chaque trader peut procéder à un contrôle actuel des limites et le contrôleur des risques à une surveillance immédiate des limites consenties pour chaque contrepartie ou émetteur.

La direction est informée régulièrement de l'évolution des risques de défaillance (risques de contrepartie, de l'émetteur, de crédit et risques souverains) et de l'utilisation des limites établies pour ces risques.

Pour la mesure et la gestion quotidiennes des risques, nous quantifions les risques de contrepartie, ceux de l'émetteur et les risques souverains en fonction du type de risque et de produit à l'aide des valeurs vénales, des valeurs nominales ou de valeurs forfaitaires.

Pour le calcul trimestriel du risque de défaillance, la DAB bank utilise un modèle de risque de défaillance développé par le groupe UCG pour mesurer et évaluer à l'échelle mondiale les risques de crédit et de contrepartie dus à des défaillances. Ce modèle est mis en œuvre sur une plateforme informatique qui, sur la base des paramètres d'entrée et des données utilisés, permet un calcul cohérent de la « Credit-VaR » et des besoins en capitaux conformément aux dispositions réglementaires de Bâle II.

Lors de la mesure du risque de défaillance, nous faisons la différence entre la perte attendue et la perte inattendue (« Credit-Value-at-Risk »). La perte attendue correspond à la perte due à la défaillance découlant du portefeuille de crédit actuel, à laquelle il faut s'attendre dans les douze prochains mois en tenant compte des notations et des garanties disponibles. Pour le calcul de la perte attendue, on procède – conformément à Bâle II – à une estimation du volume d'activité en cas de défaillance (« exposition en cas de défaillance »). Pour le risque de crédit et le risque souverain, le calcul de cette valeur correspond au montant qui serait utilisé le jour de la clôture des comptes. Pour cela, on prend en compte les divers degrés de risque de différents types de crédit.

Les hypothèses de paramètres pour le calcul de l'exposition en cas de défaillance et la quantification d'un taux de perte dans ce cas se basent sur des valeurs moyennes statistiques de longue date résultant de défaillances et de pertes recensées au sein du groupe ainsi que de valeurs de référence externes.

La « Credit-Value-at-Risk » (perte inattendue) établit l'écart négatif maximal entre la perte réelle et la perte attendue, lequel, avec une probabilité de 99,97 %, ne sera pas dépassé au cours des douze prochains mois. En tenant compte des effets de portefeuille, un capital-risque est alloué comme tampon de sécurité pour couvrir ce potentiel de perte.

La détermination fiable des probabilités de défaillance est d'une importance capitale aussi bien pour la décision d'octroi de crédit que pour le modèle interne de risque de défaillance. La DAB bank recourt, pour les émetteurs/contreparties, au système de notation utilisé au sein du UCG. Ce système est optimisé en permanence à l'aide de méthodes statistiques modernes, afin de garantir la plus grande précision possible et la qualité maximale des prévisions concernant la probabilité de défaillance d'une contrepartie/d'un émetteur.

Au bout du compte, la notation (rating ou scoring) conduit à un classement dans une catégorie de cote de crédit sur une échelle comprenant dix niveaux. Certaines méthodes font une différenciation plus précise en distinguant trois sous-catégories au sein d'une même catégorie de cote de crédit.

Les processus de notation (rating et scoring) sont soumis à un contrôle permanent. Ils sont validés chaque année et, si nécessaire, recalibrés ou entièrement remaniés. Un contrôle régulier de tous les processus de notation est ainsi garanti. Un tableau de conversion permet de comparer les notations externes d'émetteurs aux notations internes. Les notations des principales sociétés de rating sont utilisées à cet effet.

## Evolution du risque de défaillance en 2009

Le premier semestre 2009 tout spécialement a été marqué de manière décisive par les turbulences persistantes sur les marchés financiers internationaux suite à la crise des subprimes. Ce n'est qu'à partir du deuxième semestre qu'une détente des marchés est apparue. Ceci a conduit à une légère réduction de l'utilisation de la Credit-VaR se chiffrant à 76,79 millions d'euros au 31.12.2009 contre 77,72 millions d'euros au 31.12.2008.

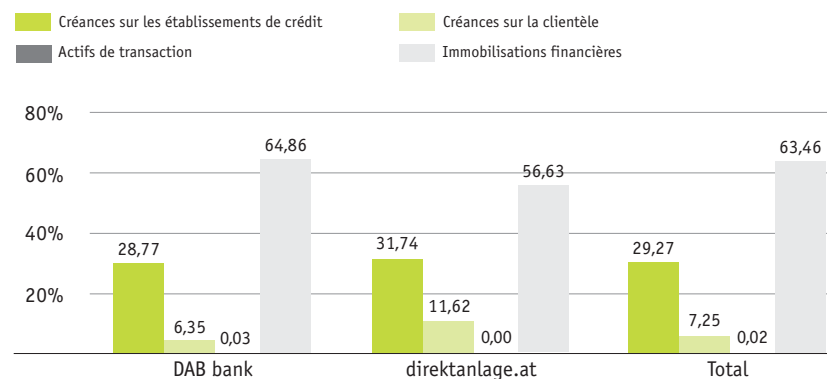
Les risques de défaillance inhérents au portefeuille de transactions de la DAB bank pour propre compte et pour ses clients au 31 décembre 2009 sont présentés globalement dans le tableau suivant :

### Risque de défaillance (niveau de confiance de 99,97 % ; durée de portage d'1 an)

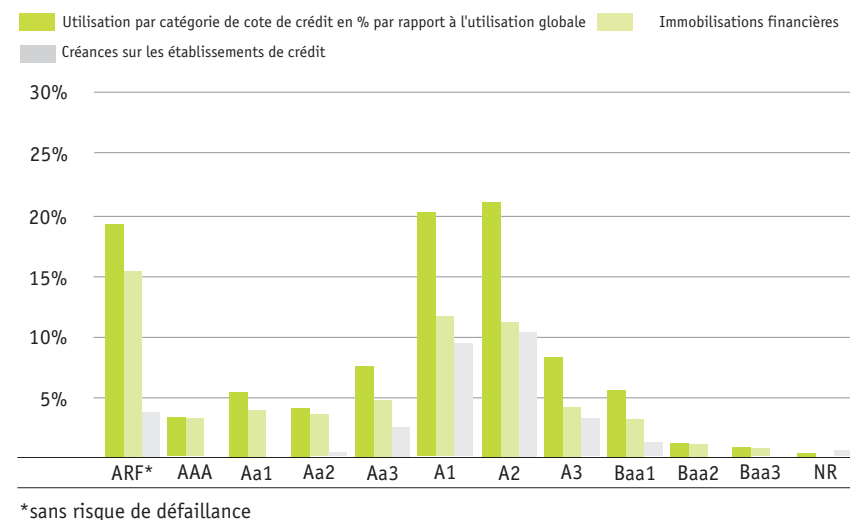
n millions d'euros au 31.12.	2009	2008
<b>Allemagne</b>		
Credit VaR	71,62	74,05
Limite	90,00	125,00
Utilisation	79,58%	59,24%
<b>Autriche</b>		
Credit VaR	5,17	3,67
Limite	10,00	10,00
Utilisation	51,67%	36,70%
<b>Groupe</b>		
Risque	76,79	77,72
Limite	100,00	135,00
Utilisation	76,79%	57,57%

Aucune garantie avalisant le portefeuille de crédits clients de la DAB bank n'est échue ou n'a été réajustée à la baisse. Seuls les titres pouvant être vendus à tout moment sur le marché sont acceptés à titre de garantie.

### Répartition de l'encours total de risques par type de produits



### Répartition de l'utilisation découlant des opérations pour propre compte (groupe DAB bank) par catégorie de cote de crédit



### Répartition de l'encours total de risques par catégorie de rating

Utilisation par catégorie de cote de crédit en % par rapport à l'utilisation globale	ARF	AAA	Aa1	Aa2	Aa3	A1	A2	A3	Baa1	Baa2	Baa3	NR
<b>Immobilisations financières</b>	19,32	3,84	5,06	4,35	7,54	21,95	21,53	8,14	5,89	1,69	0,51	0,18
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	15,18	3,84	4,73	4,17	4,99	12,22	11,44	4,56	3,92	1,69	0,51	0,18
	4,14	0	0,33	0,18	2,55	9,72	10,09	3,58	1,97	0	0	0

Les tableaux suivants fournissent notamment des informations détaillées concernant les valeurs nominales et vénales de toutes les opérations sur des produits dérivés de la DAB bank.

### Opérations sur marchés dérivés au 31 décembre 2009

en k€	Montant nominal			Somme	Valeurs vénales	
	Durées résiduelles				positives	négatives
	jusqu'à 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans			
<b>Opérations sur taux d'intérêt</b>	5.600	5.600	-	11.200	250	250
Produits OTC (de gré à gré)	-	-	-	-	-	-
Opérations négociées en bourse						
Contrats à terme de taux d'intérêt	5.600	5.600	-	11.200	250	250
Options sur contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations sur devises</b>	232.411	15.537	-	247.948	5.271	5.168
Produits OTC (de gré à gré)						
Opérations de change à terme	232.411	15.537	-	247.948	5.271	5.168
Options de change						
- achats	-	-	-	-	-	-
- ventes	-	-	-	-	-	-
Autres contrats de change	-	-	-	-	-	-
Opérations négociées en bourse						
Contrats à terme sur devises	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations sur actions / indices</b>	139.180	5.709	-	144.889	14.476	14.476
Produits OTC (de gré à gré)						
Swaps d'indices/actions	-	-	-	-	-	-
Options sur indices/actions						
- achats	-	-	-	-	-	-
- ventes	-	-	-	-	-	-
Autres contrats sur actions/indices	-	-	-	-	-	-
Opérations négociées en bourse						
Contrats à terme d'indices/actions	17.752	45	-	17.797	11.839	11.839
Options sur indices/actions	121.428	5.664	-	127.092	2.637	2.637
<b>Total</b>	<b>377.191</b>	<b>26.846</b>	<b>-</b>	<b>404.037</b>	<b>19.997</b>	<b>19.894</b>



**Type de contreparties**

en k€	Montant nominal	
	2009	2008
Banques OECD	202.018,5	135.495
Autres entreprises et particuliers	202.018,5	135.495
<b>Somme</b>	<b>404.037</b>	<b>270.990</b>

**Risque du marché****Processus de gestion des risques et de contrôle de gestion des risques**

Le comité de placement, qui se compose de l'ensemble du Directoire et du chef de la division Finances & Contrôle de gestion, ainsi que la division Marché sont responsables de la gestion du risque de marché dans le cadre de la stratégie adoptée par la DAB bank. La direktanlage.at est classée comme établissement au portefeuille hors négociation en raison de sa faible activité commerciale.

La surveillance des risques courus dans le portefeuille d'investissement et le portefeuille de négociation passe par une limitation cohérente des risques effectuée par le contrôle de gestion des risques de la DAB bank et sert à détecter précocement et à limiter le potentiel de perte découlant de risques du marché.

Lorsque ces limites sont dépassées dans les sous-portefeuilles, on enclenche immédiatement un processus d'indexation et on surveille les mesures prises pour rétablir les positions affectées à un niveau s'inscrivant dans les limites définies. La division Contrôle de gestion des risques a à tout moment accès directement aux systèmes de front-office utilisés dans les transactions et surveille ainsi, au besoin aussi pendant la journée, la situation de risque et le respect des limites de risque.

Pour calculer le risque du marché, la DAB bank utilise sans tenir compte des écarts de crédit l'évaluation de la « Value-at-Risk » entrant dans le cadre de la simulation historique moderne. Pour la mesure et la gestion permanentes des risques, nous quantifions la « Value-at-Risk » sur la base d'un niveau de confiance de 99 % et d'une durée de portage d'un jour. Compte tenu de la gestion commune des relevés de transactions et d'opérations bancaires, la « Value-at-Risk » est présentée de manière globale. Pour le calcul et l'allocation du capital économique nécessaire pour couvrir les positions exposées à un risque de marché, la « Value-at-Risk » est augmentée, en fonction des catégories de risques, à un niveau de confiance de 99,97 % et à une durée de portage d'un an en tenant compte des effets de portefeuille. Pour les risques liés aux opérations en devises étrangères, nous utilisons une approche statistique avec des hypothèses conservatrices.

Outre la surveillance continue des risques, le Contrôle de gestion des risques de la DAB bank AG effectue aussi des stresstests tous les mois. Les résultats de ces variations extrêmes du marché indiquent le potentiel de perte de nos positions exposées à un risque de marché et sont également surveillés via un système de limites. L'adéquation de la méthode de mesure des risques de la DAB bank AG est vérifiée par un backtesting régulier au cours duquel les valeurs « Value-at-Risk » calculées sont comparées aux variations des valeurs vénales calculées sur la base des positions correspondantes. Les résultats du backtesting confirment la qualité des prévisions de notre modèle concernant les risques.

Le Directoire est informé continuellement de l'évolution des risques du marché, de l'utilisation des limites et de notre situation bénéficiaire ou déficitaire. Ainsi, il est tenu au courant, chaque mois, des résultats des analyses de risques, notamment des résultats du backtesting et du stresstesting et, chaque trimestre, de la capacité de la DAB bank à supporter les risques du marché.

## Evolution du risque du marché en 2009

La détente continue des marchés financiers au cours de l'année 2009 ainsi que la poursuite de notre stratégie de placement toujours conservatrice ont contribué à une nette réduction des positions exposées à un risque de marché en Allemagne. À l'échelle du groupe, l'élargissement du volume de placements par la direktanlage.at, en raison de l'expansion de son volume de clientèle, a conduit à une augmentation des positions exposées à un risque de marché. Une nette augmentation des risques du marché est apparue sur l'année, en raison d'adaptations de la méthode de calcul en faveur d'une approche plus conservatrice.

Les risques de marché inhérents au portefeuille de transactions pour propre compte de la DAB bank au 31 décembre 2009 sont présentés globalement dans le tableau suivant.

### Risque du marché (niveau de confiance de 99,97 % ; durée de portage d'1 an)

en millions d'€ au 31.12.	2009	2008
<b>Allemagne</b>		
Risque	61,46	47,73
Limite	85,00	57,50
Utilisation	72,30%	83,01%
<b>Autriche</b>		
Risque	17,16	3,97
Limite	20,00	5,50
Utilisation	85,82%	72,18%
<b>Groupe</b>		
Risque	78,62	51,70
Limite	105,00	63,00
Utilisation	74,88%	82,06%

Le backtesting, que nous avons effectué sur la base d'un niveau de confiance de 99 % et d'une durée de portage d'un jour, a révélé uniquement un dépassement négatif de la valeur prévisionnelle en 2009 à l'échelle de la DAB bank AG.

## Risque opérationnel

### Processus de gestion des risques et de contrôle de gestion des risques

La gestion des risques opérationnels est de la responsabilité des divisions respectives de la DAB bank qui orientent leurs activités d'après un processus de gestion des risques opérationnels défini à l'échelle du groupe. Les responsables de la gestion des risques opérationnels dans les différentes divisions ou unités du groupe sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle et de la réalisation du processus – qui comprend notamment le relevé, l'analyse, l'évaluation et le contrôle de qualité des données relatives aux risques potentiels et réalisés ainsi qu'une planification appropriée des mesures – l'ensemble étant coordonné, surveillé et suivi par le responsable central de la gestion des risques opérationnels dans le Contrôle de gestion des risques.

La gestion des risques opérationnels et des sinistres survenus est assurée par le Contrôle de gestion des risques à l'aide d'une base de données. Celle-ci sert de base pour éliminer ou réduire les erreurs et les pertes de manière ciblée et précise. Dans ce contexte, des analyses de risques opérationnels sont réalisées avec les divisions et des experts spécialisés, au moins une fois par an, dans le cadre d'évaluations des risques.

Les fonds propres de couverture des risques opérationnels sont calculés, chaque trimestre, à l'aide d'un outil mis à disposition par le groupe UCG. Pour ce calcul, la DAB bank AG applique la méthode de mesure avancée (Advanced Measurement Approach – AMA) tandis que la direktanlage.at utilise la méthode standard (STA). Le contrôle de gestion des risques de la DAB bank garantit à cet effet que tous les facteurs pertinents de la base de données interne des risques opérationnels soient transférés rapidement dans le système de la UCB.

Les divisions et le Directoire sont informés régulièrement, dans un rapport établi par le Contrôle de gestion des risques, de l'évolution des principaux risques opérationnels potentiels et réalisés.

### Evolution du risque opérationnel en 2009

Grâce à un processus constant d'amélioration des mesures prises, des mesures économiques ont pu être mises en œuvre dans le but de réduire la probabilité de réalisation de nombreux risques potentiels ainsi que leurs effets. Parmi celles-ci, citons l'amélioration de la performance du système de la DAB bank, les perfectionnements du système et des processus déployés aussi bien au niveau interne qu'avec les prestataires de services externes.

La forte réduction du risque est due essentiellement à la nouvelle méthode de calcul de la DAB bank AG qui est axée directement sur les facteurs de risque, tels que les pertes et les risques à l'échelle de la banque, et ne s'oriente pas globalement aux chiffres de rendement.

#### Risque opérationnel (niveau de confiance de 99,90 % ; durée de portage d'1 an)

en millions d'€ au 31.12.	2009	2008
<b>Allemagne</b>		
Risque	10,15	16,81
Limite	15,00	17,50
Utilisation	67,67%	96,06%
<b>Autriche</b>		
Risque	3,60	3,26
Limite	4,00	3,5
Utilisation	90,00%	93,14%
<b>Groupe</b>		
Risque	13,75	20,07
Limite	19,00	21,00
Utilisation	72,36%	95,57%

Au total, les principaux risques opérationnels de la DAB bank au 31 décembre 2009 étaient, comme en 2008, les suivants :

- ▶ erreur d'appréciation des faits,
- ▶ manque ou défaillance d'infrastructure des bâtiments,
- ▶ erreur de traitement,
- ▶ panne du système ou problèmes de performance
- ▶ fraude.

## Risque commercial

### Processus de gestion des risques et de contrôle de gestion des risques

Partie intégrante de la gestion générale des revenus et des coûts, la mise en œuvre opérationnelle des mesures décidées par le Directoire pour la gestion du risque commercial incombe aux différents responsables du budget.

Le risque commercial est mesuré par la division Contrôle de gestion des risques qui en examine la plausibilité. La mesure du risque commercial est effectuée sur la base d'une « Value-at-Risk ». A cette fin, les volatilités des revenus et des coûts sont relevées au niveau des divisions du groupe et regroupées, en tenant compte de corrélations, en une « Value-at-Risk » qui représente les fluctuations possibles de la valeur de l'entreprise s'accompagnant du risque commercial. Les résultats de la mesure des risques sont communiqués régulièrement au Directoire.

### Evolution du risque commercial en 2009

Le risque commercial de la DAB bank au 31 décembre 2009 est présenté globalement dans le tableau suivant.

#### Risque commercial (niveau de confiance de 99,97 % ; durée de portage d'1 an)

en millions d'euros	2009	2008
<b>au 31.12.</b>		
<b>Allemagne</b>		
Risque	33,37	32,42
Limite	40,00	60,00
Utilisation	83,41%	54,03%
<b>Autriche</b>		
Risque	6,06	5,63
Limite	10,00	7,50
Utilisation	60,62%	75,07%
<b>Groupe</b>		
Risque	39,43	38,05
Limite	50,00	67,50
Utilisation	78,85%	56,37%

Par comparaison à l'année précédente, le risque commercial à l'échelle de toute la banque a légèrement augmenté, ce qui est dû essentiellement au changement de la méthode de calcul appliquée.

## Risque de participation

### Processus de gestion des risques et de contrôle de gestion des risques

À la DAB bank, le risque de participation est calculé pour les divisions opérationnelles du groupe. À l'échelle du groupe, aucune concentration de capitaux propres ne doit dépasser 5 %, sur la base du risque de participation calculé. À l'échelle du groupe DAB bank, le risque de participation concerne uniquement la SRQ FinanzPartner AG. Il est calculé au moyen d'un taux d'actualisation du risque appliqué sur la valeur correspondante de la participation. Les résultats de la mesure des risques sont communiqués régulièrement au Directoire.

## Evolution du risque de participation en 2009

Au total, le risque de participation de la DAB bank au capital de la SRQ FinanzPartner AG au 31 décembre 2009 était le suivant.

Risque de participation (niveau de confiance de 99,97 % ; durée de portage d'1 an)

en millions d'€ au 31.12.	2009	2008
<b>Groupe</b>		
Risque	3,76	1,19
Limite	4,00	2,00
Utilisation	93,97%	59,50%

La nette augmentation du risque de participation par rapport à l'année précédente résulte essentiellement de l'augmentation de la participation de la DAB bank au capital de la SRQ FinanzPartner AG.

## Risque d'illiquidité

### Processus de gestion des risques et de contrôle de gestion des risques

Le comité de placement est responsable de la prise de décisions de placement dans le cadre de la stratégie adoptée par le Directoire en matière de gestion des risques d'illiquidité et en tenant compte des exigences réglementaires et des processus définis à l'échelle de la banque. Il est donc finalement responsable de l'orientation de la stratégie de liquidité et de placement. Cet organe, qui siège en règle générale une fois par semaine, se compose de l'ensemble du Directoire ainsi que du chef de la division Finances & Contrôle de gestion. Le comité de placement compare la composition du portefeuille de placements et le développement actuel aux objectifs fixés et procède, le cas échéant, à un ajustement. En outre, il délibère sur le développement du résultat financier – qui se compose du produit net d'intérêts, du résultat des opérations boursières et du résultat des placements financiers – ainsi que sur les mesures de gestion de ce résultat. Enfin, il contrôle que la DAB bank dispose à tout moment de liquidités suffisantes. La division

Transactions se charge ensuite de la mise en œuvre des décisions prises en matière de placement. Le contrôle de gestion des risques est donc chargé d'identifier et de surveiller les risques d'illiquidité potentiels. Si la gestion des liquidités détecte de tels risques, ceux-ci seront discutés au sein du comité de placement, immédiatement après accord de la direction de la division, afin de prendre rapidement des mesures de garantie des liquidités.

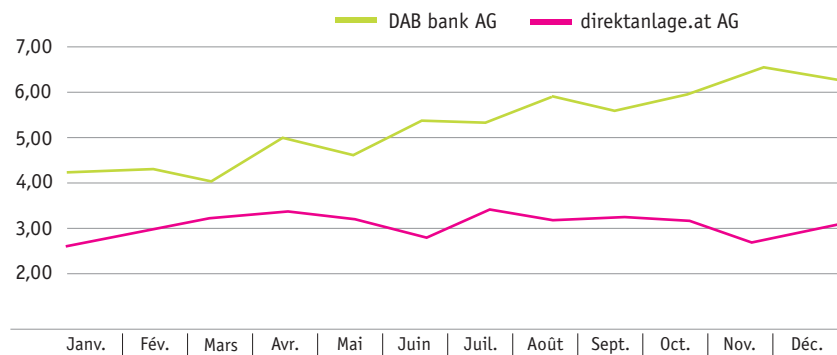
Pour surveiller le risque d'illiquidité à court terme, la DAB bank utilise les calculs établis et vérifiés régulièrement conformément aux dispositions prudentielles du règlement d'adéquation des liquidités (LiqV).

En outre, des mesures supplémentaires de surveillance des risques sont mises en œuvre en analysant régulièrement le degré de réalisation et de diversification. Le Directoire est informé régulièrement de la situation de liquidité de la DAB bank dans un rapport établi par la division Finances & Contrôle de gestion et dans le cadre du comité placement siégeant toutes les semaines.

### Evolution du risque d'illiquidité en 2009

Compte tenu de la détente continue des marchés financiers et de la stratégie de placement toujours conservatrice de la DAB bank, aucun risque d'illiquidité accru n'est apparu chez la DAB bank durant toute l'année. Ceci ressort aussi de l'évolution des coefficients de liquidité de la DAB bank AG et de la direktanlage.at AG. Le coefficient de liquidité de la DAB bank AG pour la plage d'échéances I était toujours supérieur à 4 depuis le début de l'année et dépassait ainsi nettement la valeur minimale de 1 devant être notifiée aux autorités compétentes d'après le règlement d'adéquation des liquidités. En fin d'année, ce coefficient était de 6,3 (contre 3,8 l'année précédente). Son augmentation résulte essentiellement de la réduction des obligations de paiement envers les clients et de l'augmentation concomitante des créances sur les établissements de crédit. Le coefficient de liquidité de la direktanlage.at AG pour la plage d'échéances I était lui aussi toujours supérieur à 2,5 depuis le début de l'année et s'élevait à 2,9 en fin d'année (contre 2,8 l'année précédente).

### Coefficient de liquidité 2009 d'après la règle d'adéquation des liquidités



## Autres risques

Parmi les autres risques, on compte les risques non quantifiables tels que les risques stratégiques et les risques de réputation. Partie intégrante de la gestion d'entreprise, la gestion des risques stratégiques et des risques de réputation de la DAB bank entre dans le domaine de responsabilité du Directoire. Ces risques sont recensés en premier lieu par des moyens qualitatifs au sein de la DAB bank. C'est dans ce but qu'ont lieu une observation continue de l'environnement national et international ainsi que la vérification permanente de notre propre positionnement stratégique. Dans le cadre de notre planification à long terme, le Directoire vérifie régulièrement la stratégie de la DAB bank. Si besoin est, il est possible de réagir aux modifications des conditions générales en adaptant le modèle commercial ou les processus commerciaux. Lors de l'élaboration de telles initiatives stratégiques, une concertation étroite a lieu entre le Directoire et le Conseil de surveillance. La gestion des risques de réputation encourus par la DAB bank est également assumée par le Directoire. A cet égard, celui-ci essaie d'identifier les sujets potentiellement conflictuels, d'estimer leur dynamique éventuelle et d'influencer suffisamment tôt celle-ci par des mesures de communication.

- ◆◆◆ Fusion juridique de la FondsServiceBank et de la DAB bank ◆◆◆
- ◆◆◆ Mise en œuvre d'un nouveau système bancaire de base ◆◆◆
- ◆◆◆ Versement d'un dividende de 18 centimes suite à la réalisation d'un résultat avant impôts de 23,9 millions ◆◆◆

2005



## Rapport prévisionnel

L'économie allemande semble se redresser progressivement après la forte régression qu'elle a connue au semestre d'hiver 2008 / 2009. Le produit intérieur brut, corrigé des variations saisonnières et calendaires, a progressé de 0,4 % dès le deuxième trimestre 2009 et de 0,7 % au troisième trimestre, dépassant ainsi les prévisions. Du côté de la demande, cette amélioration découlait principalement du développement plus favorable des exportations et des investissements corporels, tandis que les dépenses à la consommation des ménages correspondaient largement aux attentes. Quant à la situation sur le marché de l'emploi, elle ne s'est que peu détériorée jusqu'à présent.

Selon l'estimation de nombreux spécialistes du marché, la tendance à la hausse de la conjoncture en Allemagne va se poursuivre. Elle devrait être alimentée avant tout par un élargissement de la production associé à une reprise supplémentaire de la demande étrangère. Dans son rapport mensuel de décembre 2009, la banque centrale allemande ne s'attendait pas toutefois à ce que le rythme d'expansion atteint puisse être maintenu dans la période faisant l'objet des prévisions. Par conséquent, elle s'attend à ce que l'expansion de l'économie globale suive, en 2010, un rythme modéré mais constant, qui s'accélèrera toutefois au cours de l'année 2011 même si les investissements publics seront à nouveau nettement restreints en raison de l'expiration du programme conjoncturel II. Après correction des variations calendaires, elle s'attend à une croissance économique (augmentation du produit intérieur brut) de 1,4 % pour 2010 et de 1,2 % pour 2011, ce qui représente une augmentation de presque 3 % par rapport aux dernières prévisions.

Selon les estimations, la part de la consommation des ménages dans la croissance économique sera encore faible en 2010. Après une baisse du taux d'épargne en raison des incitations à la consommation par l'Etat en 2009, on attend pour 2010 une légère augmentation du taux d'épargne si bien que les

dépenses à la consommation des ménages en 2010 ne devraient être que légèrement supérieures à celles de 2009. Selon la banque centrale allemande, la normalisation du taux d'épargne pourrait conduire en 2011 à une augmentation de 1 % des dépenses à la consommation des ménages, après correction de l'influence des prix.

Sur le marché du travail, on s'attend en 2010 à une baisse de l'emploi de 1 % qui pourra encore légèrement augmenter à 1,2 % en 2011. Par conséquent, une hausse du chômage devrait s'ensuivre dans les deux prochaines années.

### Evolution des marchés boursiers et des transactions

L'environnement boursier reste difficile à évaluer pour les investisseurs. Compte tenu des prévisions légèrement positives concernant l'évolution économique, nous nous attendons à ce que les indices poursuivent leur progression modérée en 2010 – en partant de la barre des 6.000 points franchie par le DAX en fin d'année 2009. Ils resteront volatils dans un premier temps en raison de la nervosité des marchés. Si les publications des résultats des entreprises pour l'exercice 2009 ne conduisent pas à une inquiétude supplémentaire sur les marchés et que les prévisions d'une évolution positive de l'économie se vérifient réellement, nous nous attendons à ce que les marchés boursiers se stabilisent à un niveau élevé au deuxième semestre.

Pour de nombreux investisseurs, la crise sur les marchés financiers a conduit à une énorme perte de confiance et à une grande inquiétude. Si la situation économique se stabilise, les investisseurs accordant une grande importance à la constitution durable de leur patrimoine seront les premiers à investir de nouveau dans les marchés boursiers. Par conséquent, nous nous attendons à une augmentation du nombre de transactions qui aura des effets positifs sur nos activités de transaction et l'encours de la DAB bank.



## Evolution des taux d'intérêt

En 2010 et 2011, les marchés mondiaux de taux d'intérêt seront influencés principalement par la question de savoir dans quelle mesure l'approvisionnement de l'économie en liquidités sera en concurrence avec une augmentation de l'inflation. De plus, on redoute toujours que l'énorme augmentation de la dette publique puisse entraîner une hausse des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Par conséquent, les courbes de structure des taux afficheront des pentes plus abruptes en raison de l'augmentation des primes de risque pour les taux fixes à long terme.

Si la stabilisation du système financier et la compensation la plus efficace possible des effets du ralentissement de l'activité économique étaient l'an dernier encore au centre des préoccupations, la lutte contre une inflation naissante pourrait passer au premier plan au cours de l'année 2010. Pour ne pas compromettre toutefois la légère amélioration de l'évolution économique globale, il sera encore important de maintenir à un niveau bas les coûts du crédit pour les entreprises et les particuliers.

Les énormes besoins de financement des budgets publics, utilisés pour soutenir le système financier et de plus en plus aussi pour financer les programmes conjoncturels, conduisent à des dettes publiques toujours plus élevées. Celles-ci devront être financées par le marché obligataire dans les années à venir. Actuellement, il reste difficile d'estimer l'ampleur de la hausse à laquelle les intérêts seront par conséquent soumis dans les prochaines années.

En s'appuyant sur les hypothèses de la banque centrale allemande, nous nous attendons à ce que l'EURIBOR à trois mois reste en 2010 au même niveau qu'en 2009, c.-à-d. 1,2 %. Pour 2011, nous escomptons une nette progression de plus de 1 %, ce qui signifiera une augmentation sensible au deuxième semestre par rapport au niveau actuel des taux d'intérêt. Dans son rapport mensuel, la banque centrale allemande part du principe que le taux actuariel des obligations d'Etat allemandes à long terme s'élèvera à 3,6 % en 2010 et à 4,1 % en 2011 après 3,3 % en 2009.

## Perspectives pour 2010 et les années suivantes

En 2010 aussi, nous nous attendons à un environnement de marché riche en défis. Les perspectives économiques plus favorables pourront certes avoir une influence positive sur l'environnement boursier et par conséquent entraîner une reprise des activités de trading des investisseurs. Toutefois, il n'est pas possible actuellement de dire dans quelle mesure la baisse prévue du taux de l'emploi ralentira le développement économique. Si nous n'attendons pas encore de changement sensible sur les marchés des taux au premier semestre, nous escomptons une légère hausse des taux d'intérêt au deuxième semestre. Il s'ensuivra un rendement de notre portefeuille inférieur à celui de 2009 et une baisse du produit net des intérêts par rapport à l'année précédente. Nous prévoyons néanmoins une légère augmentation du produit net des commissions dans nos secteurs d'activité de base b-to-b et b-to-c. Compte tenu de la stabilisation constante des marchés obligataires et de l'atténuation continue des écarts de crédit, nous nous attendons à ce que ceci contribue de manière positive au résultat de notre trésorerie en 2010 aussi. Pourtant, certaines valeurs de la zone Euro pourraient engendrer des risques de variation de la cote de crédit qui pourraient, à leur tour, se répercuter de manière négative sur notre trésorerie.

D'après nos calculs, le taux d'imposition du groupe DAB restera constant, à un niveau légèrement supérieur à 30 %, au cours des prochaines années, à condition que les conditions fiscales restent les mêmes.

La DAB bank profitera d'un environnement de marché toujours en expansion pour les banques directes. La hausse du pourcentage de population utilisant Internet, le recours croissant aux services bancaires en ligne ainsi que le rapport qualité/prix attrayant par rapport aux agences bancaires sont les grands facteurs de croissance de l'activité des banques en ligne en Allemagne et en Autriche. Selon nous, cette évolution se poursuivra aussi au-delà de 2010. A l'avenir, la DAB bank se positionnera davantage comme alternative aux agences bancaires classiques. Pour cela, elle ne visera pas toutefois l'épargne classique qui utilise uniquement le compte courant et le compte-

épargne mais elle restera au contraire fidèle à son groupe-cible : les investisseurs en titres, les traders et les gestionnaires de patrimoines indépendants.

En outre, la DAB bank a élaboré un programme d'avenir complet qui lui permettra de se développer au cours des prochaines années. Dans le cadre de ce programme, appelé « DAB one », elle étendra son modèle d'affaires et investira fortement dans son offre de produits et de services au cours des trois prochaines années dans le but d'élargir sa gamme de produits de base en matière de placement et de trading. Aussi, les investisseurs et les traders trouveront à l'avenir de plus en plus de produits et de services relatifs aux opérations bancaires chez la DAB bank qui leur fournira, à partir d'une seule et même source, tous les produits qui les intéressent.

La DAB bank saura convaincre aussi ses clients grâce à sa stratégie de conseil unique. D'une part, son équipe « Private Banking » propose un service de conseil par téléphone pour sa clientèle privée (b-to-c). D'autre part, lorsqu'un client souhaite un conseil financier personnalisé et complet sur place, la DAB bank le met en relation avec un conseiller ou un gestionnaire indépendant de patrimoines.

Grâce à l'amélioration des synergies entre ses secteurs b-to-c et b-to-b, la DAB bank peut susciter l'enthousiasme de ses clients en leur offrant un encadrement et un conseil répondant parfaitement à leurs besoins. « DAB one » indique que la DAB bank est une banque à la fois pour la clientèle privée et la clientèle d'entreprises. Cette cohésion la rend unique par rapport aux agences bancaires classiques et aux autres banques directes. La DAB bank est la meilleure banque directe pour les investisseurs, les traders et les gestionnaires de patrimoines indépendants.

Pour cela, elle s'est engagée à respecter certaines valeurs - à savoir l'équité, la transparence et la simplicité - qu'elle met en pratique lors de la constitution, la protection et l'augmentation du patrimoine de ses clients.

Nos collaborateurs sont la clé du succès de la DAB bank. Par conséquent, nous investirons, en 2010 aussi, dans la formation professionnelle et la formation continue de notre personnel afin de maintenir une qualité de service de haut niveau.

### Produit net des commissions

Les activités de transactions constituent un facteur essentiel pour la croissance du résultat en termes de produits des commissions. Après une année 2009 timide, nous nous attendons à une reprise des marchés boursiers en 2010 et par conséquent à une légère augmentation des transactions. Si les marchés boursiers internationaux devaient moins se développer que ce que nous le prévoyons, ceci constituerait un risque pour notre résultat. Aussi, nous souhaitons, au cours des prochaines années, développer encore les éléments de recettes indépendants de l'évolution du marché qui ont un effet stabilisateur sur le produit net des commissions.

Nous enregistrons au total un produit net des commissions inférieur à celui de l'année précédente en raison de la cession, au deuxième trimestre, des activités d'exploitation de la FondsServiceBank.

### Résultat financier

Pour 2010, nous nous attendons à un niveau toujours bas des taux d'intérêt - qui pourrait légèrement progresser au deuxième semestre - et à une augmentation du volume des dépôts. L'évolution des taux d'intérêt telle que nous la prévoyons conduira à une baisse significative du produit net d'intérêts par rapport à l'exercice écoulé. Si le niveau des taux d'intérêt devait s'écarter de notre estimation, ceci représenterait un risque ou un potentiel pour notre résultat. Les dotations aux provisions pour risques continueront à

évoluer dans des proportions inférieures à l'expansion des activités. Si la stabilisation des marchés obligataires se poursuit et que les écarts de crédit s'atténuent continuellement, nous nous attendons à ce que ceci contribue de manière positive au résultat de notre trésorerie au cours de l'année à venir.

### Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation seront influencées notablement par l'évolution prévue des activités et augmenteront dans des proportions inférieures aux produits. Grâce à une gestion active et flexible des coûts, nous nous assurons en plus de pouvoir réagir, dans certaines limites, aux modifications ou dégradations des conditions du marché sans que le résultat ne soit affecté. En raison de la nécessité de réaliser des innovations produits, nous enregistrons, en 2010, un montant élevé d'effets exceptionnels dans nos charges générales d'exploitation, lesquels s'amortiront au cours des années suivantes. Parallèlement, nos charges générales d'exploitation diminueront suite à la cession, au deuxième trimestre, des activités d'exploitation de la FondsServiceBank.

### Conclusion

Il n'est pas possible actuellement de faire des prévisions concernant l'évolution de la situation en 2010 en raison des conditions économiques mondiales toujours difficiles. L'évolution sur les marchés financiers fournira à la fois son lot de chances et de risques. Malgré tout, nous abordons le nouvel exercice avec optimisme en ce qui concerne les revenus d'exploitation. En 2010, nous mettrons l'accent dans l'ensemble sur les investissements et les développements, qui serviront de base à l'augmentation du rendement au cours des exercices suivants. Ceci se reflétera aussi dans une nette amélioration du ratio coûts/revenus à partir de 2011.

## Compte de résultat global consolidé selon IFRS

en k€	Notes	Rapport trimestriel	Rapport trimestriel	Période cumulée	Période cumulée
		01.10.2009- 31.12.2009	01.10.2008- 31.12.2008	01.01.2009- 31.12.2009	01.01.2008- 31.12.2008
Produits d'intérêts	20, 25	18.096	42.696	101.375	168.993
Charges d'intérêts	20, 26	3.073	27.277	36.643	114.444
<b>Produits nets d'intérêts</b>		15.023	15.419	64.732	54.549
Dotations aux provisions pour risques de crédit	27	146	319	572	312
<b>Produits nets d'intérêts après provisions pour risques de crédit</b>		14.877	15.100	64.160	54.237
Produits des commissions	21, 28	41.844	54.933	152.154	206.679
Charges de commissions	21, 28	20.253	25.723	69.242	98.260
<b>Produit net des commissions</b>	28	21.591	29.210	82.912	108.419
<b>Résultat des opérations boursières</b>	22, 29	-26	-188	714	-5
<b>Résultat des placements financiers</b>	23, 30	3.889	537	10.940	-26.181
Charges de personnel	31	10.091	11.293	40.169	41.149
Autres frais administratifs	31	15.216	20.030	70.003	78.323
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	31	2.284	2.774	9.713	9.734
<b>Charges générales d'exploitation</b>	31	27.591	34.097	119.885	129.206
<b>Frais de restructuration</b>	4, 32	13.239	-	13.239	-
<b>Résultat des autres produits/charges d'exploitation</b>	4, 33	9.472	-556	9.915	4.246
<b>Amortissements sur fonds de commerce</b>	4, 34	1.923	-	1.923	-
<b>Résultat des autres produits/charges</b>	36	-	-	-19	-23
<b>Résultat avant impôts</b>		7.050	10.006	33.575	11.487
Impôts sur les bénéfices	37	2.059	2.529	10.265	3.001
<b>Bénéfice net consolidé</b>		4.991	7.477	23.310	8.486
Variations de valeur d'instruments financiers AFS sans incidence sur le résultat	65	-2.399	394	1.849	323
<b>Autre résultat de la période (après impôts)</b>		-2.399	394	1.849	323
<b>Résultat global</b>		2.592	7.871	25.159	8.809
attribuable aux actionnaires de la DAB bank AG		4.977	7.419	23.299	8.359
attribuable aux associés ne détenant pas la majorité de contrôle		14	58	11	127
<b>Bénéfice net consolidé</b>		4.991	7.477	23.310	8.486
attribuable aux actionnaires de la DAB bank AG		2.578	7.813	25.148	8.682
attribuable aux associés ne détenant pas la majorité de contrôle		14	58	11	127
<b>Résultat global</b>		2.592	7.871	25.159	8.809
Résultat par action en € (non dilué)	39	0,07	0,10	0,31	0,11
Résultat par action en € (dilué)	39	0,07	0,10	0,31	0,11
Nombre moyen d'actions en circulation (non dilué)		75.187.007	75.187.007	75.187.007	75.187.007
Nombre moyen d'actions en circulation (dilué)		75.187.007	75.187.007	75.187.007	75.187.007

La certification des commissaires aux comptes se rapporte exclusivement à la période cumulée.

**Actif**

en k€ au 31.12.	Notes	Comptes annuels 2009	Comptes annuels 2008
Caisse et banques centrales	41	53.612	36.139
Créances sur les établissements de crédit	8, 42	475.932	1.282.764
Créances sur la clientèle	8, 43	227.973	268.572
Provisions pour risques de crédit	9, 44	-2.290	-1.863
Actifs de transaction	10, 45	20.631	26.137
Immobilisations financières	11, 46	2.245.076	2.123.224
Immobilisations corporelles	12, 47	12.500	11.104
Immobilisations incorporelles	14, 48	56.181	67.260
Créances fiscales (réelles) sur les bénéfices	19, 49	3.578	3.553
Créances fiscales (différées) sur les bénéfices	19, 49	17.758	21.718
Autres actifs	50	9.637	28.043
<b>Total de l'actif</b>		<b>3.120.588</b>	<b>3.866.651</b>

**Bilan consolidé  
selon IFRS****Passif**

en k€ au 31.12.	Notes	Comptes annuels 2009	Comptes annuels 2008
Dettes auprès des établissements de crédit	15, 51	36.830	324.460
Dettes sur la clientèle	15, 52	2.786.216	3.261.371
Passifs de transaction	16, 53	19.894	24.235
Provisions	17, 54	6.434	3.112
Dettes fiscales (réelles) sur les bénéfices	19, 55	4.073	3.941
Dettes fiscales (différées) sur les bénéfices	19, 55	8.116	11.057
Autres passifs	18, 56	59.856	53.263
Capital subordonné	57	18.009	20.023
Dettes		2.939.428	3.701.462
Capital souscrit	58	75.187	75.187
Réserve en capital	58	59.769	59.769
Réserves constituées sur bénéfices	58	22.491	21.785
Autre résultat global cumulé	58	591	-1.258
Bénéfice consolidé figurant au bilan		22.556	8.271
Parts des associés ne détenant pas la majorité de contrôle		566	1.435
Capitaux propres		181.160	165.189
<b>Total du passif</b>		<b>3.120.588</b>	<b>3.866.651</b>

## Tableau de variation des capitaux propres du groupe selon IFRS

en k€	Capital souscrit	Réserve en capital	Réserves constituées sur bénéfices	Autre résultat global cumulé	Bénéfice consolidé figurant au bilan	Intérêts minoritaires	Total
<b>au 01.01.2008</b>	<b>75.187</b>	<b>59.769</b>	<b>21.634</b>	<b>-1.581</b>	<b>25.564</b>	<b>1.308</b>	<b>181.881</b>
Changements d'évaluation d'instruments financiers sans incidence sur le résultat	-	-	-	323	-	-	323
Variation découlant du bénéfice net consolidé	-	-	88	-	8.271	127	8.486
Distribution de dividende de la DAB bank AG	-	-	-	-	-25.564	-	-25.564
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-
Variation due aux fluctuations monétaires et autres variations	-	-	63	-	-	-	63
<b>au 31.12.2008</b>	<b>75.187</b>	<b>59.769</b>	<b>21.785</b>	<b>-1.258</b>	<b>8.271</b>	<b>1.435</b>	<b>165.189</b>
<b>au 01.01.2009</b>	<b>75.187</b>	<b>59.769</b>	<b>21.785</b>	<b>-1.258</b>	<b>8.271</b>	<b>1.435</b>	<b>165.189</b>
Changements d'évaluation d'instruments financiers sans incidence sur le résultat	-	-	-	1.849	-	-	1.849
Variation découlant du bénéfice net consolidé	-	-	706	-	22.593	11	23.310
Distribution de dividende de la DAB bank AG	-	-	-	-	-8.271	-	-8.271
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-880	-880
Variation due aux fluctuations monétaires et autres variations	-	-	-	-	-37	-	-37
<b>au 31.12.2009</b>	<b>75.187</b>	<b>59.769</b>	<b>22.491</b>	<b>591</b>	<b>22.556</b>	<b>566</b>	<b>181.160</b>

D'autres indications concernant la composition des capitaux propres figurent dans les notes (n°58).

## Tableau des flux de trésorerie consolidé selon IFRS

en k€	2009	2008
<b>01.01. - 31.12.</b>		
<b>Cash-flow des activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net consolidé	23.310	8.486
Amortissements, corrections des valeurs et dotations pour créances	595	371
Amortissements hors acquisitions d'actifs immobilisés	11.636	9.734
Variations d'autres postes non monétaires	3.967	-550
Bénéfices/Pertes découlant de la cession d'actifs immobilisés	-10.935	26.181
Autres ajustements	-59.116	-45.529
<b>Sous-total</b>	<b>-30.543</b>	<b>-1.307</b>
Variation d'éléments d'actifs et de dettes afférents aux activités d'exploitation après correction des opérations sans incidence sur les flux financiers		
Créances sur les établissements de crédit	806.832	-227.440
Créances sur la clientèle	40.431	152.811
Actifs de transaction	5.506	-13.970
Autres actifs issus des activités d'exploitation	19.363	2.131
Dettes auprès des établissements de crédit	-287.630	216.377
Dettes sur la clientèle	-475.155	-638.205
Passifs de transaction	-4.341	14.031
Autres passifs issus des activités d'exploitation	6.117	-8.207
Impôts sur les bénéfices versés	-5.616	-9.020
Intérêts et dividendes perçus	101.375	168.993
Intérêts versés	-36.643	-114.444
<b>Trésorerie utilisée/générée par les activités d'exploitation</b>	<b>139.696</b>	<b>-458.250</b>
<b>Cash-flow des activités d'investissement</b>		
Encaissements résultant de la cession d'actifs immobilisés	22.014	439.540
Décaissements liés à l'acquisition d'actifs immobilisés	-132.664	-35.915
Effets des modifications du périmètre de consolidation	-3.100	-
<b>Trésorerie utilisée pour des investissements</b>	<b>-113.750</b>	<b>403.625</b>
<b>Cash-flow des activités de financement</b>		
Variations des flux de trésorerie provenant de capital subordonné	-2.014	-9
Versements de dividendes	-8.308	-25.564
Variations des flux de trésorerie provenant d'autres activités de financement	1.849	386
<b>Trésorerie utilisée/générée par les activités de financement</b>	<b>-8.473</b>	<b>-25.187</b>
Variations des disponibilités dues aux fluctuations des taux de change	-	-
Augmentation / Diminution des disponibilités	17.473	-79.812
Disponibilités au 01.01.	36.139	115.951
Disponibilités au 31.12.	53.612	36.139

De plus amples informations concernant le tableau des flux de trésorerie figurent dans les notes (n°63).

## Déclarations (Notes) relatives aux comptes annuels consolidés

COMPTE ANNUEL CONSOLIDÉ SELON IFRS	86	DÉCLARATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL	96
MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTE ANNUELS	87	▶ 25	Produit d'intérêts et produits assimilés aux intérêts 96
▶ 1	Présentation uniforme des comptes consolidés 87	▶ 26	Charges d'intérêts 96
▶ 2	Continuité 87	▶ 27	Provisions pour risques de crédit 96
▶ 3	Modification des méthodes de présentation, d'évaluation et d'établissement des comptes 87	▶ 28	Produit net des commissions 96
▶ 4	Périmètre de consolidation 88	▶ 29	Résultat des opérations boursières 97
▶ 5	Principes de consolidation 89	▶ 30	Résultat des placements financiers 97
▶ 6	Conversion de devises 89	▶ 31	Charges générales d'exploitation 97
▶ 7	Instruments financiers 90	▶ 32	Frais de restructuration 98
▶ 8	Créances 91	▶ 33	Résultat des autres produits / charges d'exploitation 98
▶ 9	Provisions pour risques de crédit 91	▶ 34	Dépréciations sur fonds de commerce 98
▶ 10	Actifs de transaction 92	▶ 35	Dépréciations sur le portefeuille-clients 99
▶ 11	Immobilisations financières 92	▶ 36	Résultat des autres produits/charges 99
▶ 12	Immobilisations corporelles 92	▶ 37	Impôts sur les bénéfices 99
▶ 13	Leasing (crédit-bail) 92	▶ 38	Affectation des bénéfices (d'après le code de commerce allemand et la loi allemande sur les sociétés par actions) 101
▶ 14	Immobilisations incorporelles 93	▶ 39	Résultat par action 101
▶ 15	Dettes 93	▶ 40	Création de valeur 101
▶ 16	Passifs de transaction 93	DÉCLARATIONS RELATIVES AU BILAN	102
▶ 17	Provisions 93	▶ 41	Caisse et banques centrales 102
▶ 18	Autres passifs 94	▶ 42	Créances sur les établissements de crédit 102
▶ 19	Impôts sur les bénéfices 94	▶ 43	Créances sur la clientèle 102
▶ 20	Produits et charges d'intérêts et produits et charges assimilés aux intérêts (y compris revenus de dividendes) 94	▶ 44	Provisions pour risques de crédit 103
▶ 21	Produits et charges de commissions 94	▶ 45	Actifs de transaction 103
▶ 22	Résultat des opérations boursières 94		
▶ 23	Résultat des placements financiers 95		
▶ 24	Exercice par la direction du pouvoir d'appréciation 95		



▶ 46	Immobilisations financières	104	DÉCLARATIONS ANNEXES	117
▶ 47	Immobilisations corporelles	105		
▶ 48	Immobilisations incorporelles	105	▶ 65	Déclarations supplémentaires relatives aux instruments financiers
▶ 49	Créances fiscales sur les bénéfices	106		117
▶ 50	Autres actifs	106	▶ 66	Chiffres clés prudentiels de la DAB bank AG (sur la base du code de commerce allemand – HGB)
▶ 51	Dettes auprès des établissements de crédit	107		118
▶ 52	Dettes sur la clientèle	107	▶ 67	Concentrations essentielles d'actifs et de passifs
▶ 53	Passifs de transaction	107		119
▶ 54	Provisions	108	▶ 68	Engagements conditionnels et autres obligations
▶ 55	Dettes fiscales sur les bénéfices	109		119
▶ 56	Autres passifs	109	▶ 69	Appartenance au groupe
▶ 57	Capital subordonné	110		120
▶ 58	Capitaux propres	110	▶ 70	Lettre de confort
▶ 59	Actions autodétenues	112		120
▶ 60	Opérations fiduciaires	112	▶ 71	Événements ultérieurs à la date d'arrêté des comptes
▶ 61	Actifs et dettes en devises étrangères	113		120
▶ 62	Transfert de garanties pour propres dettes	113	▶ 72	Déclarations relatives aux relations avec des entreprises et personnes liées
	DÉCLARATIONS RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE	113		120
▶ 63	Tableau des flux de trésorerie	113	▶ 73	Ressources humaines
	DÉCLARATIONS RELATIVES AU RAPPORT SECTORIEL	113		124
▶ 64	Rapport sectoriel	113	▶ 74	Membres du Conseil de surveillance et membres du Directoire
				124
			▶ 75	Changements au sein du Directoire et du Conseil de surveillance
				126
			▶ 76	Actions en portefeuille des membres du Directoire et du Conseil de surveillance
				127
			▶ 77	Achats et ventes d'actions
				127
			▶ 78	Relations entre le commissaire aux comptes et le groupe DAB bank
				127
			▶ 79	Garantie de la part des représentants légaux
				127
			▶ 80	Date de l'autorisation à la publication
				127

## Comptes annuels consolidés selon IFRS

Les comptes annuels consolidés du groupe DAB bank ont été établis au 31 décembre 2009 selon les normes internationales d'information financière (IFRS) dans la mesure où elles doivent être appliquées dans les Etats membres de l'UE (IFRS/UE). Outre les normes appelées IFRS, les IFRS comprennent les normes comptables internationales (IAS) ainsi que les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et du SIC (Standing Interpretations Committee).

En tant qu'entreprise axée sur le marché des capitaux, la DAB bank AG établit, d'après les IFRS, des comptes annuels consolidés conformément au § 315a al. 1 du code de commerce allemand (HGB) en relation avec le § 291 al. 3 phrase 1 n°1 dudit code. En outre, en établissant des comptes consolidés selon les IFRS, nous satisfaisons aux conditions d'admission au Prime Standard, segment du marché réglementé de la Deutsche Börse AG, et aux obligations consécutives à cette admission.

Le présent rapport financier annuel, établi selon IFRS, remplit également les exigences en matière d'établissement de rapports financiers d'entreprises axées sur le marché des capitaux, ces exigences résultant de la loi allemande sur la négociation des titres (WpHG) et existant depuis l'exercice 2007 suite à l'application de la directive européenne sur la transparence (TUG). En outre, nous satisfaisons aux publications de la loi sur la modernisation des règles d'établissement des comptes annuels dans la mesure où elles devaient être impérativement appliquées pour les exercices débutant après le 31 décembre 2008.

Hormis quelques exceptions, il existe une conformité fondamentale entre les normes IFRS et les règles de l'Union Européenne concernant l'établissement des comptes. Ces exceptions n'ont pas eu de conséquences notables sur l'actif, la situation financière et les résultats du groupe DAB bank.

Contrairement aux directives communautaires, les normes IFRS ne prescrivent que certaines déclarations minimales concernant la ventilation du bilan et du compte de résultat. Afin d'harmoniser les conditions des normes IFRS avec celles des directives communautaires, les postes à inscrire au bilan et

au compte de résultat d'après la directive concernant l'établissement des comptes annuels des banques ont été présentés dans les annexes aux comptes consolidés. De la même manière, les déclarations exigées par le droit communautaire ou le code de commerce allemand ont été incluses en annexe, dans la mesure où elles n'étaient pas déjà prescrites par les IFRS.

Une déclaration concernant la gestion d'entreprise conformément au § 289a du code de commerce allemand (HGB), comprenant aussi la déclaration de conformité prescrite par le § 161 de la loi sur les sociétés par actions (AktG) et portant sur le « code de gouvernement d'entreprise » dans sa version du 18 juin 2009, est publiée sur le site web de la société à l'adresse <http://aktie.dab-bank.de/service/navigation/investor-relations/corporate-governance.html> où elle peut être consultée.

Toutes les directives IFRS existantes et en vigueur au 31 décembre 2009 ont été respectées.

Conformément aux dispositions transitoires appropriées, la réglementation suivante, actuellement pertinente pour le groupe DAB bank et devant être impérativement appliquée pour la première fois à partir de l'exercice 2010 ou 2011, ne l'est pas encore pour l'exercice 2009 :

► IFRS 3 : regroupement d'entreprises (version révisée en 2008)

L'amendement de l'IFRS 3 entraîne le passage du principe de l'allocation du prix d'acquisition au principe d'évaluation à la juste valeur de l'actif net repris et des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise.

► IAS 27 : états financiers consolidés et individuels selon IFRS (version amendée en 2008)

L'amendement de l'IAS 27 entraîne un grand nombre de réglementations individuelles dues essentiellement à une présentation des comptes consolidés axée davantage sur le concept de l'entité économique et étant en rapport avec les modifications apportées à l'IFRS 3.

- ▶ IAS 24 : indications concernant les relations avec des entreprises et personnes liées (version révisée en 2009)

L'IAS 24 révisée prévoit essentiellement des simplifications concernant la délimitation d'entreprises et personnes liées et l'étendue des obligations de présentation des états financiers.

Nous appliquerons à partir de 2010 ou 2011 les normes dans leur nouvelle version et procéderons aux présentations appropriées. A cet égard, d'importantes répercussions sur la présentation de l'actif, de la situation financière et des résultats ne sont pas attendues.

Les réglementations suivantes, qui doivent être impérativement appliquées pour les exercices 2010 ou 2011, sont actuellement sans pertinence pour le groupe DAB bank : IFRS 2 (amendée en 2009), IAS 32 (amendée en 2009), IAS 39 (amendée en 2009), IFRIC 12, 14 (amendée en 2009), 15, 16, 17, 18 et 19.

## Méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels

### ▶ 1 Présentation uniforme des comptes consolidés

Les comptes annuels individuels - conformes aux IFRS - des filiales intégrées font partie des comptes annuels consolidés de la DAB bank AG, et ce en application des principes uniformes d'évaluation et de présentation des comptes. Les chiffres sont exprimés systématiquement en milliers d'euros (K€).

### ▶ 2 Continuité

Nous appliquons de façon continue les méthodes de présentation, d'évaluation et d'établissement des comptes annuels conformément au concept général des normes IFRS ainsi qu'aux dispositions de l'IAS 1 et l'IAS 8. S'il devient nécessaire de modifier les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes, les conséquences de telles modifications se retrouvent dans le compte de résultat. Si des erreurs d'évaluation et de présentation des comptes de périodes antérieures devaient être corrigées, les effets de ces corrections seraient compensés par les réserves constituées sur bénéfices, sans incidence sur le résultat.

### ▶ 3 Modification des méthodes de présentation, d'évaluation et d'établissement des comptes

Depuis l'exercice 2009, un certain nombre de réglementations IFRS, nouvelles ou amendées, doivent être impérativement appliquées pour la première fois. Les modifications IFRS suivantes surtout ont eu des effets sur les présents comptes :

- ▶ Les nouvelles publications de l'IAS 1 comportent des modifications concernant le libellé des éléments des états financiers ainsi que leur présentation et composition.

Le compte de résultat s'intitule désormais compte de résultat global. Conformément aux exigences de la norme, nous avons ajouté le poste « Autre résultat de la période (après impôts) » au compte de résultat global, en optant pour l'approche appelée « single statement approach ». Nous faisons figurer, dans le compte de résultat global, le résultat de l'exercice et – comme jusqu'à présent – le résultat par action.

L'évolution des capitaux propres est appelée désormais tableau de variation des capitaux propres.

- ▶ Conformément à l'IFRS 8, les secteurs opérationnels seront redéfinis en s'appuyant exclusivement sur la stratégie du management. Par conséquent, un secteur sera déterminé sur la base de rapports internes vérifiés régulièrement par les responsables décisionnaires afin de lui attribuer des ressources et de mesurer sa performance. Le groupe DAB bank est dirigé par l'intermédiaire des sociétés intégrées en son sein, ceci correspondant en particulier aux exigences stipulées dans l'IFRS 8.2 et suiv.. Un rapport sectoriel par société intégrée est présenté à la page 113 et suiv..
- ▶ Toutes les modifications de provisions (dotations aux provisions et reprises sur provisions) ayant une incidence sur le résultat figureront à l'avenir dans des postes identiques du compte de résultat global en raison des exigences d'établissement des comptes fixées par notre maison mère UniCredit S.p.A. et uniformes à l'échelle du groupe. Pour des raisons de fond et surtout de continuité dans la présentation, nous avons renoncé à ajuster les valeurs de l'année précédente.

L'IFRS 7 (amendée en 2009) a été complétée pour parvenir à une meilleure présentation des instruments financiers, les compléments apportés n'ayant eu que peu d'effets sur la présentation fournie jusqu'ici. Les nouvelles publications relatives à l'IFRS 2 (amendée en 2008), l'IAS 23 (révisée en 2007), l'IAS 32 et l'IAS 1, l'IFRIC 9 et l'IAS 39, l'IFRIC 13 et 14 n'ont pas eu de répercussions. Mis à part les modifications résultant de leur première application et de la révision de la méthode concernant la reprise de provisions, nous avons utilisé les mêmes méthodes de présentation, d'évaluation et d'établissement des comptes annuels que pour les comptes consolidés 2008.

#### ▶ 4 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2009, le périmètre de consolidation du groupe DAB bank comprend la DAB bank AG (maison mère), Munich, et ses filiales – la direkt-anlage.at AG, Salzburg (parts détenues : 100 %) et la SRQ FinanzPartner AG, Berlin (parts détenues : 81,61 %). Les deux filiales sont incluses dans les comptes consolidés de la DAB bank AG par le biais de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation. Toutes les entreprises du périmètre de consolidation ont établi leurs comptes annuels au 31 décembre 2009.

#### ▶ Acquisition de parts sociales supplémentaires de la SRQ FinanzPartner AG :

A compter du 5 janvier ou 2 février 2009, la DAB bank AG a acquis, sur la base du contrat d'achat déjà conclu avec la SRQ FinanzPartner AG (SRQ) et des accords en découlant concernant les droits d'option octroyés, d'autres parts sociales de la SRQ pour un prix d'achat de 3.100 KEUR. La DAB bank AG détient ainsi 81,61 % (52,52 % en 2008) des parts de la SRQ, ce qui correspond à une valeur comptable de 8.985 KEUR. Cette transaction n'a pas entraîné de frais annexes d'acquisition. Nous avons inscrit au bilan en tant que fonds de commerce, d'un montant de 6.776 KEUR imputable mathématiquement à la nouvelle quote-part de la DAB bank AG, la différence entre les coûts d'acquisition et les valeurs comptables actualisées, sur la base des actifs et dettes réévalués au moment de la première consolidation (le 28 février 2007). A la date d'arrêté des comptes, nous avons soumis le fonds de commerce à un test pour en évaluer la solidité et procédé dans ce contexte à une dépréciation d'un montant de 1.923 KEUR. Des informations détaillées à ce sujet figurent dans les notes 34, 48 et 63. En ce qui concerne les actifs et dettes de la SRQ acquis au moment de la première consolidation, nous renvoyons à ce sujet à notre rapport annuel 2007, page 124.

Il existe toujours, aussi bien de la part d'un actionnaire minoritaire que de la DAB bank AG, des accords contractuels concernant les droits d'option octroyés réglementant la transaction des intérêts minoritaires restants que la DAB bank AG n'a pas encore acquis.

### Vente du secteur d'activité FSB FondsServiceBank :

En mai 2009, nous avons vendu à la Fondsdepot Bank GmbH, Hof an der Saale, le portefeuille de clientèle de notre secteur d'activité FSB FondsServiceBank, y compris les engagements pour fonds de retraite afférents et découlant de la reprise des collaborateurs travaillant à la FSB. Depuis le 31 mai 2009, le portefeuille de clientèle ne fait plus l'objet d'amortissements planifiés conformément à l'IFRS 5 et a une valeur comptable de 3.683 K€, la valeur comptable étant la valeur inférieure par rapport à la valeur vénale nette au moment du passage dans la catégorie « held-for-sale » (détenus en vue de la vente). Le jour de l'arrêt des comptes, les engagements pour fonds de retraite se chiffrent au total à 23 KEUR. Depuis la signature du contrat, tous les actifs et dettes liés à la transaction ont été classés en tant que groupe destiné à être cédé (disposal group) et inscrits séparément au bilan.

A compter du 31 décembre 2009, nous avons réalisé un rendement de 17.244 KEUR découlant de la vente et faisons figurer celui-ci dans le compte de résultat global sous le poste Autre résultat d'exploitation. Nous indiquons séparément en tant que frais de restructuration, sous le poste Charges générales d'exploitation dans le compte de résultat global, les frais de transfert découlant de la réalisation de la vente. Cette rubrique comprend les frais de personnel ou charges assimilées d'un montant de 2.993 KEUR, les autres frais administratifs d'exploitation de 6.538 KEUR et les amortissements de 3.708 KEUR. Pour plus de détails sur la vente du secteur d'activité FSB, nous renvoyons aux notes n°32 et 33.

### ▶ 5 Principes de consolidation

Lors de la consolidation du capital, nous imputons les coûts d'acquisition d'une entreprise liée à la quote-part du groupe dans les capitaux propres de celle-ci à la date d'acquisition, la part du groupe dans les actifs (y compris les immobilisations incorporelles non inscrites jusqu'à présent), dans les dettes et les engagements conditionnels enregistrés de l'entreprise acquise

étant réévaluée à la juste valeur. Le solde entre les coûts d'acquisition supérieurs et les capitaux propres recalculés est porté au bilan en tant que fonds de commerce et est soumis à un test annuel de solidité.

Les activités commerciales au sein du périmètre de consolidation sont compensées dans le cadre de la consolidation des revenus et des dettes.

Le bénéfice de l'exercice figurant au bilan du groupe DAB bank correspond au bénéfice figurant au bilan de la DAB bank AG.

### ▶ 6 Conversion de devises

La conversion de devises est effectuée d'après les règlements de l'IAS 21. D'après ceux-ci, les opérations sont évaluées à leur cours de change au moment de la transaction. Les actifs et dettes monétaires n'étant pas libellés en euros ainsi que les opérations au comptant non réglées à la date d'arrêt des comptes sont systématiquement convertis en euros (monnaie fonctionnelle) aux cours conformes aux conditions du marché à la date d'arrêt des comptes dans le cadre de l'évaluation ultérieure. Les actifs et dettes non monétaires qui sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition sont enregistrés au cours en vigueur au moment de l'acquisition. Les actifs et dettes non monétaires qui sont inscrits au bilan à leur juste valeur sont enregistrés au cours en vigueur au moment de l'évaluation.

Les charges et produits qui résultent de la conversion de devises dans le cadre du règlement de postes monétaires se répercutent en principe dans les postes correspondants du compte de résultat global.

Toutes les entreprises intégrées dans les comptes consolidés établissent leur bilan en euros.

## ▶ 7 Instruments financiers

Un instrument financier est un contrat qui conduit simultanément à la constitution d'un actif financier chez une entreprise et à la création d'une dette financière ou d'un instrument de capitaux propres chez l'autre. Conformément à la norme IAS 39, tous les instruments financiers, y compris les produits dérivés, doivent être inscrits au bilan en les classant d'après des critères donnés et être évalués selon cette classification. La première évaluation est effectuée à la juste valeur, à laquelle s'ajoutent, le cas échéant, les frais de transaction.

Les crédits et créances (loans and receivables) comprennent des instruments financiers non dérivés aux paiements fixes ou déterminables, non cotés sur un marché actif, pour lesquels il n'existe aucune intention de vente à court terme et aucune indication de les classer comme Actifs disponibles à la vente (Available for Sale - AfS). En utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les crédits et les créances sont inscrits au bilan aux coûts amortis et figurent aux postes Créances sur établissements de crédit, Créances sur la clientèle et Autres actifs.

Les actifs de transaction sont évalués à leur juste valeur avec incidence sur le résultat. Ces actifs sont portés au bilan aux postes Actifs de transaction et Passifs de transaction. Ces postes comprennent des produits dérivés découlant d'opérations-clients que nous réglons directement avec une tierce contrepartie.

Les modifications, adoptées par l'IASB, de l'IAS 39.50 et l'IFRS 7 « Reclassification des actifs financiers », l'approbation afférente par l'Union Européenne à la mi-octobre 2008 ainsi que l'introduction dans la législation européenne ont donné aux entreprises, à certaines conditions, la possibilité de procéder à une reclassification de certains instruments financiers des catégories Actifs de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente. Le groupe DAB bank n'a pas fait usage de cette possibilité. Comme l'année précédente, le groupe DAB bank n'a pas fait usage de cette possibilité.

Les instruments financiers de la catégorie At Fair Value through Profit or Loss (AFV) sont également évalués à leur juste valeur, avec incidence sur le résultat. Les variations des justes valeurs sont immédiatement prises en compte dans le résultat de la période. Les instruments financiers AFV figurent exclusivement au poste Immobilisations financières.

Nous procédons à une affectation d'instruments financiers dans la catégorie AFV pour éviter les non-concordances d'inscription ou d'évaluation telles qu'elles se sont produites dans le passé dans la catégorie AfS. Ces non-concordances étaient dues essentiellement à des reports intertemporels entre le produit net d'intérêts et le résultat des placements financiers compte tenu de notre stratégie de placement pour ces portefeuilles de titres ; les effets - découlant de portefeuilles AfS - d'une inscription, sans incidence sur le résultat, de variations des justes valeurs de portefeuilles pas encore vendus ont été le facteur décisif pour le reclassement effectué lors de la première application de l'option de la juste valeur.

Tous les encours affectés en tant qu'AFV sont intégrés dans la gestion de portefeuilles effectuée sur la base de notre stratégie intégrée de gestion des risques. Les informations afférentes sont mises sur cette base à la disposition des personnes occupant des postes clés au niveau interne en vertu de l'IAS 24.

Les placements financiers à conserver jusqu'à échéance (HtM) sont des actifs financiers d'origine, à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixe, pour lesquels l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à échéance existent, à moins qu'ils soient classés dans la catégorie AFV ou AfS ou qu'ils répondent à la définition de crédits et créances. Les instruments financiers HtM sont évalués aux coûts amortis, les agios et disagios étant pris en compte au prorata (temporis). Des amortissements sont réalisés en cas de dépréciation au vu de la cote de crédit. Lorsque ceci n'a plus de raison d'être,

nous procédons à une inscription avec incidence sur le résultat à hauteur maximum du montant des coûts amortis. Les placements financiers HtM figurent exclusivement au poste Immobilisations financières.

Tous les autres actifs financiers détenus au sein du groupe DAB bank sont classés comme titres et créances disponibles à la vente (Available for Sale = AFS) et évalués à leur juste valeur. Les variations de valeur résultant de l'évaluation sont prises en compte sans incidence sur le résultat dans un poste à part des capitaux propres (réserve AFS) jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou qu'une moins-value intervienne au titre de la norme IAS 39. Les instruments financiers AFS font aussi exclusivement partie du poste Immobilisations financières.

Les achats et les ventes d'instruments financiers figurent systématiquement au bilan le jour de la négociation. Les agios et disagio sont directement imputés sur la valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments financiers peut être déterminée en toute fiabilité. Nous renvoyons à ce sujet à la note 65 : Déclarations supplémentaires relatives aux instruments financiers.

Nous procédons à des dépréciations sur des actifs financiers lorsqu'il existe des indications objectives d'une dépréciation et qu'il est possible d'estimer de manière fiable ses répercussions sur les futurs cash-flows attendus. Les critères signalant l'existence d'indications objectives qu'une dépréciation s'est produite sont principalement en rapport avec la cote de crédit du débiteur ou avec des changements négatifs significatifs survenus dans l'environnement de marché du débiteur. Des actifs financiers ne sont supprimés du bilan que si les droits aux cash-flows stipulés par contrat expirent ou si les actifs financiers sont cédés au titre de l'IAS 39.17.

Des explications détaillées sur la gestion des risques concernant les instruments financiers sont fournies dans le rapport des risques contenu dans le rapport de gestion, à la page 52 et suivantes.

### ▶ 8 Créances

En règle générale, les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont enregistrées aux coûts amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts ne sont plus comptabilisés lorsque des rentrées de créances en intérêts ne peuvent plus être escomptées, et ce indépendamment de la position juridique. Les créances en intérêts sont régularisées prorata temporis dans les postes correspondants.

### ▶ 9 Provisions pour risques de crédit

Les provisions pour risques de crédit comprennent les dotations aux provisions pour risques individuels couvrant tous les risques manifestes et latents dans les opérations de crédit.

Les dotations aux provisions pour risques individuels liés aux créances sur la clientèle sont constituées à hauteur des défaillances attendues, les garanties fournies sous forme de titres étant prises en compte. Les dotations aux provisions pour risques individuels sont reprises à partir du moment où le risque de crédit cesse d'exister ou sont utilisées lorsque la créance est classée comme irrécouvrable. Des créances sont considérées comme irrécouvrables lorsque l'on ne compte plus sur leur règlement sur une durée prévisible ou que l'on y a renoncé entièrement ou partiellement. Les créances irrécouvrables sont amorties directement. Si des récupérations sur créances amorties sont enregistrées, celles-ci sont comptabilisées avec incidence sur le résultat.

## ► 10 Actifs de transaction

Les actifs de transaction comprennent des titres du portefeuille de négociation ainsi que les valeurs marchandes positives de produits dérivés négociés avec des clients ou des contreparties. Les actifs de transaction sont évalués aux prix du marché. Les pertes et bénéfices d'évaluation et de réalisation d'actifs de transaction sont inscrits dans le résultat des opérations boursières figurant dans le compte de résultat global.

## ► 11 Immobilisations financières

Les immobilisations financières du groupe DAB bank comprennent les instruments financiers AFV, HtM et AfS. Les placements financiers de la catégorie AFV et AfS sont évalués à leur juste valeur. Les augmentations et diminutions de valeur de placements financiers AFV sont prises en compte avec incidence sur le résultat tandis que les variations de valeur de placements financiers AfS le sont en principe sans incidence sur le résultat. Les variations de la juste valeur concernant les placements financiers AfS ont seulement des incidences sur le résultat si l'actif correspondant est vendu ou qu'une moins-value intervient au titre de la norme IAS 39. Les placements financiers de la catégorie HtM sont inscrits au bilan aux coûts amortis, les agios et disagios étant pris en compte prorata temporis. On procède à des amortissements en cas de dépréciation au vu de la cote de crédit.

## ► 12 Immobilisations corporelles

Nous évaluons nos immobilisations corporelles aux coûts de production ou d'acquisition, diminués – dans la mesure où il s'agit d'actifs dépréciables – des amortissements planifiés linéaires en fonction de leur durée d'utilisation. Pour les améliorations locatives dans les bâtiments en location, la durée du bail de location sert de base fondamentale, tout en tenant compte des options de reconduction, dans la mesure où celle-ci est plus courte que la durée d'utilisation courante dans les entreprises. Si une dépréciation des immobilisations corporelles s'est produite conformément à l'IAS 16.63, nous

procédons à un amortissement exceptionnel. Lorsque celui-ci n'a plus de raison d'être, nous procédons à une inscription à hauteur maximum du montant des coûts de production ou des coûts d'acquisition amortis. Les coûts de production ou d'acquisition ultérieurs sont portés à l'actif a posteriori. Les bénéfices et pertes résultant de la vente d'immobilisations corporelles sont inscrits au compte de résultat global dans le résultat des autres produits/charges d'exploitation. Les mesures qui servent à la préservation d'immobilisations corporelles sont enregistrées comme charges dans l'exercice comptable au cours duquel elles ont été prises.

Immobilisations corporelles	Durée économique
Améliorations locatives dans des bâtiments de tiers	10 - 15 ans
Équipements	06 - 15 ans
Machines de bureau	05 - 11 ans
Matériel	03 - 10 ans
Autres équipements de l'entreprise, mobilier et agencement	04 - 25 ans

## ► 13 Leasing (crédit-bail)

Les contrats de leasing sont inscrits au bilan sur la base du contenu économique des accords conformément aux dispositions de l'IAS 17 en relation avec l'IFRIC 4 ; précisons toutefois que nous procédons à une estimation à l'aide surtout des critères énumérés dans l'IAS 17.10 et 17.11.

En ce qui concerne le leasing financier, nous faisons figurer l'actif dans les immobilisations corporelles et l'engagement dans les dettes. L'objet de location en crédit-bail est inscrit à sa juste valeur au début du contrat de leasing ou, dans la mesure où celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimum de leasing. Celle-ci est calculée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les redevances du crédit-bail se divisent en une part



d'intérêts et une part d'amortissement du solde de la dette. La part d'amortissement diminue la dette résiduelle tandis que la part d'intérêts est traitée comme une charge d'intérêts. Les contrats de leasing financier ne jouent qu'un rôle secondaire dans le groupe DAB bank.

En tant que preneur à bail, la DAB bank fait figurer au poste « Autres obligations » les obligations découlant de contrats de leasing en rapport avec le leasing-exploitation. Elles comprennent exclusivement des obligations découlant du leasing de matériel. Les paiements de leasing sont enregistrés dans les charges générales d'exploitation.

#### ▶ 14 Immobilisations incorporelles

Le poste Immobilisations incorporelles comprend les logiciels, le portefeuille-clients et le fonds de commerce.

Les logiciels sont inscrits au bilan aux coûts amortis. Ils sont amortis linéairement sur une durée d'utilisation prévue de 3 à 10 ans. Les amortissements sont présentés dans le poste Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles au sein des charges générales d'exploitation.

Le portefeuille clients d'un montant initial de 1.620 KEUR (valeur comptable : 1.314 KEUR, durée d'utilisation résiduelle : 12,2 ans) est en rapport avec l'acquisition de la SRQ FinanzPartner AG et est amorti linéairement sur une durée d'utilisation initiale supposée de 15 ans, l'étendue de la durée d'utilisation dépendant essentiellement du modèle commercial respectif et du taux de contraction adopté.

Dans le fonds de commerce d'un montant total de 20.990 KEUR, la direktanlage.at AG intervient pour un montant de 18.137 KEUR. Un fonds de commerce de 6.386 KEUR résulte de l'acquisition de la vbankdirekt AG, le 21 novembre 2001. Le fonds de commerce restant d'un montant de 11.751 KEUR provient de l'intégration globale de la direktanlage.at AG dans le périmètre de consolidation. De plus, il existe aussi un fonds de

commerce d'un montant de 4.853 KEUR découlant des participations majoritaires détenues dans la SRQ FinanzPartner AG.

La solidité du fonds de commerce est vérifiée au moins chaque année conformément à la norme IAS 36. Si des signes de dégradation apparaissent, des corrections de valeurs sont effectuées.

#### ▶ 15 Dettes

En tenant compte de la méthode du taux d'intérêt effectif, nous inscrivons au passif les dettes aux coûts amortis correspondant pour l'essentiel au montant de leur remboursement. Au lieu de présenter les échéances résiduelles de flux de trésorerie non actualisés tel que l'exige la norme IFRS 7.39a, nous présentons les montants comptabilisés, répartis par échéance résiduelle dans chaque cas et pour chaque type de passif.

#### ▶ 16 Passifs de transaction

Les passifs de transaction contiennent les valeurs marchandes négatives de produits dérivés négociés avec des clients ou des contreparties. Les passifs de transaction sont évalués aux prix du marché. Les pertes et bénéfices d'évaluation et de réalisation de passifs de transaction sont inscrits dans le résultat des opérations boursières figurant dans le compte de résultat global.

#### ▶ 17 Provisions

Les provisions tiennent compte de tous les risques reconnaissables et sont estimées du mieux possible sur la base des utilisations prévues, conformément à la norme IAS 37.36 et suivantes.

Les provisions pour fonds de retraite et engagements similaires sont constituées sur la base d'expertises actuarielles. Les gains et pertes actuariels sont traités en conformité avec l'IAS 19.93 (faster recognition). Les charges découlant des provisions pour fonds de retraite figurent en tant qu'élément des charges de personnel.

### ▶ 18 Autres passifs

Les autres passifs comprennent les dettes régularisées (charges à payer) comme poste principal nécessitant d'être expliqué plus en détail. Ce poste comprend les dépenses futures, dont le montant ou la date de réalisation est certes incertain, l'incertitude étant néanmoins inférieure à celle concernant les provisions. Il s'agit en l'occurrence de dettes relatives à des biens ou services reçus ou livrés qui n'ont été ni réglés, ni facturés par le fournisseur ni même fait l'objet d'un quelconque accord. Parmi ces dettes, on compte également les dettes à court terme envers les salariés, par exemple des versements de prime à honorer et des droits aux congés payés, ainsi que des dettes résultant d'impôts non liés aux bénéficiaires. Nous avons évalué les dettes régularisées au montant des utilisations prévues.

### ▶ 19 Impôts sur les bénéficiaires

L'établissement et l'évaluation d'impôts sur les bénéficiaires se font conformément à la norme IAS 12. A quelques exceptions près spécifiées dans la norme, les impôts différés sont constitués pour tous les écarts temporaires entre les valeurs comptabilisées dans le bilan selon IFRS et les valeurs fiscales (méthode axée sur le bilan). Des créances fiscales différées pour cause de reports de pertes fiscales non utilisés seront portées au bilan dans la mesure où une réalisation future au titre de la norme IAS 12 est vraisemblable.

Etant donné que la méthode repose sur la présentation de futures créances fiscales ou dettes fiscales (méthode du report d'impôts), leur calcul se fait à l'aide des taux d'imposition escomptés au moment où ces différences s'équilibreront.

### ▶ 20 Produits et charges d'intérêts et produits et charges assimilés aux intérêts (y compris revenus de dividendes)

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis et pour tous les instruments financiers pertinents en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (IAS 18.30(a)). Les revenus de dividendes sont comptabilisés lors de l'établissement du droit au paiement (IAS 18.30(c)).

### ▶ 21 Produits et charges de commissions

Le produit net des commissions comprend tous les produits et charges de commissions et assimilés aux commissions découlant d'opérations de services, les commissions étant dues d'une part à des prestations fournies sur une période donnée et d'autre part à des prestations ponctuelles (IAS 18.AG14(b)&(c)). Compte tenu de cela, les produits et charges de commissions sont pris en compte en conséquence prorata temporis et en respectant le « matching principle » (principe de rapprochement des produits et charges).

### ▶ 22 Résultat des opérations boursières

Le résultat des opérations boursières comprend tous les changements d'évaluation et de réalisation de portefeuilles de titres qui ont été acquis dans le but de réaliser des bénéfices à court terme ou pour lesquels il existe des indications montrant que des prises de bénéfices à court terme ont été réalisées récemment (instruments financiers HFT) (IAS 39.9).

### ▶ 23 Résultat des placements financiers

Le résultat des placements financiers comprend tous les changements d'évaluation et de réalisation de portefeuilles de titres figurant dans les immobilisations financières (instruments financiers HtM, AfS et AFV).

### ▶ 24 Exercice par la direction du pouvoir d'appréciation

Dans le cadre de l'application des méthodes présentées pour l'établissement et l'évaluation des comptes, on ne relève aucun effet important influençant les comptes consolidés au-delà des contenus présentés dans l'annexe et le rapport de gestion et découlant des marges de manœuvre possibles exercées par la direction de la DAB bank et des estimations réalisées par celle-ci.

Les marges de manœuvre concernent notamment :

- ▶ la classification d'actifs d'après les catégories d'évaluation selon l'IAS 39 en respectant les critères formels présentés dans les normes IFRS.
- ▶ l'évaluation d'instruments financiers au cas où aucun marché actif au sens de l'IAS 36.6 ne soit à disposition. Ceci implique aussi de juger si un marché actif est disponible.

Les estimations concernent en particulier :

- ▶ les durées d'utilisation d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles et le montant afférent des amortissements planifiés. Des explications à ce sujet sont fournies dans les notes 12 et 14.
- ▶ les paramètres d'évaluation utilisés lors des tests de solidité du portefeuille-clients (valeur comptable de 1.314 KEUR), du fonds de commerce (valeur comptable de 22.990 KEUR) et de tous les éléments de l'actif pour lesquels il est indiqué de vérifier la solidité (titres du portefeuille HtM : valeur comptable de 20.000 KEUR)
- ▶ l'estimation de la date et du montant de paiements futurs concernant l'évaluation de créances sur la clientèle (valeur comptable de 2.537 KEUR)
- ▶ les paramètres utilisés pour le calcul des provisions pour fonds de retraite et la pondération concernant les critères de constitution et de reprise de provisions. Des explications à ce sujet sont fournies dans les notes 17 et 54.
- ▶ la solidité et l'utilisation d'impôts différés sur reports de pertes (valeur comptable de 10.464 KEUR).

## Déclarations relatives au compte de résultat global

### ► 25 Produit d'intérêts et produits assimilés aux intérêts

en k€ 01.01. - 31.12.	Instruments financiers non dépréciés			Instruments financiers dépréciés	2009	2008
	Actions	Obligations	Crédits et créances			
Créances sur les établissements de crédit	-	-	27.930	-	27.930	52.148
Créances sur la clientèle	-	-	9.259	-	9.259	20.608
Placements financiers AFV	45	34.909	-	-	34.954	66.533
Placements financiers AfS	29	9.581	-	-	9.610	10.121
Placements financiers HtM	-	19.616	-	-	19.616	19.574
Autres actifs	-	-	6	-	6	9
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>64.106</b>	<b>37.195</b>	<b>-</b>	<b>101.375</b>	<b>168.993</b>

### ► 26 Charges d'intérêts

en k€ 01.01. - 31.12.	2009	2008
Dettes auprès des établissements de crédit	1.273	2.583
Dettes sur la clientèle	34.647	110.594
Dettes subordonnées	487	1.175
Autres passifs	236	92
<b>Total</b>	<b>36.643</b>	<b>114.444</b>

Les charges d'intérêts découlant de dettes auprès d'établissements de crédit et de dettes sur la clientèle sont exclusivement en rapport avec les opérations de dépôts.

### ► 27 Provisions pour risques de crédit

en k€ 01.01. - 31.12.	2009	2008
Dotations aux provisions	828	761
Reprises sur provisions	233	390
Récupérations sur créances amorties	23	59
<b>Total</b>	<b>572</b>	<b>312</b>

### ► 28 Produit net des commissions

en k€ 01.01. - 31.12.	2009	2008
<b>Produits des commissions découlant</b>	<b>152.154</b>	<b>206.679</b>
d'opérations sur titres et droits de garde	78.805	100.470
du courtage de produits de tiers	62.429	93.747
de transactions d'échanges extérieurs / d'opérations de paiement	3.580	3.500
d'autres prestations de services	7.340	8.962
<b>Charges de commissions pour</b>	<b>69.242</b>	<b>98.260</b>
opérations sur titres et droits de garde	15.961	19.099
courtage de produits de tiers	50.192	76.288
transactions d'échanges extérieurs / opérations de paiement	310	353
autres prestations de services	2.779	2.520
<b>Total</b>	<b>82.912</b>	<b>108.419</b>

### ► 29 Résultat des opérations boursières

en k€	2009	2008
<b>01.01. - 31.12.</b>		
<b>Actifs de transaction (HfT)</b>		
Obligations et autres titres à revenu fixe	650	1.021
Actions et autres titres à revenu variable	53	-1.029
Instruments financiers dérivés	11	3
<b>Total</b>	<b>714</b>	<b>-5</b>

### ► 30 Résultat des placements financiers

en k€	2009	2008
<b>01.01. - 31.12.</b>		
<b>Placements financiers AfV</b>	<b>8.295</b>	<b>-26.300</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	7.981	-25.716
Actions et autres titres à revenu variable	314	-584
Instruments financiers dérivés	-	-
<b>Placements financiers AfS</b>	<b>2.645</b>	<b>119</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.580	626
Actions et autres titres à revenu variable	65	-507
<b>Placements financiers HtM</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
<b>Total</b>	<b>10.940</b>	<b>-26.181</b>

Au poste Résultat des placements financiers figurent les placements financiers réalisés avec succès ainsi que les changements d'évaluation d'instruments financiers AfV, AfS et HtM figurant dans les immobilisations financières et à inscrire au compte de résultat ou les contributions performantes d'instruments financiers dérivés détenus à titre de garantie économique.

### ► 31 Charges générales d'exploitation

en k€	2009	2008
<b>01.01. - 31.12.</b>		
<b>Charges de personnel</b>	<b>40.169</b>	<b>41.149</b>
Salaires	33.795	34.489
Charges sociales	5.444	5.771
Charges relatives au régime des retraites et autres prestations	930	889
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>70.003</b>	<b>78.323</b>
Frais de marketing	10.876	12.467
Frais de communication	5.154	6.583
Frais relatifs aux technologies de l'information	14.874	17.634
Frais liés à l'exécution d'opérations sur titres	14.378	19.643
Autres	24.721	21.996
<b>Amortissements</b>	<b>9.713</b>	<b>9.734</b>
sur immobilisations corporelles	1.510	1.716
sur logiciels et autres immobilisations incorporelles (sans tenir compte du fonds de commerce)	8.203	8.018
<b>Total</b>	<b>119.885</b>	<b>129.206</b>

Les charges totales découlant de paiements en rapport avec des obligations qualifiées de leasing-exploitation s'élevaient à 5.403 KEUR dans la période du rapport (5.638 KEUR l'année précédente). Des versements d'indemnité, qui n'ont pas de rapport avec la vente du portefeuille-clients du secteur d'activité FSB, figurent dans les charges de personnel pour un montant de 51 KEUR en 2009 (1.022 KEUR l'année précédente).

### ► 32 Frais de restructuration

A la date d'arrêté des comptes, la vente du portefeuille-clients du secteur d'activité FSB a donné lieu à des frais de restructuration d'un montant total de 13.239 KEUR. Ceux-ci sont dus à des frais de personnel et charges assimilées d'un montant de 2.993 KEUR, à des frais relatifs aux technologies de l'information et charges assimilées d'un montant de 6.538 KEUR et surtout à des amortissements exceptionnels de logiciels chiffrés à 3.708 KEUR.

### ► 33 Résultat des autres produits/charges d'exploitation

en k€	2009	2008
<b>01.01. - 31.12.</b>		
<b>Autres produits d'exploitation</b>	19.225	8.579
Produit de la vente du portefeuille de clientèle du secteur d'activité de la FSB	17.244	-
Reprise sur provisions et charges à payer (pas à imputer aux opérations de crédit)	-	2.047
Produits résultant de la gestion de produits	230	974
Produits résultant du traitement erroné d'opérations sur titres	671	1.346
Autres	1.080	4.212
<b>Autres charges d'exploitation</b>	9.310	4.333
Pertes découlant du traitement erroné d'opérations sur titres ou de règlements de complaisance	3.324	3.575
Dotations aux provisions et charges à payer (pas à imputer aux opérations de crédit)	3.037	-
Autres	2.949	758
<b>Total</b>	9.915	4.246

Un effet global découlant de différences de conversion d'un montant de 30 KEUR (-23 KEUR l'année précédente) est inclus dans le résultat des autres produits/charges d'exploitation.

### ► 34 Dépréciations sur fonds de commerce

Selon l'IFRS 3, on ne doit plus procéder à des amortissements sur fonds de commerce qu'en cas de dépréciations exceptionnelles, sur la base d'un test annuel de la solidité du fonds de commerce (impairment test) ou lorsque des signes correspondants apparaissent. Des fonds de commerce existent en rapport avec la direktanlage.at AG et la SRQ FinanzPartner AG.

La valeur utile (value in use), que nous déduisons des flux de paiement prévus, nous sert de base pour le calcul de la solidité du fonds de commerce correspondant. Ces flux de paiement se basent sur des hypothèses de la direction – à la fois quantitatives et qualitatives – concernant l'évolution des activités de l'entreprise.

Nous extrapolons l'évolution des dernières années en tenant compte des variations saisonnières et conjoncturelles au vu de tous les créateurs de valeur ou composants de revenus. En outre, nous consultons des sources d'information externes pour étayer ou rectifier l'estimation de la situation bénéficiaire future se basant déjà sur des calculs internes de données. A cet effet, des scénarios sont entre autres établis, marquant une limite supérieure et inférieure possible des estimations des revenus.

Parmi les hypothèses constituant une base essentielle pour l'évaluation de l'évolution future des revenus, citons le positionnement sur le marché par rapport aux conditions cadres dans l'environnement sectoriel en question, le caractère modulable du modèle commercial, la satisfaction des clients et des collaborateurs et le développement du résultat ces dernières années.

Pour le calcul de la solidité du fonds de commerce, nous prenons pour base des prévisions sur trois ans. Les prévisions concernant le cash-flow se font sur sept ans afin de pouvoir calculer une valeur utile plus exacte en termes économiques sur une période plus longue.

Les tests de la solidité du fonds de commerce (« impairment tests ») se basent en outre sur les paramètres suivants :

en %	31.12.2009	31.12.2008
<b>Fonds de commerce de la direktanlage.at AG</b>		
Taux moyen de croissance initial	2	6
Taux de croissance final	1	1
Taux d'actualisation adapté aux risques pour le calcul des valeurs actuelles	10	12
<b>Fonds de commerce de la SRQ FinanzPartner AG</b>		
Taux moyen de croissance initial	75	71
Taux de croissance final	1	1
Taux d'actualisation adapté aux risques pour le calcul des valeurs actuelles	12	18

Le taux d'actualisation adapté aux risques sert à mesurer les chances et les risques inhérents aux investissements et reflète l'estimation concernant l'évolution future du rendement.

Dans ce contexte, nous avons soumis les deux fonds de commerce susmentionnés à des tests pour en évaluer la solidité au 31 décembre 2009. Ceux-ci ont entièrement confirmé la solidité du fonds de commerce déclaré de la direktanlage.at AG d'un montant de 18.137 KEUR. Pour ce qui est du fonds de commerce de la SRQ FinanzPartner AG, nous avons procédé à une dépréciation de 1.923 KEUR et inscrivons par conséquent une nouvelle valeur de 4.853 KEUR.

### ► 35 Dépréciations sur le portefeuille-clients

Nous inscrivons au poste Immobilisations incorporelles du bilan un portefeuille-clients, celui de notre filiale SRQ FinanzPartner AG (SRQ). A la date d'arrêt des comptes, nous l'avons soumis à un test visant à évaluer la solidité. A cette occasion, tous les éléments de produits et de charges d'une manière générale ont été soumis à une réestimation et les taux de contraction ainsi que les taux d'actualisation adaptés aux risques ont été mis à jour, la valeur vénale du portefeuille-clients ayant par conséquent été calculée sur une nouvelle base. Cet « impairment test » a confirmé la solidité du portefeuille de clientèle de la SRQ d'un montant de 1.314 KEUR.

### ► 36 Résultat des autres produits/charges

Les autres charges comprennent d'autres impôts qui ne sont pas à imputer aux impôts sur les bénéfices.

### ► 37 Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices se divisent de la manière suivante :

en k€	2009	2008
<b>01.01. - 31.12.</b>		
Impôts réels	9.689	3.859
Impôts différés	576	-858
<b>Total</b>	<b>10.265</b>	<b>3.001</b>

Les impôts réels comptabilisés résultent pour l'essentiel de la réglementation sur la limitation de la déduction de pertes pour l'impôt sur les sociétés et la taxe professionnelle (imposition minimale) en fonction du montant. Les impôts différés sur les bénéfices résultent principalement de l'apparition ou de la résorption d'écarts temporaires et des effets de l'utilisation de reports de pertes fiscales d'années antérieures.

Le montant total des reports de pertes de l'impôt sur les sociétés s'élève à 66.121 KEUR le jour de l'arrêté des comptes (2008 : 82.147 KEUR). Des dépréciations n'ont pas été effectuées.

Les différences entre les impôts sur les bénéfices arithmétiques et les impôts sur les bénéfices comptabilisés sont représentées dans le tableau transitoire suivant :

en k€	2009	2008
<b>01.01. - 31.12.</b>		
<b>Résultat avant impôts</b>	33.575	11.487
Taux d'imposition à appliquer	15,80%	15,80%
<b>Impôts sur les bénéfices arithmétiques</b>	5.305	1.816
<b>Effets fiscaux</b>		
découlant d'exercices précédents et de modifications du taux d'imposition	-148	135
de revenus résultant d'opérations avec l'étranger	1.079	1.013
de revenus non imposables	-	-451
de différentes normes juridiques	3.570	322
de charges non déductibles	168	166
d'amortissements sur fonds de commerce	304	-
découlant d'autres différences	-13	-
<b>Impôts sur les bénéfices comptabilisés</b>	10.265	3.001

Le taux de l'impôt national sur les bénéfices choisi comme base pour le tableau transitoire se compose du taux uniforme de l'impôt sur les sociétés de 15,0 % ainsi que de la taxe de solidarité correspondant à 5,5 % de l'impôt sur les sociétés. Comme en 2008, il s'élève à 15,8 %.

Les effets fiscaux de revenus résultant d'opérations avec l'étranger résultent de taux d'imposition différents entre l'Allemagne et l'Autriche.

Les effets provenant d'une part du prélèvement de la taxe professionnelle réelle et différée, calculée d'après des taux d'imposition non uniformes en Allemagne, et d'autre part de la diminution de l'impôt conventionnel sur les sociétés et de la taxe de solidarité en raison de la déductibilité de la taxe professionnelle, sont regroupés dans le poste Effets fiscaux de différentes normes juridiques.



Les créances et dettes fiscales différées sont affectées aux postes suivants conformément à l'IAS 12.81 (g) :

en k€	2009		2008	
	Créances fiscales différées	Dettes fiscales différées	Créances fiscales différées	Dettes fiscales différées
<b>au 31.12.</b>				
Reports de pertes	10.464	-	13.000	-
Provisions pour risques de crédit	-	81	-	97
Actifs de transaction	-	6.604	-	8.033
Immobilisations corporelles	-	95	-	130
Immobilisations incorporelles	-	558	-	1.893
Immobilisations financières	539	769	451	543
Autres actifs	-	9	-	31
Passifs de transaction	6.560	-	7.991	-
Provisions	114	-	114	330
Autres passifs	81	-	162	-
<b>Total</b>	<b>17.758</b>	<b>8.116</b>	<b>21.718</b>	<b>11.057</b>

Une charge de 2.398 KEUR (4.574 KEUR l'année précédente) et un produit de 4.358 KEUR (4.910 KEUR l'année précédente) ont résulté de la modification des portefeuilles d'impôts différés découlant d'écarts temporaires. L'utilisation d'impôts différés actifs découlant de pertes a conduit à une charge de 3.145 KEUR (97 KEUR l'année précédente) ; la capitalisation ultérieure de reports de pertes fiscales d'exercices antérieurs a conduit à un produit de 609 K€ (615 K€ l'année précédente).

### ► 38 Affectation des bénéfices (d'après le code de commerce allemand et la loi allemande sur les sociétés par actions)

D'après la législation allemande, en particulier le code de commerce allemand et la loi sur les sociétés par actions, le bénéfice figurant au bilan de la DAB bank AG pour l'exercice 2009 s'élève à 22.556 KEUR. Le Directoire et le Conseil de surveillance de la DAB bank AG proposeront à l'Assemblée générale du 20 mai 2010 de distribuer un dividende d'un montant de 0,30 € par action au porteur sans valeur nominale. Le bénéfice figurant au bilan du groupe DAB bank s'élève également à 22.556 KEUR d'après les normes IFRS appliquées.

### ► 39 Résultat par action

	2009	2008
<b>01.01. - 31.12.</b>		
Bénéfice net de consolidé (revenant aux actionnaires de la DAB bank AG) en k€	23.299	8.359
Nombre moyen d'actions en circulation	75.187.007	75.187.007
<b>Résultat par action (non dilué) en €</b>	<b>0,31</b>	<b>0,11</b>
Bénéfice net de consolidé en k€	23.299	8.359
Nombre d'actions potentielles	-	-
Nombre corrigé moyen d'actions en circulation	75.187.007	75.187.007
<b>Résultat par action (dilué) en €</b>	<b>0,31</b>	<b>0,11</b>

### ► 40 Création de valeur

#### Sources

en k€	2009	2008
<b>01.01. - 31.12.</b>		
<b>Total des revenus</b>	<b>169.422</b>	<b>141.336</b>
Dotations aux provisions pour risques de crédit	572	312
Autres frais administratifs*	76.541	78.323
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles (fonds de commerce compris)*	12.181	9.734
Variation des provisions	3.391	308
<b>Création de valeur</b>	<b>76.737</b>	<b>52.659</b>

#### Répartition

en k€	2009	2008
<b>01.01. - 31.12.</b>		
Effectifs (charges de personnel)*	43.162	41.149
Secteur public (impôts)	10.265	3.024
Actionnaires de la DAB bank AG (dividende)	22.556	8.271
Parts d'associés ne détenant pas la majorité de contrôle (résultat/dividende)	48	127
Entreprise (autofinancement)	706	88
<b>Création de valeur</b>	<b>76.737</b>	<b>52.659</b>

\* y compris les frais de restructuration découlant de la vente du secteur d'activité FSB

## Déclarations relatives au bilan

### ► 41 Caisse et banques centrales

en k€ au 31.12.	2009	2008
Caisse	1.373	1.653
Banques centrales	52.239	34.486
<b>Total</b>	<b>53.612</b>	<b>36.139</b>

Les exigences en réserves obligatoires s'élevaient au 31 décembre 2009 à 46.498 KEUR (contre 66.119 KEUR l'année précédente).

### ► 42 Créances sur les établissements de crédit

par échéance		
en k€ au 31.12.	2009	2008
<b>au jour le jour</b>	<b>154.452</b>	<b>132.567</b>
<b>à échéance</b>	<b>321.480</b>	<b>1.150.197</b>
inférieure à 3 mois	183.884	327.576
de 3 mois à un an	137.596	822.621
d'un an à cinq ans	-	-
supérieure à 5 ans	-	-
<b>Total</b>	<b>475.932</b>	<b>1.282.764</b>

#### par répartition géographique

en k€ au 31.12.	2009	2008
Etablissements de crédit nationaux	328.110	1.145.657
Etablissements de crédit étrangers	147.822	137.107
<b>Total</b>	<b>475.932</b>	<b>1.282.764</b>

### sur les entreprises liées

en k€ au 31.12.	2009	2008
<b>Total</b>	<b>139.779</b>	<b>78.459</b>

### par montant échu

en k€ au 31.12.	2009	2008
Ni échues ni dépréciées	475.932	1.282.764
Echues mais pas encore dépréciées	-	-
<b>Total</b>	<b>475.932</b>	<b>1.282.764</b>

### ► 43 Créances sur la clientèle

#### par échéance

en k€ au 31.12.	2009	2008
<b>au jour le jour</b>	<b>226.125</b>	<b>228.593</b>
<b>à échéance</b>	<b>1.848</b>	<b>39.979</b>
inférieure à 3 mois	1.376	-
de 3 mois à un an	472	39.979
d'un an à cinq ans	-	-
supérieure à 5 ans	-	-
<b>Total</b>	<b>227.973</b>	<b>268.572</b>
dont garanties par des gages immobiliers	-	-

#### par répartition géographique

en k€ au 31.12.	2009	2008
Clientèle nationale	150.882	172.970
Clientèle étrangère	77.091	95.602
<b>Total</b>	<b>227.973</b>	<b>268.572</b>

## par montant échu

en k€	2009	2008
<b>au 31.12.</b>		
Ni échues ni dépréciées	225.683	266.321
Echues mais pas encore dépréciées	-	-
<b>Total</b>	<b>225.683</b>	<b>266.321</b>

Les créances exigibles au jour le jour se composent essentiellement de crédits garantis par nantissement de valeurs mobilières. Pour ce qui est des créances à échéance à terme, il s'agit de financements en rapport avec des fonds de crédit-bail mobilier qui sont refinancés et garantis par des apports correspondants concordant avec l'échéance.

## ► 44 Provisions pour risques de crédit

## Evolution de positions

en k€	Risques individuels		Risques latents		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
<b>Situation au 01.01.</b>	1.863	1.511	-	-	1.863	1.511
<b>Variations avec incidence sur le résultat</b>						
Dotations aux provisions	828	761	-	-	828	761
Reprises sur provisions	233	390	-	-	233	390
<b>Variations sans incidence sur le résultat</b>						
Utilisations	168	19	-	-	168	19
<b>Situation au 31.12.</b>	<b>2.290</b>	<b>1.863</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2.290</b>	<b>1.863</b>

Le groupe DAB bank a procédé à des amortissements directs d'un montant de 15 KEUR (contre 28 KEUR l'année précédente). Les récupérations sur créances amorties s'élevaient à 23 KEUR (contre 59 KEUR l'année précédente).

Nos opérations de crédit comprennent essentiellement des crédits garantis par nantissement de valeurs mobilières dont les risques reconnaissables et latents sont suffisamment couverts par la constitution de provisions pour risques individuels. Le montant des créances clients corrigées en valeur et couvertes par des garanties s'élève à 247 KEUR (388 KEUR l'année précédente).

## ► 45 Actifs de transaction

en k€	2009	2008
<b>01.01. - 31.12.</b>		
<b>Actifs de transaction (HFT)</b>		
Obligations et autres titres à revenu fixe	223	565
Actions et autres titres à revenu variable	411	1.244
Instruments financiers dérivés	19.997	24.328
<b>Total</b>	<b>20.631</b>	<b>26.137</b>

Les actifs de transaction englobent les avoirs en titres détenus pour propre compte en rapport avec notre offre d'obligations et de certificats d'actions et de fonds de couverture ainsi que les justes valeurs positives de produits dérivés négociés avec des clients ou des contreparties.

A la date d'arrêté des comptes, aucune clause restrictive à la libre cession n'existait pour le poste Actifs de transaction.

Une répartition des instruments financiers dérivés par durée résiduelle est présentée dans le rapport de gestion (rapport de risques), à la page 68.

## ► 46 Immobilisations financières

### Composition des immobilisations financières

en k€ au 31.12.	2009	2008
<b>Placements financiers AFV</b>	1.259.618	1.388.183
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	1.256.195	1.386.055
dont placements financiers à long terme	-	-
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	3.423	2.128
dont placements financiers à long terme	-	-
<b>Placements financiers AfS</b>	627.595	229.443
<b>Participations</b>	20	20
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	626.696	228.036
dont placements financiers à long terme	-	-
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	879	1.387
dont placements financiers à long terme	-	-
<b>Placements financiers HtM</b>	357.863	505.598
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	357.863	505.598
dont placements financiers à long terme	-	-
<b>Total</b>	2.245.076	2.123.224

A la date d'arrêté des comptes, nous avons soumis à un test de solidité les titres de notre portefeuille de placements financiers HtM pour lesquels il était indiqué de vérifier la solidité. L'« impairment test » réalisé dans ce contexte a confirmé la solidité des titres vérifiés et par conséquent celle de tout le portefeuille d'une valeur comptable totale déclarée de 357.863 KEUR. La valeur boursière de tous les portefeuilles HtM s'élève à 366.695 KEUR le jour d'arrêté des comptes.

Sont imputables aux valeurs comptables au 31 décembre 2009 :

	Participations	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<b>en k€</b>				
<b>Valeurs négociables en bourse</b>	-	2.240.754	3.493	2.244.247
Valeurs inscrites à la cote	-	2.240.754	2.625	2.243.379
Valeurs non inscrites à la cote	-	-	868	868
<b>Valeurs non négociables en bourse</b>	20	-	809	829

Les participations d'un montant de 20 KEUR sont à imputer à notre filiale direktanlage.at AG.

Les postes Obligations et autres titres à revenu fixe ainsi que Actions et autres titres à revenu variable sont ventilés comme suit :

en k€ au 31.12.	2009	2008
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	2.240.754	2.119.689
Titres du marché monétaire	56.678	41.858
d'émetteurs publics	-	-
d'autres émetteurs	56.678	41.858
Emprunts et obligations	2.184.075	2.077.831
d'émetteurs publics	187.790	341.237
d'autres émetteurs	1.996.285	1.736.594
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	4.302	3.515
Actions	536	121
Parts de fonds communs de placement	2.284	1.977
Certificats indexés	1.482	1.417

Les obligations et autres titres à revenu fixe présentent les échéances résiduelles suivantes :

en k€ au 31.12.	2009	2008
<b>Echéance résiduelle</b>		
inférieure à 3 mois	154.304	416.257
de 3 mois à un an	426.697	570.286
d'un an à cinq ans	1.571.533	998.022
supérieure à 5 ans	88.220	135.124
<b>Total</b>	2.240.754	2.119.689

### Placements financiers par montant échu

en k€ au 31.12.	2009	2008
Ni échus ni dépréciés	2.240.754	2.119.689
Echus mais pas encore dépréciés	-	-
<b>Total</b>	2.240.754	2.119.689

## ► 47 Immobilisations corporelles

Tableau de variation des immobilisations corporelles

en k€	Equipements de l'entreprise, mobilier et agencement
<b>Coûts d'acquisition/de production</b>	
Situation au 01.01.2008	25.541
Acquisitions	1.316
<b>Situation au 31.12.2008</b>	<b>26.857</b>
<b>Amortissements</b>	
Situation au 01.01.2008	14.038
Amortissements planifiés	1.715
<b>Situation au 31.12.2008</b>	<b>15.753</b>
<b>Valeurs comptables</b>	
<b>Situation au 31.12.2008</b>	<b>11.104</b>
<b>Coûts d'acquisition/de production</b>	
Situation au 01.01.2009	26.857
Acquisitions	2.920
Cessions	6.019
<b>Situation au 31.12.2009</b>	<b>23.758</b>
<b>Amortissements</b>	
Situation au 01.01.2009	15.753
Amortissements planifiés	1.510
Amortissements exceptionnels	9
Cessions	6.014
<b>Situation au 31.12.2009</b>	<b>11.258</b>
<b>Valeurs comptables</b>	
<b>Situation au 31.12.2009</b>	<b>12.500</b>

## ► 48 Immobilisations incorporelles

Tableau de variation des immobilisations incorporelles

en k€	Logiciels	Portefeuille-clients	Fonds de commerce
<b>Coûts d'acquisition/de production</b>			
Situation au 01.01.2008	71.163	6.840	26.319
Acquisitions	7.378	-	-
Cessions	15	-	-
<b>Situation au 31.12.2008</b>	<b>78.526</b>	<b>6.840</b>	<b>26.319</b>
<b>Amortissements</b>			
Situation au 01.01.2008	31.660	1.134	3.625
Amortissements planifiés	7.563	456	-
Cessions	13	-	-
<b>Situation au 31.12.2008</b>	<b>39.210</b>	<b>1.590</b>	<b>3.625</b>
<b>Valeurs comptables</b>			
<b>Situation au 31.12.2008</b>	<b>39.316</b>	<b>5.250</b>	<b>22.694</b>
<b>Coûts d'acquisition/de production</b>			
Situation au 01.01.2009	78.526	6.840	26.319
Acquisitions	4.292	-	-
Cessions	18.243	5.220	-
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	2.219
<b>Situation au 31.12.2009</b>	<b>64.575</b>	<b>1.620</b>	<b>28.538</b>
<b>Amortissements</b>			
Situation au 01.01.2009	39.210	1.590	3.625
Amortissements planifiés	7.950	253	-
Amortissements exceptionnels	3.699	-	1.923
Cessions	18.161	1.537	-
<b>Situation au 31.12.2009</b>	<b>32.698</b>	<b>306</b>	<b>5.548</b>
<b>Valeurs comptables</b>			
<b>Situation au 31.12.2009</b>	<b>31.877</b>	<b>1.314</b>	<b>22.990</b>

Les acomptes d'un montant de 1.967 KEUR (3.963 KEUR l'année précédente) versés pour des projets IT pas encore terminés à la date d'arrêté des comptes font partie intégrante du poste Logiciels.

Après la vente du portefeuille de clientèle de la FSB, le poste Portefeuille-clients d'un montant de 1.314 KEUR comprend uniquement le portefeuille-clients découlant de l'acquisition de la SRQ FinanzPartner AG. La valeur comptable du portefeuille-clients vendu de la FSB, d'un montant de 3.683 KEUR, est inscrite au poste Cessions.

Dans le fonds de commerce d'un montant total de 22.990 KEUR, la direktan-lage.at AG intervient pour un montant de 18.137 KEUR. Il existe aussi un fonds de commerce découlant des participations majoritaires détenues dans la SRQ FinanzPartner AG. Au premier trimestre 2009, nous avons acquis d'autres parts sociales de la SRQ, ce qui a conduit à une augmentation de 2.219 KEUR du fonds de commerce. Suite à l'« impairment test » effectué pour évaluer la solidité du fonds de commerce de la SRQ à la date d'arrêté des comptes, nous avons procédé à une dépréciation de 1.923 KEUR et inscrivons par conséquent une nouvelle valeur de 4.853 KEUR.

### ► 49 Créances fiscales sur les bénéficiaires

en k€ au 31.12.	2009	2008
Droits à des remboursements fiscaux	3.578	3.553
Impôts différés actifs résultant de reports de pertes	10.464	13.000
Impôts différés actifs résultant d'écarts temporaires	7.294	8.718
<b>Total</b>	<b>21.336</b>	<b>25.271</b>

### ► 50 Autres actifs

en k€ au 31.12.	2009	2008
Comptes de régularisation actifs	1.550	2.879
Créances clients	1.705	10.026
Créances sur les services publics	2.706	10.283
Autres actifs	3.676	4.855
<b>Total</b>	<b>9.637</b>	<b>28.043</b>

#### envers les entreprises liées

en k€ au 31.12.	2009	2008
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>309</b>

#### par montant échu (créances clients)

en k€ au 31.12.	2009	2008
<b>Ni échus ni dépréciés</b>	<b>310</b>	<b>8.559</b>
<b>Echus mais pas encore dépréciés</b>	<b>1.222</b>	<b>1.385</b>
échéance inférieure à 3 mois	623	1.270
échéance de 3 à 6 mois	450	21
échéance de 6 mois à un an	149	94
échéance d'1 an à 5 ans	-	-
échéance supérieure à 5 ans	-	-
<b>Total</b>	<b>1.532</b>	<b>9.944</b>

A la date d'arrêté des comptes, nous indiquons pour diverses créances clients un encours de dotations aux provisions pour créances douteuses d'un montant de 173 KEUR (82 KEUR l'année précédente).

## ► 51 Dettes auprès des établissements de crédit

### par échéance

en k€ au 31.12.	2009	2008
<b>au jour le jour</b>	27.056	281.773
<b>à échéance</b>	9.774	42.687
inférieure à 3 mois	9.774	2.708
de 3 mois à un an	-	39.979
d'un an à cinq ans	-	-
supérieure à 5 ans	-	-
<b>Total</b>	<b>36.830</b>	<b>324.460</b>

### par répartition géographique

en k€ au 31.12.	2009	2008
Etablissements de crédit nationaux	22.034	275.580
Etablissements de crédit étrangers	14.796	48.880
<b>Total</b>	<b>36.830</b>	<b>324.460</b>

### auprès d'entreprises liées

en k€ au 31.12.	2009	2008
<b>Total</b>	<b>10.071</b>	<b>4.700</b>

## ► 52 Dettes sur la clientèle

### par échéance

en k€ au 31.12.	2009	2008
<b>au jour le jour</b>	2.147.980	2.414.227
<b>à échéance</b>	638.236	847.144
inférieure à 3 mois	512.369	701.014
de 3 mois à un an	125.867	143.791
d'un an à cinq ans	-	2.339
supérieure à 5 ans	-	-
<b>Total</b>	<b>2.786.216</b>	<b>3.261.371</b>

### par répartition géographique

en k€ au 31.12.	2009	2008
Clientèle nationale	2.259.967	2.774.294
Clientèle étrangère	526.249	487.077
<b>Total</b>	<b>2.786.216</b>	<b>3.261.371</b>

Chaque client de la DAB bank AG est assuré actuellement jusqu'à un montant de dépôts de 28.508 KEUR (28.450 KEUR l'année précédente) grâce au fonds de garantie des dépôts de la Bundesverband deutscher Banken e.V., Cologne.

## ► 53 Passifs de transaction

Les passifs de transaction contiennent les justes valeurs négatives de produits dérivés négociés avec des clients ou des contreparties. Une répartition par durée résiduelle est présentée dans le rapport de gestion (rapport de risques), à la page 68.

## ► 54 Provisions

### Evolution des provisions

en k€	2009	2008
<b>Situation au 01.01.</b>	3.112	4.755
<b>Variations avec incidence sur le résultat</b>		
Dotations aux provisions	3.492	851
Reprises sur provisions	101	543
<b>Variations sans incidence sur le résultat</b>		
Effets de la vente du secteur d'activité FSB	-23	-
Utilisations	46	1.917
Transferts	-	-34
<b>Situation au 31.12.</b>	6.434	3.112

Le portefeuille total de provisions comprend des provisions pour dommages-intérêts s'élevant à 4.365 KEUR (1.390 KEUR l'année précédente), des provisions découlant de dettes à long terme envers les salariés d'un montant de 77 KEUR (72 KEUR l'année précédente), des provisions pour frais de procédure de 35 KEUR (35 KEUR l'année précédente) et d'autres provisions d'un montant de 80 KEUR (15 KEUR l'année précédente).

Hormis les engagements envers les salariés, toutes les provisions concernent des dettes à court terme. En ce qui concerne les provisions pour dommages-intérêts, nous nous attendons à des remboursements d'un montant de 1.008 KEUR.

Les provisions comprennent également les engagements pour fonds de retraite qui se décomposent de la manière suivante :

### Evolution des provisions pour fonds de retraite

en k€	2009	2008
<b>Valeur actuelle des engagements pour fonds de retraite au 01.01.</b>	1.600	1.713
<b>Variations avec incidence sur le résultat</b>		
Valeur actuelle des droits à retraite acquis au cours de l'exercice	191	-149
Charges d'intérêts	86	96
Montant d'amortissement pour gains et pertes actuariels	23	-60
<b>Variations sans incidence sur le résultat</b>		
Effets de la vente du secteur d'activité FSB	-23	-
<b>Valeur actuelle des engagements pour fonds de retraite au 31.12.</b>	1.877	1.600

Les paramètres utilisés pour le calcul des engagements pour fonds de retraite sont les suivants :

en %	31.12.2009/ 01.01.2010	31.12.2008/ 01.01.2009
Taux d'actualisation	5,25	5,75
Dynamique des retraites	1,90	1,90
Dynamique des salaires ou des droits en cours d'acquisition	2,50	2,75
Dynamique des carrières	1,50 / 0,50	1,50 / 0,50

Les provisions pour fonds de retraite et engagements similaires comprennent d'une part les versements effectués lors de la fin du contrat de travail et d'autre part les versements effectués après la fin du contrat de travail. Les provisions pour fonds de retraite au sens strict du terme concernent les ver-



sements effectués après la fin du contrat de travail et comprennent exclusivement des régimes de retraite à prestations déterminées (defined benefit plans) qui sont constitués sur la base d'expertises actuarielles conformément à l'IAS 19.

La valeur actuelle des engagements pour fonds de retraite non financés par des fonds de placements (defined benefit obligation) correspond au montant des provisions inscrit au bilan. Ceci est dû à l'option possible, en vertu de l'IAS 19.93 remaniée, d'inscrire intégralement dans le résultat de l'exercice des pertes ou des bénéfices actuariels non amortis.

Les régimes de retraite à prestations déterminées concernent les employés de la FSB FondsServiceBank GmbH, qui a fusionné avec la DAB bank AG au cours de l'exercice 2005, et les collaborateurs de la direktanlage.at AG. Le jour d'arrêté des comptes, le nombre total des ayants droit est de 39 personnes (39 personnes l'année précédente), 23 droits en cours d'acquisition non expirables et 16 droits en cours d'acquisition expirables étant enregistrés le jour d'arrêté des comptes. Actuellement, les plans existants ne font l'objet d'aucun dépôt ni décaissement. A l'heure actuelle, nous ne prévoyons pas d'augmenter l'encours global des régimes de retraite à prestations déterminées.

Les charges de retraite attendues pour l'exercice 2010 se chiffrent au total à 102 KEUR.

Nous avons repris les provisions qui n'étaient plus nécessaires et les avons inscrites au compte de résultat.

### ► 55 Dettes fiscales sur les bénéfices

en k€ au 31.12.	2009	2008
Provisions fiscales sur les bénéfices	4.073	3.941
Impôts différés passifs résultant d'écarts temporaires	8.116	11.057
<b>Total</b>	<b>12.189</b>	<b>14.998</b>

### ► 56 Autres passifs

en k€ au 31.12.	2009	2008
Dettes régularisées (charges à payer)	39.828	30.607
Dettes fournisseurs	5.444	2.467
Créances sur les services publics	11.910	16.315
Autres dettes	2.674	3.874
<b>Total</b>	<b>59.856</b>	<b>53.263</b>

#### envers des entreprises liées

en k€ au 31.12.	2009	2008
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>21</b>

Les dettes régularisées (charges à payer) se composent principalement de dettes à court terme envers les salariés et de dettes fournisseurs en rapport avec des factures pas encore réglées.

## ► 57 Capital subordonné

par échéance

en k€ au 31.12.	2009	2008
<b>à échéance</b>		
inférieure à 3 mois	-	2.000
de 3 mois à un an	8.000	-
d'un an à cinq ans	10.009	18.023
supérieure à 5 ans	-	-
<b>Total</b>	<b>18.009</b>	<b>20.023</b>

Avoir de capital subordonné

Montant (nominal) en k€	Taux d'intérêt	Début de la période d'échéance	Fin de la période d'échéance	Contrepartie
8.000	Euribor à 3 mois + 1,00 % p.a.	30.09.2005	30.09.2010	UniCredit Bank AG
	Euribor à 3 mois + 0,88 % p.a.	12.12.2006	13.12.2011	Volkswahl Bund Lebensversicherung a.G.

Les dettes subordonnées satisfont aux règles prudentielles du § 10 al. 5a de la loi bancaire allemande (KWG).

Le poste Dettes subordonnées comprend des intérêts prorata temporis d'un montant de 9 KEUR (23 KEUR l'année précédente) ainsi qu'un disagio de 12 KEUR (19 KEUR l'année précédente) comptabilisé comme compte de régularisation actif pour le prêt subordonné de Volkswahl Bund Lebensversicherung a.G.. Au cours de l'exercice 2009, des charges d'intérêts d'un montant de 487 KEUR (1.176 KEUR l'année précédente) se sont accumulées pour les dettes subordonnées.

## ► 58 Capitaux propres

### Capital souscrit

Le capital social de la DAB bank AG s'élève toujours à 75.187.007 euros. Il est réparti en 75.187.007 actions sans valeur nominale qui sont libellées au porteur et octroient les mêmes droits.

L'émission de nouvelles actions est possible en particulier dans le cadre des autorisations en rapport avec le capital autorisé I et II ainsi que le capital conditionnel I et II.

Il n'existe pas de restrictions concernant les droits de vote ou le transfert d'actions. Du reste, on n'a pas connaissance d'accords fixant de telles restrictions entre les associés. Il n'y a pas de détenteurs d'actions disposant de droits spéciaux conférant des pouvoirs de contrôle. Dans la mesure où les salariés de la DAB bank AG sont intéressés au capital de la société, ils exercent directement le contrôle par leur droit de vote.

### Réserve en capital

La réserve en capital comprend l'agio restant découlant de l'émission d'actions en rapport avec l'entrée en bourse de la DAB bank AG en 1999.

### Réserves constituées sur bénéfices

Les réserves constituées sur bénéfices se composent exclusivement des autres réserves constituées sur bénéfices.

### Autre résultat global cumulé

L'autre résultat global cumulé fait apparaître le résultat d'évaluation des titres d'actifs financiers classés comme portefeuilles AfS en tenant compte d'un effet d'impôts différés y afférent. Les variations de valeur sont enregistrées sans incidence sur le résultat jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou qu'une moins-value intervienne.

## Capital autorisé

### 1.) Capital autorisé I :

Le 11 mai 2006, l'Assemblée Générale a adopté une résolution autorisant le Directoire, avec l'accord du Conseil de surveillance, à augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs fois jusqu'au 11 mai 2011, à concurrence de 22.500.000,00 euros maximum, en émettant de nouvelles actions au porteur en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature (capital autorisé I/capital autorisé 2006/I). En cas d'émission d'actions en contrepartie d'apports en nature, le Directoire est autorisé à exclure, avec l'accord du Conseil de surveillance, le droit de souscription des actionnaires.

Le capital autorisé I a été inscrit au registre du commerce le 23 mai 2006.

Au 31 décembre 2009, le capital autorisé I est encore disponible en intégralité, à savoir 22.500.000 euros.

### 2.) Capital autorisé II :

Le 10 mai 2007, l'Assemblée Générale a adopté une résolution autorisant le Directoire, avec l'accord du Conseil de surveillance, à augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs fois jusqu'au 10 mai 2012, à concurrence de 15.000.000,00 euros maximum, en émettant de nouvelles actions au porteur en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature (capital autorisé II/capital autorisé 2007/I). En cas d'émission d'actions en contrepartie d'apports en nature, le Directoire est autorisé à exclure, avec l'accord du Conseil de surveillance, le droit de souscription des actionnaires.

Le capital autorisé II a été inscrit au registre du commerce le 21 mai 2007.

Au 31 décembre 2009, le capital autorisé II est encore disponible en intégralité, à savoir 15.000.000 euros.

## Capital conditionnel/Plan d'options sur actions

1.) Par décision de l'Assemblée Générale du 2 septembre 1999 (inscription au registre du commerce le 12 octobre 1999), le capital social de la société a subi une augmentation conditionnelle d'un montant maximal de 3.500.000 euros par l'émission de maximum 3.500.000 actions au porteur (capital conditionnel I).

L'augmentation conditionnelle du capital a été réalisée uniquement dans le but d'exercer des droits d'option dans le cadre du plan d'options sur actions, tout en sachant que l'exécution n'aura lieu que si, d'une part les bénéficiaires d'options sur actions font usage de leur droit d'option et d'autre part, des actions du capital conditionnel sont émises à cet effet. Les nouvelles actions donnent droit à des dividendes dès le début de l'exercice au cours duquel elles ont été émises.

Au 31 décembre 2009, on n'enregistre aucun droit d'option octroyé aux membres du Directoire et aux salariés de la DAB bank AG dans le cadre de son plan d'options sur actions 1999. En 2009, aucun droit d'option n'a été octroyé.

2.) L'Assemblée Générale du 17 mai 2001 a décidé une augmentation conditionnelle du capital social (capital conditionnel II) d'un montant maximal de 3.300.000 euros en émettant maximum 3.300.000 actions au porteur.

L'augmentation conditionnelle du capital est réalisée uniquement dans le but d'exercer des droits d'options dans le cadre du plan international d'options sur actions, tout en sachant que l'exécution n'aura lieu que si d'une part les bénéficiaires d'options sur actions font usage de leur droit d'option et d'autre part, des actions du capital conditionnel sont émises à cet effet. Les nouvelles actions donnent droit à des dividendes dès le début de l'exercice au cours duquel elles ont été émises.

Au 31 décembre 2009, il n'existe plus de droits d'options dans le cadre du plan international d'options sur actions 2001 de la DAB bank AG pour les collaborateurs du groupe. En 2009, aucun droit d'option n'a été octroyé.

**Evolution du capital souscrit, autorisé et conditionnel de la DAB bank AG**

	Capital souscrit	Capital autorisé	dont : exclusion du droit de souscription	Capital condi- tionnel
	k€	k€	k€	k€
Situation au 01.01.2009	75.187	37.500	37.500	6.800
<b>Situation au 31.12.2009</b>	<b>75.187</b>	<b>37.500</b>	<b>37.500</b>	<b>6.800</b>

**Capital autorisé**

	Montant initial	Montant encore disponible	Date d'échéance
Année de délibération	k€	k€	
2006	22.500	22.500	11.05.2011
2007	15.000	15.000	10.05.2012
<b>Situation au 31.12.2009</b>	<b>37.500</b>	<b>37.500</b>	

**Capital conditionnel**

	Montant initial	Montant encore disponible	Date d'échéance
Année de délibération	k€	k€	
1999	3.500	3.500	
2001	3.300	3.300	-
<b>Situation au 31.12.2009</b>	<b>6.800</b>	<b>6.800</b>	-

► **59 Actions autodétenues**

Conformément au § 71 alinéa 1 numéro 7 de la loi sur les sociétés par actions, la société est autorisée, jusqu'au 31 octobre 2010, à acheter et vendre ses propres actions aux fins de la négociation de titres. Les actifs de transaction acquis dans ce but ne doivent pas dépasser plus de 5 % du capital social à la fin de chaque journée. Les prix d'acquisition ne doivent pas être supérieurs ou inférieurs de 10 % à la moyenne des cours de clôture de l'action de la DAB bank AG au système de négoce XETRA (ou à un système ultérieur comparable) au cours des trois jours de bourse précédant l'achat. A aucun moment, les actions ainsi acquises ainsi que d'autres actions autodé-

tenues par la société ou lui revenant conformément aux §§ 71 et suiv. de la loi sur les sociétés par actions ne doivent dépasser 10 % du capital social.

Cette autorisation remplace celle décidée au point 6 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 8 mai 2008 portant sur l'acquisition d'actions autodétenues aux fins de la négociation de titres et qui est ainsi annulée.

La DAB bank AG a acquis un certain nombre de ses propres actions au cours de l'exercice 2009. Cette opération a été réalisée dans le cadre de corrections d'erreurs et pour l'exécution d'ordres clients. Pendant la période susmentionnée, 550 actions ont été négociées au total, soit une quote-part de 550 € ou 0,001 % du capital social. De ce montant, 550 actions ont été utilisées pour la correction d'erreurs, ce qui correspond à une quote-part de 0,001 % du capital social. Avec des cours moyens de vente/d'achat de 3,41 € / 3,58 € par action, une perte totale de 95,45 € a été réalisée.

Au 31 décembre 2009, aucun portefeuille d'actions de la DAB bank n'était détenu au sein du groupe DAB bank.

► **60 Opérations fiduciaires**

Nous faisons figurer comme actifs fiduciaires d'un montant de 239.265 KEUR des portefeuilles de titres gérés à titre fiduciaire en rapport avec des avoirs découlant de modèles de préretraite à temps partiel auxquels s'opposent des dettes fiduciaires de même montant en faveur de nos clients concernés par la préretraite à temps partiel. Les portefeuilles de titres portent entièrement sur des actions et d'autres titres à revenu variable qui sont inscrits au bilan à leur juste valeur.

Conformément aux IFRS, tous les actifs et dettes fiduciaires du groupe DAB bank ne figurent pas comme élément du bilan consolidé. Si elles étaient inscrites au bilan, les opérations fiduciaires correspondraient aux postes Immobilisations financières ou Dettes sur la clientèle.

### ▶ 61 Actifs et dettes en devises étrangères

Le jour d'arrêté des comptes, le montant total de l'actif en devises étrangères s'élevait, après conversion, à 66.883 KEUR (93.777 KEUR l'année précédente), le passif se chiffrait à 96.125 KEUR (96.581 KEUR l'année précédente). La majeure partie des opérations en devises étrangères était réalisée en dollars américains.

### ▶ 62 Transfert de garanties pour propres dettes

Des titres d'un montant de 10.000 KEUR ont été donnés en nantissement à la Clearstream Banking AG, Francfort sur-le-Main ou Luxembourg, en garantie de l'exécution d'opérations sur titres. En outre, ces titres d'un montant nominal de 10.000 KEUR ont été remis à la HSBC Trinkaus & Burkhardt AG, Düsseldorf, comme garantie de l'exécution d'opérations sur titres dans le cadre d'une opération de prêt-emprunt de titres.

## Déclarations relatives aux flux de trésorerie

### ▶ 63 Tableau des flux de trésorerie

Les variations de la trésorerie affectées aux catégories « activités d'exploitation », « activités d'investissement » et « activités de financement » sont représentées dans le tableau des flux de trésorerie.

Les disponibilités qui y figurent correspondent au poste du bilan Caisse et banques centrales. Ce poste contient la caisse et les avoirs auprès des banques centrales.

Le poste Variations d'autres postes non monétaires comprend la reprise nette d'impôts différés et les variations des provisions.

Les effets découlant de produits d'intérêts, de produits de dividendes, de charges d'intérêts et du paiement d'impôts sur les bénéfices figurent au poste Autres ajustements.

La variation des disponibilités découlant de l'acquisition supplémentaire de parts sociales de la SRQ FinanzPartner AG est inscrite dans un poste à part du tableau des flux de trésorerie. L'achat des parts s'est fait par un paiement comptant, ce qui a conduit à une sortie de liquidités du montant des coûts d'acquisition de 3.100 KEUR.

## Déclarations relatives au rapport sectoriel

### ▶ 64 Rapport sectoriel

Le groupe DAB bank est dirigé exclusivement par l'intermédiaire des sociétés intégrées en son sein, la DAB bank AG, la direktanlage.at AG et la SRQ FinanzPartner AG représentant les secteurs opérationnels conf. à l'IFRS 8.2 et suiv. Cette segmentation est effectuée en s'appuyant sur la stratégie du management d'après laquelle un secteur est déterminé sur la base de rapports internes vérifiés régulièrement par les responsables décisionnaires afin de lui attribuer des ressources et de mesurer sa performance. Nous avons indiqué dans la colonne Périmètre de consolidation les processus de consolidation valables pour l'ensemble des secteurs.

Le groupe DAB bank exerce ses activités dans le domaine « Courtage et Services financiers » que nous considérons comme le seul secteur dans lequel nous opérons. C'est pourquoi nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une ventilation supplémentaire par domaine d'activité (segmentation secondaire).

Dans le rapport économique, nous avons réparti les groupes de clients en groupes b-to-c et b-to-b. Ces deux groupes de clients se distinguent avant tout par la composition de leurs besoins tandis que les produits et services des deux secteurs sont pour l'essentiel identiques. Nous n'avons pas procédé à une segmentation en secteurs b-to-c et b-to-b au-delà des informations déjà contenues dans d'autres parties du rapport d'activité, en appliquant résolument l'approche du management prévue par l'IFRS 8.

## Rapport sectoriel du groupe selon IFRS

<b>Compte de résultat sectoriel</b>						
en k€	DAB bank AG	SRQ FinanzPartner AG	direktanlage.at AG	Périmètre de consolidation	Groupe	
<b>Produits nets d'intérêts</b>						
01.01.2009-31.12.2009	55.149	-144	9.727	-	64.732	
01.01.2008-31.12.2008	44.795	-19	9.773	-	54.549	
<b>Dotations aux provisions pour risques de crédit</b>						
01.01.2009-31.12.2009	551	-	21	-	572	
01.01.2008-31.12.2008	138	-	174	-	312	
<b>Produits nets d'intérêts après provisions pour risques de crédit</b>						
01.01.2009-31.12.2009	54.598	-144	9.706	-	64.160	
01.01.2008-31.12.2008	44.657	-19	9.599	-	54.237	
<b>Produit net des commissions</b>						
01.01.2009-31.12.2009	63.636	3.452	15.824	-	82.912	
01.01.2008-31.12.2008	87.241	3.710	17.468	-	108.419	
<b>Résultat des opérations boursières</b>						
01.01.2009-31.12.2009	687	-	27	-	714	
01.01.2008-31.12.2008	-140	-	135	-	-5	
<b>Résultat des placements financiers</b>						
01.01.2009-31.12.2009	8.238	-	2.702	-	10.940	
01.01.2008-31.12.2008	-26.320	-	139	-	-26.181	
<b>Charges de personnel</b>						
01.01.2009-31.12.2009	31.461	1.321	7.387	-	40.169	
01.01.2008-31.12.2008	32.322	1.179	7.648	-	41.149	
<b>Autres frais administratifs</b>						
01.01.2009-31.12.2009	59.214	2.262	8.538	-11	70.003	
01.01.2008-31.12.2008	67.781	1.999	8.628	-85	78.323	
<b>Amortissements sur immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles</b>						
01.01.2009-31.12.2009	8.473	435	805	-	9.713	
01.01.2008-31.12.2008	8.289	615	830	-	9.734	
<b>Charges générales d'exploitation</b>						
01.01.2009-31.12.2009	99.148	4.018	16.730	-11	119.885	
01.01.2008-31.12.2008	108.392	3.793	17.106	-85	129.206	

**Compte de résultat sectoriel**

en k€	DAB bank AG	SRQ FinanzPartner AG	direktanlage.at AG	Périmètre de consolidation	Groupe
<b>Frais de restructuration</b>					
01.01.2009-31.12.2009	13.239	-	-	-	13.239
01.01.2008-31.12.2008	-	-	-	-	-
<b>Résultat des autres produits/charges d'exploitation</b>					
01.01.2009-31.12.2009	9.356	800	-230	-11	9.915
01.01.2008-31.12.2008	3.020	506	805	-85	4.246
<b>Amortissements sur fonds de commerce</b>					
01.01.2009-31.12.2009	1.923	-	-	-	1.923
01.01.2008-31.12.2008	-	-	-	-	-
<b>Résultat des autres produits/charges</b>					
01.01.2009-31.12.2009	-	-	-19	-	-19
01.01.2008-31.12.2008	-	-	-23	-	-23
<b>Résultat avant impôts</b>					
01.01.2009-31.12.2009	22.205	90	11.280	-	33.575
01.01.2008-31.12.2008	66	404	11.017	-	11.487
<b>Impôts sur les bénéfices</b>					
01.01.2009-31.12.2009	7.266	29	2.970	-	10.265
01.01.2008-31.12.2008	18	137	2.846	-	3.001
<b>Bénéfice net consolidé</b>					
01.01.2009-31.12.2009	14.939	61	8.310	-	23.310
01.01.2008-31.12.2008	48	267	8.171	-	8.486

## Autres mentions par secteurs

	DAB bank AG	SRQ FinanzPartner AG	direktanlage.at AG	Groupe
<b>Ratio coûts/revenus (en %)</b>				
01.01.2009-31.12.2009	83,7	97,8	59,7	80,1
01.01.2008-31.12.2008	99,9	90,4	60,8	91,8
<b>Investissements dans des immobilisations corporelles &amp; incorporelles (en K€)</b>				
01.01.2009-31.12.2009	6.396	30	786	7.212
01.01.2008-31.12.2008	6.295	888	1.511	8.694
<b>Valeur comptable globale de l'actif sectoriel (en K€)</b>				
31.12.2009	2.614.157	6.253	521.472	3.120.588
31.12.2008	3.435.663	7.877	443.795	3.866.651
<b>Valeur comptable globale de la dette sectorielle (en K€)</b>				
31.12.2009	2.488.402	3.383	488.444	2.939.428
31.12.2008	3.282.656	4.855	415.022	3.701.462
<b>Cash-flow des activités d'exploitation (en K€)</b>				
01.01.2009-31.12.2009	105.223	183	34.290	139.696
01.01.2008-31.12.2008	-398.410	1.069	-60.909	-458.250
<b>Cash-flow des activités d'investissement (en K€)</b>				
01.01.2009-31.12.2009	-55.684	30	-58.096	-113.750
01.01.2008-31.12.2008	323.567	-1.069	81.127	403.625
<b>Cash-flow des activités de financement (en K€)</b>				
01.01.2009-31.12.2009	-4.205	-213	-4.055	-8.473
01.01.2008-31.12.2008	-15.773	-	-9.414	-25.187
<b>Effectifs (en personnes)</b>				
31.12.2009	532	12	119	663
31.12.2008	571	14	127	712
<b>Nombre de transactions exécutées</b>				
01.01.2009-31.12.2009	5.512.492	-	1.137.988	6.650.480
01.01.2008-31.12.2008	8.173.794	-	1.061.240	9.235.034
<b>Nombre de comptes</b>				
31.12.2009	997.510	4.278	56.715	1.058.503
31.12.2008	1.034.807	3.183	53.023	1.091.013

En 2008, la segmentation était encore réalisée par région - Allemagne et Autriche -, la DAB bank AG et la SRQ FinanzPartner AG étant rattachées à l'Allemagne et la direktanlage.at AG uniquement à l'Autriche. Pour des raisons de clarté, nous avons adapté les chiffres de l'année précédente à la segmentation, à présent en vigueur, par société intégrée dans le groupe DAB bank.



## Déclarations annexes

### ► 65 Déclarations supplémentaires relatives aux instruments financiers

#### Valeurs comptables et justes valeurs pour les instruments financiers

Les justes valeurs indiquées pour les instruments financiers conformément à la norme IFRS 7.25 et suiv. correspondent aux montants auxquels des partenaires commerciaux indépendants, compétents en la matière et souhaitant entrer en rapport contractuel pourraient échanger un actif ou régler une dette le jour d'arrêté des comptes.

Nous avons évalué les instruments financiers que nous détenons suivant leur catégorie à leur juste valeur ou au coût amorti le jour d'arrêté des comptes. Les justes valeurs ont été calculées sur la base des informations disponibles sur le marché le jour d'arrêté des comptes.

Les justes valeurs de certains instruments financiers inscrits au bilan aux coûts amortis correspondent presque à leur valeur comptable. Parmi ceux-ci, on compte caisse et banques centrales ainsi que nos créances et dettes sans échéance définie ou taux d'intérêt fixe. En ce qui concerne les autres créances et dettes, les cash-flows attendus à l'avenir sont actualisés, pour le calcul des justes valeurs, en appliquant à la valeur actuelle les taux d'intérêt actuels sur la base de la courbe de structure des taux en vigueur. Pour les titres et produits dérivés négociés en bourse ainsi que les titres de dettes cotés en bourse, nous recourons aux prix du marché cotés (réels et indicatifs). La juste valeur d'opérations de change à terme est déterminée sur la base de cours à terme actuels.

Au cas où les justes valeurs de titres négociés en bourse ne puissent pas être suffisamment déterminées en raison de marchés inactifs, nous nous appuyons, pour le calcul de la juste valeur, sur les opérations les plus récentes réalisées avec des instruments financiers de même nature. Si nous ne parve-

nons pas ainsi à une juste valeur plausible, nous calculons celle-ci en procédant à une comparaison avec des instruments financiers quasiment identiques. Si une comparaison directe n'est pas possible, nous effectuons une évaluation à l'aide de modélisations plausibles sur le plan économique en utilisant des cash-flows actualisés sur la base de données du marché pouvant être observées.

La différence entre les justes valeurs et les valeurs comptables s'élève à 9.462 KEUR (3.851 KEUR l'année précédente) pour les actifs et à 797 KEUR (3.847 KEUR l'année précédente) pour les passifs. Le solde de ces valeurs – à considérer comme charge ou réserve latente – s'élève à 8.665 KEUR (4 KEUR l'année précédente).

#### Instruments financiers selon l'IFRS 7

en k€ au 31.12.	Catégorie d'évaluation selon IAS 39	2009		2008	
		Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Caisse et banques centrales	LaR	53.612	53.612	36.139	36.139
Créances sur les établissements de crédit	LaR	476.562	475.932	1.292.617	1.282.764
Créances sur la clientèle (provisions pour risques de crédit comprises)	LaR	225.683	225.683	266.830	266.709
Actifs de transaction	HfT	20.631	20.631	26.137	26.137
Immobilisations financières		2.253.908	2.245.076	2.117.101	2.123.224
Instruments financiers AFV	AFV	1.259.618	1.259.618	1.388.183	1.388.183
Instruments financiers HtM	HtM	366.695	357.863	499.475	505.598
Instruments financiers AfS	AfS	627.595	627.595	229.443	229.443
Autres actifs*	LaR	1.705	1.705	10.026	10.026
<b>Total de l'actif</b>		<b>3.032.101</b>	<b>3.022.639</b>	<b>3.748.850</b>	<b>3.744.999</b>
Dettes auprès des établissements de crédit	AC	36.830	36.830	324.886	324.460
Dettes sur la clientèle	AC	2.787.088	2.786.216	3.264.259	3.261.371
Passifs de transaction	HfT	19.894	19.894	24.235	24.235
Capital subordonné	AC	17.934	18.009	20.556	20.023
Autres passifs*	AC	5.444	5.444	2.467	2.467
<b>Total du passif</b>		<b>2.867.190</b>	<b>2.866.393</b>	<b>3.636.403</b>	<b>3.632.556</b>

\* Créances clients ou dettes fournisseurs

Les justes valeurs de tous les instruments financiers inscrits au bilan selon les catégories d'évaluation Held-for-Trading, at-Fair-Value-through-Profit-or-Loss, Held-to-Maturity et Available-for-Sale, se composent comme suit :

en k€	31.12.2009				31.12.008			
	Prix du marché cotés	Méthode d'évaluation se basant sur les données du marché	Méthode d'évaluation ne se basant pas sur les données du marché	Juste valeur (total)	Prix du marché cotés	Méthode d'évaluation se basant sur les données du marché	Méthode d'évaluation ne se basant pas sur les données du marché	Juste valeur (total)
Actifs de transaction	15.359	5.272	-	20.631	18.072	8.065	-	26.137
Immobilisations financières	2.185.047	68.861	-	2.253.908	2.007.812	109.289	-	2.117.101
Instruments financiers AFV	1.223.952	35.666	-	1.259.618	1.293.951	94.232	-	1.388.183
Instruments financiers HTM	348.485	18.210	-	366.695	484.418	15.057	-	499.475
Instruments financiers AFS	612.610	14.985	-	627.595	229.443	-	-	229.443
Passifs de transaction	14.725	5.169	-	19.894	16.263	7.972	-	24.235

### Résultats nets par catégorie d'évaluation

en k€	2009	2008
<b>au 31.12.</b>	<b>Résultat net</b>	<b>Résultat net</b>
Crédits et créances (LaR)	36.623	72.453
Actifs financiers et dettes financières évalués à leur juste valeur avec incidence sur le résultat (HfT)	714	-5
Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec incidence sur le résultat (AFV)	43.249	40.233
Placements financiers à conserver jusqu'à échéance (HtM)	19.616	19.574
Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)	12.255	10.240
Dettes financières évaluées aux coûts amortis (AC)	-36.643	-114.444

La variation de valeurs des placements financiers AFS enregistrée directement dans les capitaux propres s'élevait à 3.493 KEUR (525 KEUR l'année précédente). Ce montant comprend un effet découlant d'impôts différés de 1.164 KEUR (131 KEUR l'année précédente). Le montant revenant aux placements financiers AFS, prélevé des capitaux propres en raison de ventes et enregistré avec incidence sur le résultat, se chiffrait à -1.644 KEUR (-202 KEUR l'année précédente). Ce montant comprend un effet découlant d'impôts différés de 721 KEUR (51 KEUR l'année précédente).

### ► 66 Chiffres clés prudentiels de la DAB bank AG (sur la base du code de commerce allemand – HGB)

Dans le cadre des exigences réglementaires stipulées dans le « règlement sur la solvabilité des établissements bancaires » (SolvV), la DAB bank AG s'est décidée à appliquer la méthode standard respective pour la mesure des risques de crédit et celle des risques de marché et à adopter, à partir de 2009, la méthode de mesure avancée (Advanced Measurement Approach - AMA) pour les risques opérationnels.

La surveillance des chiffres clés à l'échelle du groupe est assurée uniquement par la société mère de la DAB bank AG, l'UniCredit Bank AG (UCB), Munich. Ce principe est appliqué conformément au §10a de la loi bancaire allemande (KWG) en relation avec l'article 25 al. 2b du décret allemand réglementant les gros crédits (GroMiKV).

La planification des capitaux propres prudentiels au sein de la DAB bank AG se fait sur la base des fonds propres ainsi que des exigences de fonds propres pour les risques de défaillance, les risques opérationnels et les positions exposées à un risque de marché.

En outre, on procède, conf. au « SolvV », à une planification du ratio global qui représente le ratio des fonds propres sur les fonds propres minimum exigés et doit satisfaire au moins aux 8 % fixés par ledit règlement.

On surveille chaque jour que les chiffres clés prudentiels soient respectés, ce qui était le cas tout au long de l'année du rapport.

Les capitaux propres de la DAB bank AG, calculés sur la base du droit commercial allemand, se chiffrent à 93 millions d'euros. Les fonds propres minimum exigés pour le risque de défaillance ont diminué en 2009, passant de 53 millions d'euros à 41 millions d'euros ; ceux pour le risque opérationnel se chiffrent à 10 millions d'euros fin 2009 d'après la méthode de mesure avancée, contre environ 17 millions d'euros mesurés l'année précédente d'après la méthode standard. Quant aux fonds propres minimum exigés pour les positions exposées à un risque de marché, ils ont baissé par rapport à l'année précédente, passant de 0,58 million d'euros en 2008 à 0,36 million d'euros en 2009.

Il en résulte par conséquent un ratio global (« overall ratio »), conf. au « SolvV », de 14,5 % fin 2009, qui a augmenté de 3,7 % par rapport à l'année précédente (10,8 %). Ce ratio dépasse ainsi nettement le taux minimum prudentiel exigé de 8,0 %. Le ratio des fonds propres (ratio de catégorie 1) s'élevait à 13,41 au 31.12.2009 contre 9,22 l'année précédente. Les variations du ratio global conf. au « SolvV » et du ratio des fonds propres résultent en premier lieu d'une forte baisse des fonds propres minimum exigés pour les risques de défaillance, les risques du marché et les risques opérationnels.

#### Actifs à risque et positions exposées à un risque de marché

en k€ au 31.12.	2009	2008
Fonds propres de base	86.155	81.057
Fonds propres complémentaires	7.187	13.968
Fonds propres admissibles	93.342	95.025
Fonds propres minimum exigés pour le risque de défaillance	40.883	52.909
Fonds propres minimum exigés pour les positions exposées à un risque de marché	363	576
Fonds propres minimum exigés pour le risque opérationnel	10.149	16.812
Excédent des fonds propres	41.948	24.728
Ratio global d'après le règlement sur la solvabilité des établissements bancaires (SolvV)	14,5%	10,8%

Avec un ratio global de 14,5 %, la DAB bank AG dispose de fonds propres suffisants, ce qui a toujours été le cas aussi sur l'ensemble de l'exercice 2009.

La liquidité d'un établissement de crédit est évaluée au moyen du coefficient applicable d'après la règle prudentielle d'adéquation des liquidités.

Celui-ci met la trésorerie disponible au cours d'un mois en rapport avec les obligations de paiement exigibles dans cette période. La liquidité est considérée comme suffisante si la valeur du coefficient se chiffre au moins à 1,0. Chez la DAB bank AG, cette valeur était de 6,30 le 31 décembre 2009 (contre 3,08 l'année précédente), satisfaisant ainsi à l'exigence prudentielle. Les variations du coefficient de liquidité sont présentées dans le rapport de risques aux pages 73 et 74.

#### ► 67 Concentrations essentielles d'actifs et de passifs

Au sein du groupe DAB bank, il n'existe aucune concentration importante d'actifs et de passifs. Vous trouverez de plus amples informations sur les risques liés à nos activités dans le rapport des risques contenu dans le rapport de gestion.

#### ► 68 Engagements conditionnels et autres obligations

en k€ au 31.12.	2009	2008
<b>Engagements conditionnels</b>		
résultant de cautionnements et de contrats de garantie	1.313	1.157
<b>Autres obligations</b>		
résultant de contrats de location	28.165	30.717
résultant de contrats de leasing	15.197	18.149
<b>Total</b>	<b>44.675</b>	<b>50.023</b>

Les engagements conditionnels portés en compte se composent essentiellement de cautionnements de crédit qui sont entièrement garantis, jusqu'à un montant de 271 KEUR, par des valeurs mobilières ou des dépôts de fonds appropriés. La majeure partie des cautionnements de crédit non garantis concerne notre filiale SRQ FinanzPartner AG.

La durée des contrats de location et de leasing est conforme à l'usage du marché ; des reports de charges sur de prochains exercices n'ont pas eu lieu.

Les échéances résiduelles pour de futurs paiements minimum de leasing – en raison de contrats de leasing-exploitation non résiliables – se répartissent de la manière suivante :

en k€ au 31.12.	2009	2008
<b>Echéance</b>		
inférieure à 1 an	5.015	5.431
d'un an à cinq ans	10.182	12.718
supérieure à 5 ans	-	-
<b>Total</b>	<b>15.197</b>	<b>18.149</b>

### ► 69 Appartenance au groupe

Au 31 décembre 2009, l'UniCredit S.p.A., Rome, Italie, détient indirectement 77,13 % des parts de la DAB bank AG détenues directement par la l'UniCredit Bank AG, Munich. A la connaissance du Directoire, il n'existe pas d'autres participations directes ou indirectes au capital qui dépassent 10 % des droits de vote.

Les comptes consolidés de la DAB bank AG au 31 décembre 2009 sont établis selon les normes internationales d'information financière (IFRS) comme comptes consolidés conformément au §315a al. 1 du code de commerce allemand en relation avec le §291 al. 3 phrase 1 numéro 1 dudit code et sont intégrés dans les comptes consolidés de l'UniCredit S.p.A., Rome, Italie, par l'intermédiaire des comptes consolidés partiels de l'UniCredit Bank AG, Munich.

### ► 70 Lettre de confort

La DAB bank AG, Munich, veille à ce que la direktanlage.at AG, Salzburg, remplisse ses obligations contractuelles dans le cadre de sa quote-part, la seule exception concernant les risques politiques.

### ► 71 Événements ultérieurs à la date d'arrêté des comptes

Aucun événement essentiel concernant l'évolution financière et opérationnelle du groupe DAB bank n'a eu lieu depuis le 31 décembre 2009.

### ► 72 Déclarations relatives aux relations avec des entreprises et personnes liées

#### Emoluments versés aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire ainsi qu'au mandataire général de la DAB bank AG\*

en k€	Fixe		Composantes basées sur les résultats		Composantes à effet incitatif à long terme		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Membres du Directoire	740	1.426	596	948	13	19	1.349	2.393
Membres du Conseil de surveillance	74	76	69	22	-	-	143	98
<b>Total</b>	<b>814</b>	<b>1.502</b>	<b>665</b>	<b>970</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>1.492</b>	<b>2.491</b>

\*Les émoluments versés au mandataire général se rapportent exclusivement à l'exercice 2008.

Les émoluments versés à chacun des membres du Conseil de surveillance et du Directoire se présentent de la manière suivante pour la période du rapport 2009 :

en k€	Composantes basées		Composantes à effet incitatif à long terme	Total
	Fixe	sur les résultats		
<b>Membres du Directoire</b>				
Markus Gunter	275	238	-	513
Alexander von Uslar	199	125	-	324
Dr. Markus Walch	266	233	13	512
<b>Membres du Conseil de surveillance</b>				
Werner Allwang	10	9	-	19
Nikolaus Barthold	10	9	-	19
Gunter Ernst	10	9	-	19
Alessandro Foti	6	6	-	12
Dr. Volker Jung	4	3	-	7
Dr. Theodor Weimer	12	12	-	24
Jan Wohlschiess	15	14	-	29
Andreas Wölfer	7	7	-	14
<b>Total</b>	<b>814</b>	<b>665</b>	<b>13</b>	<b>1.492</b>

Les membres de la direction occupant des postes clés sont tous les membres du Directoire et du Conseil de surveillance. Dans la période du rapport et celle de référence, leur rémunération se compose en premier lieu de versements exigibles à court terme, constitués d'un fixe et de composantes basées sur les résultats. En outre, ils perçoivent, dans une moindre mesure, des rémunérations que nous indiquons comme composantes à effet incitatif à long terme (dans le cadre de plans incitatifs à long terme). Ceux-ci comprennent des programmes à base de stock-options et d'actions de performance. D'autres prestations au sens de l'IAS 24.16 n'ont pas été fournies.

## Informations sur les stock-options :

### Stock-options :

	2008
Nombre (unités)	55.642
Prix d'exercice (€)	4,185
Cours du marché de l'action UCI lors de l'attribution (€)	4,185
Date d'attribution	25.06.2008
Début de la période d'exercice	10.07.2012
Fin de la période d'exercice	09.07.2018
Juste valeur par option à la date d'attribution (€)	0,6552

Les stock-options donnent le droit d'acheter des actions de l'UniCredit S.p.A., Rome, à un prix fixé avant l'émission de l'option. Les options ne peuvent être exercées qu'à partir du début de la période d'exercice fixée.

Si le bénéficiaire a quitté le groupe UniCredit à cette date, ses stock-options deviennent caduques ce qui veut dire qu'il ne peut plus les exercer. Dans certains cas exceptionnels, notamment en cas d'incapacité de travail, de départ à la retraite ou de départ de l'employeur quittant le groupe UniCredit, les options sont acquises au prorata.

La juste valeur des stock-options à la date d'attribution est déterminée en utilisant le modèle trinomial de Hull & White. Pour cela, les paramètres suivants sont pris en compte :

- ▶ la probabilité que l'option expire compte tenu du départ prématuré du bénéficiaire à l'issue de la période d'indisponibilité
- ▶ la définition d'une limite d'exercice. Cela signifie que les options ne peuvent être exercées avant expiration du délai d'exercice que si le cours actuel de l'action du groupe UniCredit dépasse le prix d'exercice d'un certain facteur multiplicateur de la limite d'exercice (ce facteur était de 1,5 pour les stock-options octroyées en 2008).
- ▶ le rendement de dividende de l'action UCG
- ▶ la volatilité historique quotidienne moyenne au cours de la période d'indisponibilité.

Pour les options, leur juste valeur à la date d'attribution est enregistrée comme charge, en se basant sur le nombre escompté d'options exercées au cours de la période d'échéance. Monsieur Dr. Markus Walch a pris part aux programmes de stock-options du groupe UniCredit qui ont été mis en place dans les années 2005 et 2008. Pour l'exercice 2008, il en a résulté une charge de 19 KEUR que nous n'avions pas portée en compte. Nous avons corrigé en conséquence le montant de l'année précédente chiffré initialement à 2.374 KEUR. Le nombre de stock-options issues du programme de 2005 s'élève à 18.500 à la date d'arrêt des comptes, le programme de stock-options est arrivé à échéance le 31 décembre 2009. La charge cumulée en résultant se chiffre à 19,5 KEUR.

### Informations sur les actions de performance :

#### Actions de performance :

	2008
Nombre (unités)	17.513
Cours du marché de l'action UCI lors de l'attribution (€)	4,185
Date de promesse d'octroi conditionnelle	25.06.2008
Attribution à condition que les critères soient remplis	31.12.2011
Juste valeur par action de performance à la date de promesse d'octroi (€)	3,480

Le transfert gratuit d'un nombre déterminé d'actions (actions de performance) de l'UniCredit a lieu si, après trois ans, le bénéficiaire a atteint les objectifs pertinents et s'il travaille encore pour le groupe UniCredit. Si ce n'est pas le cas, les actions de performance deviennent caduques (pour connaître les cas d'exception, consulter la description des stock-options). Si les critères sont satisfaits, nous n'indiquerons la charge en résultant qu'au moment de l'attribution en 2011.

**Créances sur les membres du Conseil de surveillance et du Directoire**

en k€ au 31.12.	2009	2008
Membres du Directoire	-	-
Membres du Conseil de surveillance	30	30
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

A la date d'arrêté des comptes, il existait des créances envers les membres du Conseil de surveillance dues aux crédits garantis par nantissement de valeurs mobilières accordés pour un montant de 30 KEUR, ceux-ci se basant sur les conditions pratiquées sur le marché. En outre, il n'y avait pas d'autres crédits, avances ou engagements. Au cours de l'exercice 2009, les membres du Conseil de surveillance n'ont perçu aucun émolument en contrepartie du travail personnel qu'ils ont accompli.

Au cours de l'exercice du rapport, des relations d'affaires existaient avec les sociétés suivantes intégrées dans les comptes annuels consolidés de notre société mère UniCredit S.p.A. :

- ▶ Bank Austria Creditanstalt Aktiengesellschaft, Vienne
- ▶ Hewitt Associates GmbH, Munich
- ▶ H.F.S. Fondsbeteiligung für Sachwerte GmbH, Munich
- ▶ HVB Payments & Services GmbH, Aschheim/Dornach
- ▶ Pioneer Investments Austria GmbH, Vienne
- ▶ Pioneer Investments Kapitalanlagegesellschaft mbH, Unterföhring
- ▶ Pioneer Asset Management S.A., Luxembourg
- ▶ Schoellerbank Aktiengesellschaft, Vienne
- ▶ Schoellerbank Invest AG, Salzburg
- ▶ UniCredit Bank AG, Munich
- ▶ UniCredit Global Information Services S.p.A., Milan

D'importantes relations d'affaires existent avec les entreprises liées suivantes :

en k€	Charges		Produits	
	2009	2008	2009	2008
<b>Entreprises intégrées dans le groupe UniCredit S.p.A. et ayant une influence déterminante</b>				
UniCredit Bank AG	961	1.459	2.241	7.248
<b>Autres entreprises intégrées dans le groupe UniCredit S.p.A.</b>				
Bank Austria Creditanstalt Aktiengesellschaft	14	24	-	13
UniCredit Global Information Services S.p.A.	373	501	-	-
Pioneer Investments Kapitalanlagegesellschaft mbH	-	302	526	1.574
Pioneer Asset Management SA	-	-	1.027	1.147

en k€ au 31.12.	Créances		Dettes	
	2009	2008	2009	2008
<b>Entreprises intégrées dans le groupe UniCredit S.p.A. et ayant une influence déterminante</b>				
UniCredit Bank AG	142.316	79.607	19.680	17.675
<b>Autres entreprises intégrées dans le groupe UniCredit S.p.A.</b>				
Bank Austria Creditanstalt Aktiengesellschaft	76	3.032	185	600
UniCredit Global Information Services S.p.A.	-	-	32	21
Pioneer Investments Kapitalanlagegesellschaft mbH	-	89	-	-
Pioneer Asset Management SA	-	220	-	-

Toutes les transactions ont été réalisées aux conditions en usage sur le marché et comprennent des prestations de livraison et de service bancaires et non bancaires ainsi que l'utilisation de services IT et de délocalisation. Pour l'exercice 2009, le groupe DAB bank enregistrait un effet global de 4.227 KEUR (5.389 KEUR l'année précédente) découlant de la consolidation du compte de résultat et, à la date d'arrêté des comptes, un effet global de 801 KEUR (1.071 KEUR l'année précédente) découlant de la consolidation des dettes.

## ▶ 73 Ressources humaines

	2009	2008
<b>Nombre moyen de salariés (en personnes)</b>		
Directeurs	6	7
Mandataires généraux	-	1
Fondés de pouvoir	10	11
Autres employés	621	658
Salariés en congé parental d'éducation/service militaire	22	20
Apprentis	17	15
<b>Effectif (total)</b>	<b>676</b>	<b>712</b>

## ▶ 74 Membres du Conseil de surveillance et membres du Directoire

**Membres du Conseil de surveillance de la DAB bank AG :****Dr. Theodor Weimer (Président depuis le 14 mai 2009)**

Porte-parole du Directoire de l'UniCredit Bank AG, Munich, et membre du Management Committee (comité de direction) en qualité de Country Chairman Germany du groupe UniCredit, Rome, Italie

Au 31 décembre 2009, Monsieur Dr. Theodor Weimer était membre d'un autre conseil de surveillance, constitué conformément à la loi, de la société allemande suivante :

- ▶ ThyssenKrupp Services AG, Düsseldorf, membre du Conseil de surveillance

Au 31 décembre 2009, Monsieur Dr. Theodor Weimer était membre de comités de contrôle comparables, allemands et étrangers, des entreprises suivantes :

- ▶ AI Beteiligungs GmbH, Vienne, Autriche, membre du conseil d'administration \*)
- ▶ HVB Consult GmbH, Munich, Président du conseil d'administration \*)
- ▶ UniCredit CA IB AG, Vienne, Autriche, membre du Conseil de surveillance \*)
- ▶ UniCredit CA IB Polska S.A., Varsovie, Pologne, membre du Conseil de surveillance \*)

**Andreas Wölfer (Président jusqu'au 14 mai 2009)**

Membre du Directoire de l'UniCredit Bank AG, Munich, et responsable de la division Private Banking du groupe UniCredit, Rome, Italie

**Jan Wohlschiess (Vice-président)**

Responsable de la division Private Banking du groupe UniCredit, Rome, Italie, et Directeur de l'UniCredit Bank AG, Munich



Au 31 décembre 2009, Monsieur Jan Wohlschiess n'était membre d'aucun autre conseil de surveillance, constitué conformément à la loi, de sociétés allemandes.

Au 31 décembre 2009, Monsieur Jan Wohlschiess était membre de comités comparables, allemands et étrangers, des entreprises suivantes :

- ▶ UniCredit Luxembourg S.A., membre du conseil d'administration

**Gunter Ernst**  
Rentier

Au 31 décembre 2009, Monsieur Gunter Ernst était membre des autres conseils de surveillance, constitués conformément à la loi, des sociétés allemandes suivantes :

- ▶ Gütermann AG, Gutach, Vice-président
- ▶ Schwäbische Bank AG, Stuttgart, Vice-président
- ▶ Wüstenrot & Württembergische AG, Stuttgart

Au 31 décembre 2009, Monsieur Gunter Ernst n'était membre d'aucun comité de contrôle comparable, allemand et étranger, d'entreprises économiques.

**Alessandro Foti (depuis le 14 mai 2009)**

Responsable de la division « Asset Gathering » du groupe UniCredit, Rome, Italie, et directeur général de la FinecoBank S.p.A., Milan, Italie

Au 31 décembre 2009, Monsieur Alessandro Foti n'était membre d'aucun autre conseil de surveillance, constitué conformément à la loi, de sociétés allemandes.

Au 31 décembre 2009, Monsieur Alessandro Foti était membre de comités de contrôle comparables, allemands et étrangers, des entreprises suivantes :

- ▶ direktanlage.at AG, Salzbourg, Président du Conseil de surveillance \*)

**Dr. Eng. h.c. Volker Jung (jusqu'au 14 mai 2009)**  
Rentier

**Werner Allwang (représentant des salariés)**

Manager, responsable des opérations pour propre compte du secteur b-to-b, DAB bank AG, Munich

Au 31 décembre 2009, Monsieur Werner Allwang n'était membre d'aucun autre conseil de surveillance, constitué conformément à la loi, de sociétés allemandes ni d'organismes de contrôle comparables, allemands et étrangers, d'entreprises économiques.

**Nikolaus Barthold (représentant des salariés)**

Senior Manager, responsable des opérations du secteur b-to-b, DAB bank AG, Munich

Au 31 décembre 2009, Monsieur Nikolaus Barthold n'était membre d'aucun autre conseil de surveillance, constitué conformément à la loi, de sociétés allemandes ni d'organismes de contrôle comparables, allemands et étrangers, d'entreprises économiques.

\*) Il s'agit là de mandats du groupe UniCredit S.p.A., Rome, Italie.

**Membres du Directoire de la DAB bank AG :****Markus Gunter**

Responsable des secteurs b-to-c, b-to-b, Products & Services, FondsServiceBank Partner, Marketing & Human Resources, Communications & Corporate Affairs

En outre, il détenait au 31 décembre 2009 les mandats suivants :

Membre du Conseil de surveillance de :

- ▶ SRQ FinanzPartner AG, Berlin, Président \*)
- ▶ Innovatum AG, Munich, Vice-président

**Dr. Markus Walch**

Responsable des secteurs Finances & Controlling, IT, Operations, FSB Customer, Internal Audit et Legal & Compliance

En outre, il détenait au 31 décembre 2009 les mandats suivants :

Membre du Conseil de surveillance de :

- ▶ direktanlage.at AG, Salzbourg \*)
- ▶ SRQ FinanzPartner AG, Berlin, Vice-président \*)

**Alexander von Uslar (jusqu'au 30 juin 2009)**

\*) Il s'agit là de mandats du groupe UniCredit S.p.A., Rome, Italie.

**▶ 75 Changements au sein du Directoire et du Conseil de surveillance****Directoire :**

Alexander von Uslar s'est démis de son mandat de membre du Directoire à compter du 30 juin 2009. Ses domaines de responsabilité ont été confiés à Markus Gunter et Dr. Markus Walch à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Conseil de surveillance :**

Lors de l'Assemblée générale du 14 mai 2009, deux nouveaux membres ont été élus au Conseil de surveillance : Dr. Theodor Weimer, porte-parole de l'UniCredit Bank AG, Munich, et membre du Management Committee (comité de direction) en qualité de Country Chairman Germany du groupe UniCredit, a été désigné comme nouveau Président du Conseil de surveillance. D'autre part, Alessandro Foti, responsable de la division « Asset Gathering » du groupe UniCredit et directeur général de la FinecoBank, a également fait son entrée au Conseil de surveillance. Messieurs Andreas Wölfer et Dr. Volker Jung se sont démis de leur mandat à compter du 14 mai 2009, à l'issue de l'Assemblée générale.

### ▶ 76 Actions en portefeuille des membres du Directoire et du Conseil de surveillance

au 31.12.	Actions en portefeuille	Options en portefeuille
<b>Directoire</b>		
Markus Gunter	-	-
Dr. Markus Walch	-	-
<b>Conseil de surveillance</b>		
Werner Allwang	2.001	-
Nikolaus Barthold	-	-
Gunter Ernst	-	-
Alessandro Foti	-	-
Jan Wohlschiess	-	-
Dr. Theodor Weimer	-	-
<b>Titres détenus par la banque (autodétention)</b>	-	-

### ▶ 77 Achats et ventes d'actions

Dans la période du rapport, des achats ou des ventes d'actions ou de dérivés d'actions de la DAB bank n'ont été effectués ni par les membres du Conseil de surveillance ni par ceux du Directoire.

### ▶ 78 Relations entre le commissaire aux comptes et le groupe DAB bank

en k€	2009	2008
<b>Paiements d'honoraires pour</b>		
la vérification des comptes	309	333
d'autres prestations de certification	165	178
<b>Total</b>	<b>474</b>	<b>511</b>

### ▶ 79 Garantie de la part des représentants légaux

Le Directoire de la DAB bank AG déclare que les dispositions découlant de la loi relative à l'application de la directive européenne sur la transparence (TUG) et de la loi allemande sur la négociation de titres (WpHG) sont satisfaites de la manière suivante :

« Nous assurons en notre âme et conscience que les comptes consolidés donnent une image de l'actif, de la situation financière et des résultats du groupe correspondant à la situation réelle, conformément aux principes appliqués pour l'établissement en bonne et due forme de rapports consolidés, et que le rapport de gestion du groupe présente l'évolution de ses activités, y compris le résultat d'exploitation et la situation du groupe, de manière à en donner une image fidèle à la réalité et à décrire les principales chances et risques majeurs liés à l'évolution probable du groupe pour l'exercice suivant. »

### ▶ 80 Date de l'autorisation à la publication

Les présents comptes consolidés seront remis le 4 mars 2010 au Conseil de surveillance à des fins d'approbation.

Munich, le 26 février 2010

DAB bank AG



Markus Gunter  
Membre du Directoire



Dr. Markus Walch  
Membre du Directoire

## Certification des commissaires aux comptes

Nous avons effectué la vérification des comptes consolidés – comprenant le compte de résultat, le bilan, l'évolution des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe – établis par la DAB bank AG, Munich, ainsi que du rapport de gestion du groupe pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009. L'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du groupe conformément aux IFRS, telles qu'elles doivent être appliquées dans l'UE, et aux règlements commerciaux à appliquer à titre complémentaire conformément au § 315a al. 1 du code de commerce allemand (HGB), est de la responsabilité des représentants légaux de la société. C'est à nous qu'il revient de donner, sur la base de la vérification que nous avons effectuée, un avis sur les comptes consolidés et sur le rapport de gestion du groupe.

Nous avons effectué la vérification des comptes consolidés conformément au § 317 du HGB en respectant les normes professionnelles définies par l'institut des commissaires aux comptes IDW. Celles-ci stipulent que la vérification est à prévoir et à exécuter de telle façon que des erreurs et des infractions ayant des effets importants sur l'image de l'actif, de la situation financière et des résultats, donnée par les comptes consolidés en respectant les règles comptables à appliquer et par le rapport de gestion du groupe, soient discernées avec une certitude suffisante. Lors de la détermination du procédé de vérification, les informations sur les activités commerciales et sur l'environnement économique et juridique du groupe ainsi que les erreurs éventuelles escomptées sont prises en compte. Dans le cadre de la vérification, l'efficacité du système de contrôle interne relatif à la reddition des comptes ainsi que les pièces justificatives d'indications fournies dans les comptes consolidés et dans le rapport de gestion du groupe, sont jugées essentiellement sur la base de contrôles effectués au hasard. La vérification comprend l'appréciation des comptes de l'exercice des entreprises intégrées dans les comptes consolidés, celle de la délimitation du périmètre de consolidation, des principes appliqués pour l'établissement des comptes et la consolidation et celle des principales évaluations des représentants légaux ainsi que l'appréciation de la

représentation globale des comptes consolidés et du rapport de gestion du groupe. Nous estimons que notre vérification nous permet d'émettre un jugement suffisamment sûr.

Notre vérification n'a mené à aucune objection.

Compte tenu des conclusions auxquelles nous sommes parvenus lors de notre vérification, nous estimons que les comptes consolidés satisfont aux IFRS, telles qu'elles doivent être appliquées dans l'UE, ainsi qu'aux règlements commerciaux à appliquer à titre complémentaire conformément au § 315a al. 1 du code de commerce allemand et donnent une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats du groupe en respectant ces principes. Le rapport de gestion du groupe est en conformité avec les comptes consolidés, donne dans l'ensemble une image appropriée de la situation du groupe et présente les chances et les risques liés à l'évolution future.

Munich, le 03 mars 2010

KPMG AG  
Wirtschaftsprüfungsgesellschaft

Pfeiffer  
Wirtschaftsprüfer  
(Commissaire aux comptes)

Petermaier  
Wirtschaftsprüferin  
(Commissaire aux comptes)

\* Traduction des comptes consolidés / du rapport de gestion du groupe établis en langue allemande

+++ La DAB bank se présente désormais dans un vert lumineux. +++

+++ Mise en place du compte courant DAB assorti d'une carte eurochèque/Maestro  
et d'une carte de crédit +++

+++ Rachat par la DAB bank de 52,52 % des parts sociales de la SRQ FinanzPartner AG (SRQ) +++

+++ Versement d'un dividende de 29 centimes suite à la réalisation  
d'un résultat avant impôts de 35,0 millions +++

2006



## Synthèse trimestrielle Compte de résultat global consolidé selon IFRS

en k€	4 <sup>ème</sup> trimestre 2008	1 <sup>er</sup> trimestre 2009	2 <sup>ème</sup> trimestre 2009	3 <sup>ème</sup> trimestre 2009	4 <sup>ème</sup> trimestre 2009
Produits d'intérêts	42.696	33.170	28.442	21.667	18.096
Charges d'intérêts	27.277	16.080	12.298	5.192	3.073
<b>Produits nets d'intérêts</b>	<b>15.419</b>	<b>17.090</b>	<b>16.144</b>	<b>16.475</b>	<b>15.023</b>
Dotations aux provisions pour risques de crédit	319	154	-67	339	146
<b>Produits nets d'intérêts après provisions pour risques de crédit</b>	<b>15.100</b>	<b>16.936</b>	<b>16.211</b>	<b>16.136</b>	<b>14.877</b>
Produits des commissions	54.933	32.924	36.634	40.752	41.844
Charges de commissions	25.723	14.293	16.338	18.358	20.253
<b>Produit net des commissions</b>	<b>29.210</b>	<b>18.631</b>	<b>20.296</b>	<b>22.394</b>	<b>21.591</b>
<b>Résultat des opérations boursières</b>	<b>-188</b>	<b>-28</b>	<b>245</b>	<b>523</b>	<b>-26</b>
<b>Résultat des placements financiers</b>	<b>537</b>	<b>474</b>	<b>1.079</b>	<b>5.498</b>	<b>3.889</b>
Charges de personnel	11.293	10.500	9.704	9.874	10.091
Autres frais administratifs	20.030	17.521	17.537	19.729	15.216
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	2.774	2.472	2.573	2.384	2.284
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>34.097</b>	<b>30.493</b>	<b>29.814</b>	<b>31.987</b>	<b>27.591</b>
Frais de restructuration	-	-	-	-	13.239
<b>Résultat des autres produits/charges d'exploitation</b>	<b>-556</b>	<b>919</b>	<b>-52</b>	<b>-424</b>	<b>9.472</b>
Amortissements sur fonds de commerce	-	-	-	-	1.923
<b>Résultat des autres produits/charges</b>	<b>-</b>	<b>-13</b>	<b>-6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>10.006</b>	<b>6.426</b>	<b>7.959</b>	<b>12.140</b>	<b>7.050</b>
Impôts sur les bénéfices net	2.529	1.938	2.469	3.799	2.059
<b>Bénéfice consolidé</b>	<b>7.477</b>	<b>4.488</b>	<b>5.490</b>	<b>8.341</b>	<b>4.991</b>
Variations de valeur d'instruments financiers AfS sans incidence sur le résultat	394	869	1.210	2.169	-2.399
<b>Autre résultat de la période (après impôts)</b>	<b>394</b>	<b>869</b>	<b>1.210</b>	<b>2.169</b>	<b>-2.399</b>
<b>Résultat global</b>	<b>7.871</b>	<b>5.357</b>	<b>6.700</b>	<b>10.510</b>	<b>2.592</b>
attribuable aux actionnaires de la DAB bank AG	7.419	4.493	5.493	8.336	4.977
attribuable aux associés ne détenant pas la majorité de contrôle	58	-5	-3	5	14
<b>Bénéfice net consolidé</b>	<b>7.477</b>	<b>4.488</b>	<b>5.490</b>	<b>8.341</b>	<b>4.991</b>
attribuable aux actionnaires de la DAB bank AG	7.813	5.362	6.703	10.505	2.578
attribuable aux associés ne détenant pas la majorité de contrôle	58	-5	-3	5	14
<b>Résultat global</b>	<b>7.871</b>	<b>5.357</b>	<b>6.700</b>	<b>10.510</b>	<b>2.592</b>

en k€	2005	2006	2007	2008	2009
Produits d'intérêts	76.871	100.721	150.713	168.993	101.375
Charges d'intérêts	36.289	57.175	107.832	114.444	36.643
<b>Produits nets d'intérêts</b>	<b>40.582</b>	<b>43.546</b>	<b>42.881</b>	<b>54.549</b>	<b>64.732</b>
Dotations aux provisions pour risques de crédit	-115	511	-228	312	572
<b>Produits nets d'intérêts après provisions pour risques de crédit</b>	<b>40.697</b>	<b>43.035</b>	<b>43.109</b>	<b>54.237</b>	<b>64.160</b>
Produits des commissions	156.650	228.238	280.787	206.679	152.154
Charges de commissions	56.526	99.648	137.807	98.260	69.242
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>100.124</b>	<b>128.590</b>	<b>142.980</b>	<b>108.419</b>	<b>82.912</b>
<b>Résultat des opérations boursières</b>	<b>2.662</b>	<b>2.827</b>	<b>949</b>	<b>-5</b>	<b>714</b>
<b>Résultat des placements financiers</b>	<b>-12.303</b>	<b>-16.098</b>	<b>-6.942</b>	<b>-26.181</b>	<b>10.940</b>
Charges de personnel	37.523	37.920	41.438	41.149	40.169
Autres frais administratifs	70.539	82.893	90.980	78.323	70.003
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	8.704	8.224	8.601	9.734	9.713
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>116.766</b>	<b>129.037</b>	<b>141.019</b>	<b>129.206</b>	<b>119.885</b>
<b>Frais de restructuration/d'intégration</b>	<b>3.400</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13.239</b>
<b>Résultat des autres produits/charges d'exploitation</b>	<b>4.525</b>	<b>5.702</b>	<b>6.457</b>	<b>4.246</b>	<b>9.915</b>
<b>Amortissements sur le fonds de commerce</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.923</b>
<b>Résultat des autres produits/charges</b>	<b>8.352</b>	<b>-13</b>	<b>-19</b>	<b>-23</b>	<b>-19</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>23.891</b>	<b>35.006</b>	<b>45.515</b>	<b>11.487</b>	<b>33.575</b>
Impôts sur les bénéfices	4.623	13.035	19.697	3.001	10.265
<b>Bénéfice consolidé</b>	<b>19.268</b>	<b>21.971</b>	<b>25.818</b>	<b>8.486</b>	<b>23.310</b>
Variations de valeur d'instruments financiers AFS sans incidence sur le résultat	-586	-469	-918	323	1.849
<b>Autre résultat de la période (après impôts)</b>	<b>-586</b>	<b>-469</b>	<b>-918</b>	<b>323</b>	<b>1.849</b>
<b>Résultat global</b>	<b>18.682</b>	<b>21.502</b>	<b>24.900</b>	<b>8.809</b>	<b>25.159</b>
attribuable aux actionnaires de la DAB bank AG	19.268	21.971	25.711	8.359	23.299
attribuable aux associés ne détenant pas la majorité de contrôle	-	-	107	127	11
<b>Bénéfice net consolidé</b>	<b>19.268</b>	<b>21.971</b>	<b>25.818</b>	<b>8.486</b>	<b>23.310</b>
attribuable aux actionnaires de la DAB bank AG	18.682	21.502	24.793	8.682	25.148
attribuable aux associés ne détenant pas la majorité de contrôle	-	-	107	127	11
<b>Résultat global</b>	<b>18.682</b>	<b>21.502</b>	<b>24.900</b>	<b>8.809</b>	<b>25.159</b>

## Synthèse pluriannuelle Compte de résultat global consolidé selon IFRS

Les chiffres de la FondsServiceBank ont été intégrés pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 dans le groupe DAB bank. Depuis le 28 février 2007, la SRQ FinanzPartner AG fait partie intégrante du périmètre de consolidation du groupe DAB bank.

## Synthèse pluriannuelle des chiffres clés du groupe DAB bank selon IFRS

		2005	2006	2007	2008	2009
<b>Résultat</b>						
Produit net des commissions	k€	100.124	128.590	142.980	108.419	82.912
Résultat financier	k€	30.941	30.275	36.888	28.363	76.386
Charges générales d'exploitation	k€	116.766	129.037	141.019	129.206	119.885
Résultat avant impôts	k€	23.891	35.006	45.515	11.487	33.575
Bénéfice net consolidé	k€	19.268	21.971	25.818	8.486	23.310
Création de valeur	k€	61.427	72.939	86.865	52.659	76.737
Ratio coûts/revenus	en %	83,4	78,7	75,6	91,8	80,1
Taux de rentabilité des capitaux propres avant impôts	en %	14,4	20,2	25,3	6,6	19,4
<b>Bilan</b>						
Total du bilan	millions d'euros	2.510,5	3.361,9	4.294,6	3.866,7	3.120,6
Capitaux propres	millions d'euros	169,6	177,6	181,9	165,2	181,2
Ratio global d'après le SolvV	en %	11,5	12,3	9,3	10,8	14,5
<b>Action</b>						
Résultat par action	€	0,26	0,29	0,34	0,11	0,31
Dividende par action au porteur	€	0,18	0,29	0,34	0,11	0,30
Cours de clôture annuel (Xetra)	€	6,80	7,00	6,03	2,57	4,24
Valeur comptable par action	€	2,01	2,12	2,12	1,90	2,10
Rendement du dividende	en %	2,6	4,1	5,7	4,3	7,1
Rentabilité totale pour l'actionnaire	en %	26,4	7,8	-8,3	-56,5	71,3
Capitalisation du marché	millions d'euros	511,3	526,3	453,4	193,2	318,8
<b>Chiffres d'exploitation</b>						
Nombre de comptes gérés	nombre	955.720	1.018.519	1.106.322	1.091.013	1.058.503
Volume d'actifs en portefeuille et de dépôts	milliards d'euros	24,98	29,63	32,82	23,16	27,23
Transactions de titres	nombre	9.494.762	10.890.064	11.507.017	9.235.034	6.650.480
Transactions de titres par compte p.a.	nombre	10,47	11,03	10,84	8,43	6,21
<b>Effectifs</b>						
Effectifs (en personnes)	nombre	675	646	704	712	663
Collaborateurs (à plein temps)	nombre	598	580	643	646	595

Les chiffres de la FondsServiceBank ont été intégrés pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 dans le groupe DAB bank. Depuis le 28 février 2007, la SRQ FinanzPartner AG fait partie intégrante du périmètre de consolidation du groupe DAB bank.

Le ratio global d'après le règlement sur la solvabilité des établissements bancaires (SolvV) concerne exclusivement la DAB bank AG.  
La présentation du ratio global pour les exercices 2005 à 2006 se fait conformément au principe I de la loi bancaire allemande (KWG).



\*\*\* Le logo de la DAB bank est complété par l'accroche « La banque directe de services de placement » (Die Direkt Anlage Bank). \*\*\*

\*\*\* Nouvelle tarification des fonds avec un rabais d'au moins 50 % sur tous les frais de souscription \*\*\*

\*\*\* Gestion de 20 000 comptes-titres de la Volkswagen Bank \*\*\*

\*\*\* Nouveau résultat record avant impôts de 45,52 millions d'euros \*\*\*

2007



## Glossaire

**Actionnariat flottant :**

Désigne le pourcentage d'actions d'une société par actions qui sont négociées librement en bourse, c.-à-d. qui ne se trouvent pas entre les mains de gros actionnaires détenant une participation majoritaire.

**Agio :**

Prime concernant des titres. Lors de la nouvelle émission de titres, l'agio est la différence entre le prix d'émission et la valeur nominale des titres ou la différence entre le cours boursier et leur valeur intrinsèque. La prime que l'acquéreur de parts doit payer lors de l'achat de la plupart des fonds est également appelée agio.

**Asset management :**

Gestion (fiduciaire) de patrimoine pour des clients.

**Assets :**

On désigne par « assets » tous les éléments d'actif figurant au bilan.

**b-to-b (business to business) :**

Les opérations avec les gestionnaires de patrimoine, les courtiers de fonds et les intermédiaires financiers ainsi que leurs clients finaux font partie du secteur b-to-b de la DAB bank. Celui-ci compte également les services de la FondsServiceBank.

**b-to-c (business to consumer) :**

Le secteur b-to-c de la DAB bank comprend les opérations réalisées avec la clientèle privée.

**BaFin (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht) :**

Office fédéral de surveillance de la profession bancaire.

**Bâle II :**

Bâle II prévoit que la couverture d'opérations bancaires par des fonds propres, relativement forfaitaire jusqu'à présent, s'oriente davantage en fonction du risque réel encouru par la banque. Dans ce but, la couverture s'orientera à l'avenir notamment en fonction de l'évaluation de la qualité (externe ou interne à la banque) des emprunteurs. Dans le même temps, les garanties fournies par les emprunteurs seront prises en compte différemment et de manière plus différenciée que jusqu'à présent. Les risques opérationnels devront à l'avenir aussi être couverts avec des fonds propres par les banques. Le texte des réglementations Bâle II a fait suite aux normes réglementaires appelées Bâle I, instaurées en 1988 et portant sur la couverture d'opérations bancaires par des fonds propres.

**Bénéfice figurant au bilan :**

Le bénéfice figurant au bilan d'une société par actions est établi lors du calcul de l'affectation des bénéfices et s'obtient en augmentant ou en diminuant le bénéfice net d'un exercice des reports de bénéfices ou de pertes de l'année précédente, des prélèvements sur les réserves ou des dotations aux réserves et des distributions.

**Bonds :**

Terme anglais désignant des titres à revenu fixe ou des obligations.

**Capital-actions :**

Le capital-actions est le capital social d'une société par actions matérialisé sous forme d'actions.

**Capitalisation du marché :**

Elle se calcule en multipliant le nombre d'actions émises sur la base du capital social par le cours du marché au moment en question.

**Cash-flow :**

Le cash-flow est un chiffre clé du bilan qui permet de tirer des conclusions sur la capacité de financement d'une entreprise.

**Certificat :**

Un certificat (ou certificat d'actions) est la part – matérialisée sous forme de titres – détenue dans un fonds d'une société d'investissement ou dans un portefeuille ou un indice. L'évaluation du certificat résulte de la valeur des titres qui sont à la base du fonds, du portefeuille ou de l'indice.

**Certificat d'actions :**

Un certificat d'actions (ou certificat d'investissement) est la part détenue dans un fonds d'une société d'investissement et matérialisée sous forme de titres. L'évaluation du certificat se déduit de la valeur des titres contenus dans le portefeuille de placement.

**Commission retenue sur le volume des actifs en portefeuille :**

Désigne la rémunération (en général annuelle) que le courtier de fonds touche de la société d'investissement.

**Contrôle de gestion des risques :**

Mesure et surveillance continues des risques, y compris développement de méthodes ainsi qu'analyse appropriée et reporting des risques par une division neutre et indépendante.

**Créateurs de valeur :**

Secteurs d'activité qui contribuent tout spécialement à l'augmentation de la valeur de l'entreprise.

**Dépôts à terme :**

Dépôts d'argent à échéance fixe et à taux d'intérêt fixe.

**Disagio ou décote :**

Indique la différence entre le cours de remboursement et le cours d'émission inférieur ou entre le cours en bourse et la valeur nominale d'un titre donné. Une émission d'actions avec décote n'est pas autorisée en Allemagne, alors que la décote de titres à revenu fixe est courante.

**Dividende :**

Le dividende est le bénéfice qu'une société par actions distribue à ses actionnaires en proportion des actions qu'ils détiennent. Le versement du dividende ne s'élève pas obligatoirement au montant du bénéfice net de l'exercice étant donné qu'on déduit éventuellement la constitution de réserves (prescrite en partie aussi par la loi) du montant à distribuer, avant de le verser. L'Assemblée générale de l'entreprise statue sur le montant du dividende et son versement.

**Emission :**

Emission de titres soit par voie directe (émission directe) soit par l'intermédiaire d'établissements de crédit (émission par un tiers). Une émission de titres a pour but de se procurer des capitaux.

**Fair Value :**

Montant auquel un instrument financier peut être négocié entre des partenaires commerciaux compétents, indépendants et souhaitant conclure un contrat.

**Flat Fee :**

Les produits sont disponibles à un prix forfaitaire.

**Fonds d'investissement :**

Dans le cas d'un fonds d'investissement, l'actif du fonds est placé et géré par une société d'investissement. Les investisseurs reçoivent des certificats d'actions comme preuve des parts qu'ils détiennent dans l'actif du fonds. Si un fonds d'investissement génère des revenus à partir de plus-values boursières, de dividendes, d'intérêts, etc., ceux-ci sont en règle générale distribués aux porteurs des parts. Dans le cas de fonds de théaurisation, les revenus sont réinvestis ce qui fait augmenter la valeur de la part du fonds.

**Fonds obligataires :**

Les fonds obligataires sont des fonds de placement qui sont investis exclusivement ou principalement dans des titres à revenu fixe.

**Garantie de prix plancher :**

La garantie de prix plancher de la DAB offre la sécurité d'obtenir les 30 fonds les plus appréciés en Allemagne au prix minimum garanti. Si un client devait toutefois obtenir un de ces fonds chez un autre prestataire à un prix plus avantageux, nous lui rembourserions la différence.

**Gestion des risques :**

Gestion opérationnelle de portefeuilles spécifiques du point de vue risque/rendement.

**Goodwill :** fonds de commerce**Gouvernement d'entreprise :**

Le Gouvernement d'entreprise représente le cadre juridique et réel pour la direction et la surveillance d'entreprises. Les réglementations du Gouvernement d'entreprise servent à assurer une certaine transparence et renforcent par conséquent la confiance en un contrôle et une direction d'entreprise responsable, axée sur la création de valeur.

**Hedging ou opération de couverture :**

L'opération de couverture consiste en l'achat ou la vente de produits dérivés (contrats à terme, options, swaps) afin de protéger des positions en titres ou positions de change existantes contre des évolutions négatives des cours en prenant un deuxième risque compensatoire.

**Impôt libératoire sur les revenus de capitaux :**

Impôt sur les revenus des capitaux, retenu à la source dans le cadre de la réforme de l'impôt sur les sociétés entrée en vigueur en 2008. Cet impôt est prélevé à un taux d'imposition fixe et ne dépend pas du taux personnel d'imposition sur le revenu. Par ce prélèvement fiscal, l'impôt imputable aux revenus des capitaux est acquitté.

**Indice d'actions :**

Un indice d'actions est un coefficient qui traduit l'évolution globale d'un marché d'actions et/ou de différents groupes d'actions (par ex. DAX 30). Les indices d'actions ont pour but de fournir aux investisseurs un repère concernant la tendance sur le marché des actions.

**Intermédiaires financiers :**

Les intermédiaires financiers sont des gestionnaires de patrimoine ayant l'agrément de l'Office fédéral de surveillance de la profession bancaire, des courtiers de fonds et des clients institutionnels.

**International Financial Reporting Standards (IFRS) :**

Les normes internationales d'information financières IFRS sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), organisation professionnelle internationale soutenue par les associations professionnelles s'occupant des questions comptables. Son objectif est de créer une présentation des comptes transparente et comparable sur une base internationale.

**IPO (Initial Public Offering) ou première mise en bourse :**

IPO représente la procédure administrative de la première émission d'actions sur le marché primaire. Une admission à la cote du capital-actions et l'enregistrement de la cotation en bourse accompagnent généralement une IPO.

**Mark-to-market :**

Mark-to-market décrit le processus d'évaluation d'instruments financiers sur la base de valeurs vénales.

**MIFID (« Markets in Financial Instruments Directive ») :**

Désigne la directive européenne concernant les marchés d'instruments financiers, qui est entrée en vigueur en 2007. Cette directive a pour objectif d'améliorer la protection des investisseurs, de renforcer la concurrence et d'harmoniser le marché financier européen.

**Obligation :**

Désigne tous les titres obligataires à rémunération déterminée (fixe ou variable), à échéance fixe en règle générale (à long terme la plupart du temps) et dont le remboursement est fixé par contrat. Les obligations servent à procurer des moyens de financement à long terme.

**Partenaires de qualité :**

Grâce à sa collaboration avec des partenaires de qualité renommés, la DAB bank propose à ses clients des offres et des conditions particulières. Ainsi, les investisseurs négocient auprès de la DAB bank des warrants et des certificats pour seulement 6,95 euros par ordre.

**Plan d'épargne :**

Un plan d'épargne permet aux investisseurs d'acheter des titres, par versement régulier d'un certain montant. Les investisseurs peuvent déterminer librement le montant et la régularité des versements.

**Portefeuille :**

On appelle portefeuille (en rapport avec des titres) la totalité du placement en titres que possède un client ou une entreprise.

**Prime d'émission :**

Différence entre le prix d'émission et la valeur d'une part que l'acquéreur paie lors de l'achat de parts de fonds de placement. Cette somme sert en premier lieu à couvrir les frais de commercialisation de la société de placement de capitaux. La prime d'émission est calculée sous forme de pourcentage sur la base du prix de rachat des parts ou du montant de placement. Le montant de la prime d'émission dépend essentiellement du type de fonds et de son objectif principal de placement.

**Prime Standard :**

Segment de la bourse qui a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2003 par la bourse des titres de Francfort. Le Prime Standard est fait pour les entreprises qui veulent attirer aussi les investisseurs internationaux. Elles doivent pour cela satisfaire à des exigences internationales en matière de transparence plus élevées que celles du General Standard. La DAB bank est soumise aux critères du Prime Standard.

**Produits dérivés :**

On appelle produits dérivés des produits financiers découlant d'instruments de base (actions, obligations, devises, indices) et dont le prix se calcule à partir du cours d'un autre titre ou produit financier. Les certificats et les warrants font partie par exemple des produits dérivés.

**Rabais pour opérateurs exécutant de nombreuses transactions :**

A partir de la 100<sup>ème</sup> transaction au cours d'un semestre calendaire, la DAB bank accorde un rabais de 30 % sur le prix de base de chaque transaction supplémentaire pour laquelle un rabais est valable.

**Rapport cours-bénéfice :**

Le rapport cours-bénéfice est un critère servant à l'évaluation des actions. Il se calcule en divisant le cours de l'action par le résultat, déduit du bénéfice net de l'exercice, pour chaque action. Plus le rapport cours-bénéfice est élevé, plus le titre est cher.

**Rating :**

Évaluation qualitative d'un titre financier (notation de l'émission) ou d'un débiteur (notation de l'émetteur) qui est attribuée par des agences de notation financière.

**Ratio coûts/revenus :**

Le ratio coûts/revenus se définit comme étant le rapport entre les charges générales d'exploitation et la somme du produit net d'intérêts après provisions pour risques de crédit, du produit net des commissions, du résultat des opérations boursières, du résultat des placements financiers, du solde des autres produits et charges d'exploitation ; un ratio coûts/revenus peu élevé indique une grande productivité.

**Relations Investisseurs (RI) :**

Une équipe RI a pour tâche la communication sur le marché des capitaux avec les actionnaires et les analystes financiers. Elle se concentre essentiellement sur des informations concernant les stratégies, les indicateurs financiers et les créateurs de valeur d'une entreprise.

**Rémunération effective :**

La rémunération effective indique la rémunération réelle d'un investissement après déduction de tous les frais annexes tels que les frais de gestion, etc. Celle-ci prend aussi en compte le taux d'acquisition, le produit d'intérêts et l'agio ou le disagio.

**Rendement du dividende :**

Le rendement du dividende exprime le rapport en pourcentage du montant du dividende sur le cours de l'action à la date d'échéance en vigueur. Il indique la rémunération du capital-actions investi par action.

**Résultat financier :**

Le résultat financier se définit comme étant la somme du produit net d'intérêts avant provisions pour risques de crédit, du résultat des opérations boursières et du résultat des placements financiers.

**Revenus indépendants des marchés boursiers :**

Parmi les revenus indépendants des marchés boursiers, nous comptons le résultat financier et les composants suivants du produit net des commissions : les commissions retenues sur le volume d'actifs en portefeuille, les frais de tenue de comptes/d'actifs en portefeuille, les opérations de paiement, les revenus résultant de la commercialisation et les produits sur opérations de change.

**Risque de défaillance :**

Éventuelles pertes de valeur pouvant découler de la défaillance ou de la dégradation de la cote de crédit de clients.

**Risque opérationnel :**

Possibilité de pertes dues à des processus internes et externes erronés, à une erreur humaine, à des défaillances techniques ou des événements externes.

**« Sekunden-Handel » de la DAB :**

Le « Sekunden-Handel » de la DAB désigne le marché hors cote qui permet l'achat et la vente de titres directement auprès de l'émetteur. Avantages particuliers : les cours sont fixés en temps réel et les investisseurs peuvent négocier bien au-delà des heures d'ouverture de la bourse, les jours ouvrables de 8h à 23h, le samedi de 10h à 13h et le dimanche de 17h à 19h. En outre, les frais liés à la bourse comme par exemple les frais de courtage sont inexistantes.

**Shareholder Value :**

Augmentation de la valeur de l'entreprise pour l'actionnaire. L'augmentation de valeur s'exprime entre autres par le développement du cours de l'action, par des versements de dividendes ou des rachats d'actions.

**Straight Forward Dealings (SFD) :**

Les SFD sont une forme de placement innovante apparentée au warrant et ayant pour base les valeurs du DAX 30. De grandes chances de bénéfices se dégagent du levier impliqué dans ce produit, la possibilité de positions courtes offrant toutefois aussi des chances de bénéfices dans des marchés baissiers. Le risque de perte maximal se limite au capital investi. En outre, il n'y a pas de limitation ni de trading ni de placement minimum. Les SFD conviennent pour les investisseurs opportunistes.

**Taux de capitaux propres :**

Part des capitaux propres dans le capital total.

**Taux de rentabilité des capitaux propres :**

Coefficient de l'analyse du bilan lors de laquelle nous mettons le résultat avant impôts en relation avec les capitaux propres moyens ; il indique comment le capital investi par l'entreprise ou les propriétaires a produit des intérêts.

**Volatilité :**

Marge de fluctuation du cours des titres, du cours de change, des prix de matières premières, des taux d'intérêt ou encore des parts de fonds d'investissement pendant une période donnée.

**Warrants :**

Les warrants font partie des instruments financiers dérivés. Ils autorisent leur détenteur à l'achat (« Call ») ou à la vente (« Put ») de titres ou de montants en devises à des prix et des conditions fixés par avance ou encore à la réception de montants différentiels.

**Watchlist ou liste de suivi :**

La « watchlist » a pour but de garder en vue des valeurs intéressantes et de suivre leur évolution pour éventuellement investir dans ces valeurs au moment opportun.

**WpHG (Wertpapierhandelsgesetz) :**

Loi sur la négociation de titres

**Xetra (Exchange Electronic Trading) :**

C'est le nom du système de négociation électronique de la Deutsche Börse qui est proposé parallèlement à la négociation des ordres sur le parquet. Les cours ne sont pas fixés par des courtiers en bourse mais se déterminent automatiquement à partir des ordres d'achat et de vente enregistrés.

+++ Nouvelle application pour les gros traders (DAB Profi Trader) et développement de l'offre de plans d'épargne +++

+++ Divers prix décernés à la DAB bank récompensant le meilleur service e-mail, la meilleure banque pour les fonds indiciels et le meilleur courtier en certificats de l'année 2008 +++

# 2008



## Directoire

Markus Gunter  
Dr. Markus Walch

## Conseil de surveillance

Dr. Theodor Weimer  
(Président)  
Jan Wohlschiess  
(Vice-président)  
Werner Allwang  
Nikolaus Barthold  
Gunter Ernst  
Alessandro Foti

## Corporate Communications

Georg Rohleder  
Dr. Jürgen Eikenbusch  
Carolin Mayr (Relations Investisseurs)  
Téléphone : +49/89/500 68-696  
Télécopie : +49/89/500 68-669  
communications@dab.com

## Projet & Réalisation

DAB bank AG  
  
Carolin Mayr  
  
Andreas Ferber

## Typographie

Eberl Print GmbH, Immenstadt

## Calendrier financier

	Date prévue
Rapport annuel 2009	16.03.2010
Rapport d'activité du 1 <sup>er</sup> trimestre 2010	27.04.2010
Assemblée générale 2010	20.05.2010
Rapport d'activité du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2010	27.07.2010
Rapport d'activité du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2010	26.10.2010

